



LE PROJET DE TERRITOIRE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE SARREBOURG

Décembre 2015

Sommaire :

Préambule :	3
PREMIERES ETAPES DE LA DEMARCHE	4
Diagnostic territorial	5
- Présentation géographique du territoire	7
- Le territoire et ses évolutions : Rétrospectives démographiques et économiques sur 10 à 20 ans	12
- Un cadre de vie de grande qualité	32
Tableau AFOM	36
Evaluation de la charte de territoire 2005-2015	
Document annexe élaboré par le bureau d'études INDDIGO	40
CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE A TRAVERS UNE DEMARCHE DE CONCERTATION	41
Premières pistes de réflexions	42
La concertation avec les élus et les acteurs socioprofessionnels du territoire	46
- Ateliers du territoire : Définitions des axes	48
- Ateliers du territoire : Définitions des actions (fiches actions)	50
- Aménagement du territoire – urbanisme durable – environnement – gestion durable des ressources – transition énergétique – agriculture	51
- Accessibilité du territoire – infrastructures – mobilité – services et équipements aux habitants – vie locale – vie associative	63
- Développement et mutations économiques – valorisation du potentiel local – emploi – formation	74
- Attractivité touristique du territoire – tourisme – patrimoine naturel et humain	85
⇒ Déclinaison programme LEADER 2014-2020	95
Conclusion	110
Annexes	111

Préambule :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a institué dans son article 79 le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)**. L'article 79 complète le livre VII de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales par un titre IV.

Dans le cadre de sa transformation en pôle d'équilibre territorial et rural, le Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg s'est inscrit dans l'article L.5741-5 : II. du CGCT, qui permet sa transformation automatique en PETR par arrêté préfectoral, sous réserve d'opposition à majorité qualifiée des établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Les communautés de communes membres du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg se sont exprimées à l'unanimité en faveur de cette transformation.

Celle-ci a amené à procéder à une modification statutaire, les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural modifiant les statuts du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg, conformément aux articles L.5741-1 à L.5741-5 du code général des collectivités territoriales.

Ces statuts ont été adoptés par délibération par le Conseil syndical du PETR lors de ses séances du 13 avril et 28 mai 2015.

Ils sont actuellement soumis pour approbation aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres du PETR.

Rappel du cadre législatif :

Conformément à l'article L. 5741-2. du code général des collectivités territoriales, dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Contexte en matière de stratégie territoriale :

Lancement d'une démarche de schéma de cohérence territoriale à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg

Le PETR du Pays de Sarrebourg vient de lancer une démarche de construction d'un autre projet de territoire, celui d'un schéma de cohérence territoriale à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg, qui correspond à celle du « pays » de Sarrebourg, et donc à celle du périmètre du PETR.

La démarche en est actuellement à l'élaboration du rapport de présentation qui inclut le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement.

Candidature du GAL Moselle Sud au programme LEADER 2014-2020

L'association du GAL Moselle Sud, associant le PETR du Pays de Sarrebourg, la Communauté de Communes du Saulnois et le Parc naturel régional de Lorraine, vient de déposer son dossier de candidature au programme LEADER 2014-2020, intitulé « *Renforcer l'attractivité du territoire par le développement de l'économie touristique* ».

Le projet de territoire de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

La Communautés de Communes de Sarrebourg Moselle Sud mène actuellement un projet de territoire sur son périmètre intercommunautaire.

Elle sera amenée à articuler son projet à celui du PETR, conduit à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg, et où de nombreux éléments vont se recouper.

PREMIERES ETAPES DE LA DEMARCHE

Diagnostic territorial

Juin 2015

La compilation de données et d'éléments statistiques récents, appréhendant les évolutions du territoire, ont réactualisé le diagnostic élaboré dans le cadre de la construction du pays et celui élaboré dans le cadre du précédent programme LEADER.

Ces éléments ont permis d'offrir une trame (sur le plan statistique) pour l'élaboration du diagnostic du projet de candidature LEADER 2014-2020.

A travers la concertation avec les acteurs locaux, le projet de candidature LEADER a pu à son tour nourrir ce diagnostic accompagné d'une analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) du territoire.

Le diagnostic territorial du PETR, ainsi que l'ensemble du projet, devront également intégrer les éléments du projet de territoire de la Communautés de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Ce diagnostic sera par ailleurs enrichi par le travail d'analyse territoriale qui sera réalisé dans le cadre du SCoT.

A ce jour, le PETR possède un diagnostic suffisamment étayé pour servir de support à la phase de concertation.

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

I. Le positionnement géographique du Pays de Sarrebourg : un territoire rural accessible, situé sur la marge des grands bassins de populations et d'activités

A. Au niveau régional actuel :

Un territoire accessible :

Situé à l'Est de la Région Lorraine, entre les trois métropoles régionales de Nancy, Metz et Strasbourg, le Pays de Sarrebourg présente une situation géographique favorable.

Voisin de la Région Alsace, il est également bien relié aux régions européennes de la Sarre, du Benelux et du Pays de Bade grâce aux infrastructures de communication qui lui permettent de bénéficier de liaisons majeures vers ces régions

Il est en effet :

- relié à Metz, Strasbourg et Saarbrücken par l'autoroute A4/E25 ;
- relié à Metz, Nancy et Lunéville par des routes départementales et nationales : la D955 est à 2x2 voies sur une partie du tronçon reliant Château-Salins et Metz ; la RN4 reliant Sarrebourg à Nancy a été aménagée en 2x2 voies sur toute la partie meurthe-et-Mosellane; toutefois, elle reste encore à être aménagée sur le reste de son tronçon jusqu'à Blâmont, qui présente une importante dangerosité pour la circulation routière.
- situé à l'intersection d'un réseau ferré reliant les métropoles de Metz, Nancy, Strasbourg, puis Paris, Saarbrücken, et Bâle. Ce réseau a été conforté en 2007 par l'arrivée du TGV Est Européen, avec deux arrêts par jour à la gare de Sarrebourg, permettant un aller/retour quotidien Paris-Sarrebourg (temps du trajet 2h10).
- en bordure du Col de Saverne, le plus facilement franchissable de tous les cols du Massif Vosgien.

Un espace de proximité urbaine :

Il est un espace rural situé à la marge des grands bassins de populations et d'activités du Sillon Lorrain à l'Ouest (Nancy, Pont-à-Mousson, Metz, Thionville), du Bassin Houiller et de ses prolongements allemands au Nord (Forbach, Sarreguemines, Saarbrücken) et de l'Alsace à l'Est (Haguenau, Strasbourg).

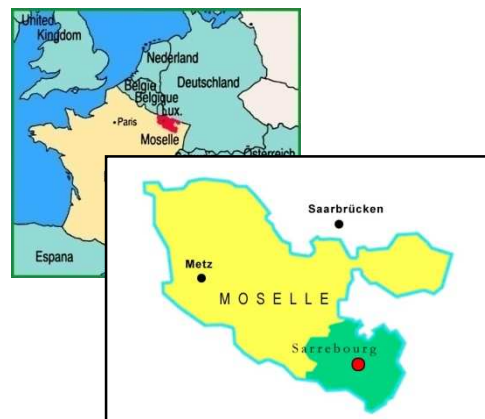
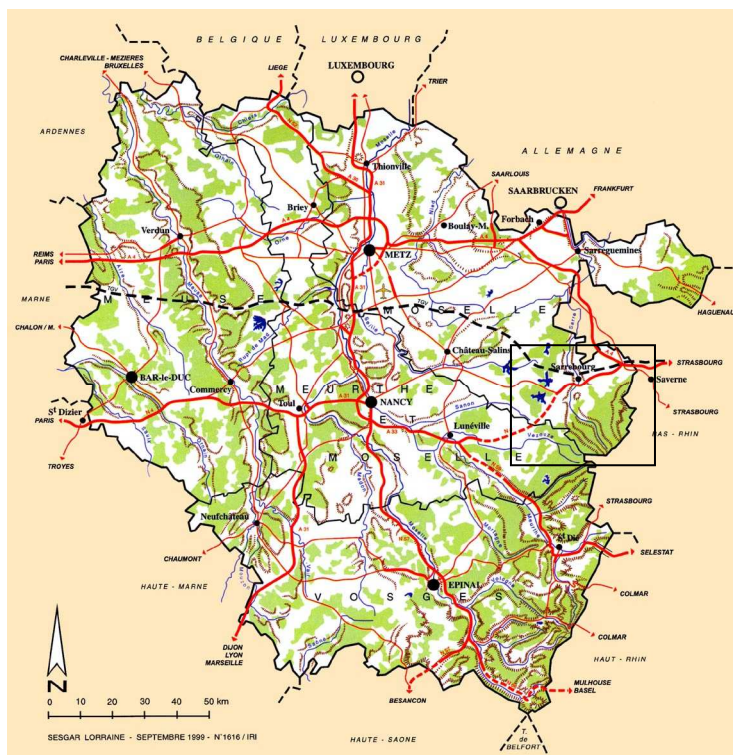
1,5 millions d'habitants résident ainsi à moins d'une heure et demie de parcours routier.

B. Au niveau de la future grande région Alsace – Lorraine – Champagne -Ardennes

La proximité immédiate de l'A4 par la offre un accès facile vers la Champagne.

Situé sur la frange de cette future grande région, à un peu moins de 70 kilomètres de Strasbourg, il est aux portes de la future capitale régionale.

C. Au niveau local ...



Le Pays de Sarrebourg se situe au Sud-Est de la Moselle. Il est bordé par le département du Bas-Rhin à l'Est et par celui de la Meurthe-et-Moselle au Sud. La ville de Sarrebourg est à 70 km de Strasbourg, 100 km de Metz et 90 km de Nancy. Les parties Est et Sud du Pays de Sarrebourg appartiennent au Massif Vosgien. A l'Ouest se trouve la région des Etangs, et entre les deux un plateau calcaire assez boisé, traversé par la Vallée de la Sarre.

Il forme avec le Pays du Saulnois le **territoire Moselle Sud** (voir carte ci-dessous des entités paysagères)

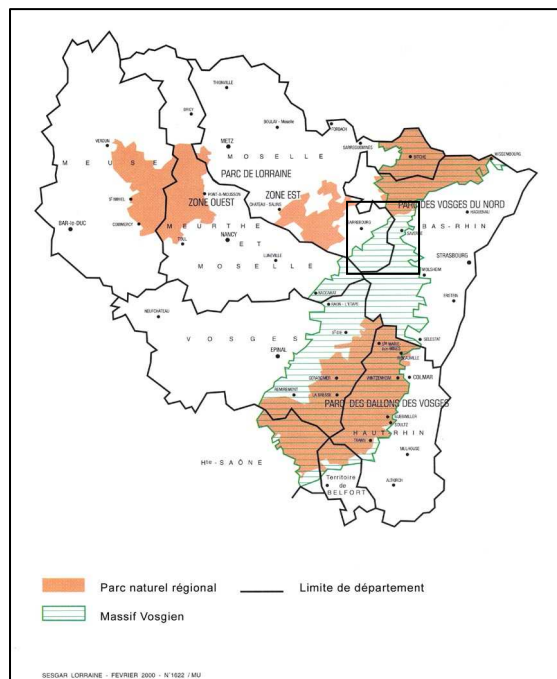
Un territoire entouré de deux Parcs Naturels Régionaux

Le Parc Naturel Régional de Lorraine

13 communes du Pays de Sarrebourg sont adhérentes au Parc Naturel Régional de Lorraine. Elles sont situées à l'Est du Parc, dans le secteur des Etangs. Sarrebourg est une ville-porte du Parc.

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Phalsbourg est la seule commune du Pays Sarrebourg adhérente au Parc Régional Naturel des Vosges du Nord, en tant que ville-porte.



Ainsi,

L'interconnexion des voies de communication confère au Pays de Sarrebourg une position relativement privilégiée. Toutefois, de par sa position géographique, il est relativement éloigné à la fois du sillon mosellan à l'Ouest et du sillon rhénan à l'Est, qui forment tous deux de grands flux structurant les territoires régionaux.

Mais, de par sa bonne accessibilité, il n'est pas isolé des grands bassins urbains et/ou industriels de population limitrophes, venant de Lorraine et d'Alsace. A une plus large échelle, le rapprochement de la Région Parisienne, puis de la région de Bâle et de Stuttgart offre des perspectives pour le développement d'un tourisme de nature et de découverte, susceptible d'intéresser une large clientèle.

Eloigné aujourd'hui du centre de décision qu'est la ville de Metz, le Pays de Sarrebourg sera demain aux portes de la future capitale régionale qui est Strasbourg. Il reçoit déjà une forte influence de la région Alsace où les villes de Sarre-Union, de Saverne et de Strasbourg sont des pôles d'attractivité pour le Nord et l'Est de son territoire, mais aussi où l'appartenance à la culture linguistique germanophone forme une certaine unité.

A l'Ouest et au Sud, les régions restées françaises forment une autre entité. De même que l'on distingue encore les caractères similaires entre le secteur Sud-Ouest du Pays de Sarrebourg et la partie meurthe-et-mosellane voisine qui formaient autrefois l'ancien département de la Meurthe.

Ainsi, entre la Lorraine et l'Alsace, entre le Plateau lorrain et la Montagne vosgienne, le Pays de Sarrebourg joue le rôle de « Porte régionale » où se conjuguent les influences de plusieurs territoires à la fois.

Ce qu'en pensent les acteurs du territoire¹ :

- un territoire bien situé : en plein cœur de la Grande Région et à proximité de grands pôles urbains
- un territoire accessible depuis l'extérieur, mais sur lequel il faut développer les mobilités internes, notamment les mobilités douces

Durant la phase de concertation pour l'élaboration de la candidature au titre du prochain programme LEADER 2014-2020, un diagnostic a été réalisé collectivement avec les acteurs du territoire. L'objectif de ce travail était de retranscrire leur vision du territoire selon leur ressenti, en se basant uniquement sur leur vie quotidienne au sein du territoire Moselle Sud. A la fin de chaque sous-partie du chapitre 'diagnostic' sera présenté dans un encadré la vision des acteurs sur leur territoire.

Enjeux :

- **Maintenir et renforcer un positionnement fort de Sarrebourg et tirer les bénéfices d'une situation entre deux régions « Lorraine et Alsace »**
- **Garantir les liens avec les grandes agglomérations que sont Nancy, Metz et Strasbourg**
- **Générer de l'unité et une identité commune au sein du Pays de Sarrebourg**

II. Une diversité paysagère et patrimoniale exceptionnelle

Sur une distance d'environ 30 km à peine, le Pays de Sarrebourg concentre des paysages très diversifiés, parmi les plus remarquables de Lorraine, dont certains sont uniques en France, où l'eau et la forêt vosgienne représentent un lien commun à l'ensemble du territoire, présentant dans la plupart des cas, des espaces naturels sensibles, ainsi que deux sites Natura 2000 : celui des *Crêtes des Vosges mosellanes* ainsi que celui de *l'Etang et la Forêt de Mittersheim*.

On retrouve ainsi d'Ouest en Est :

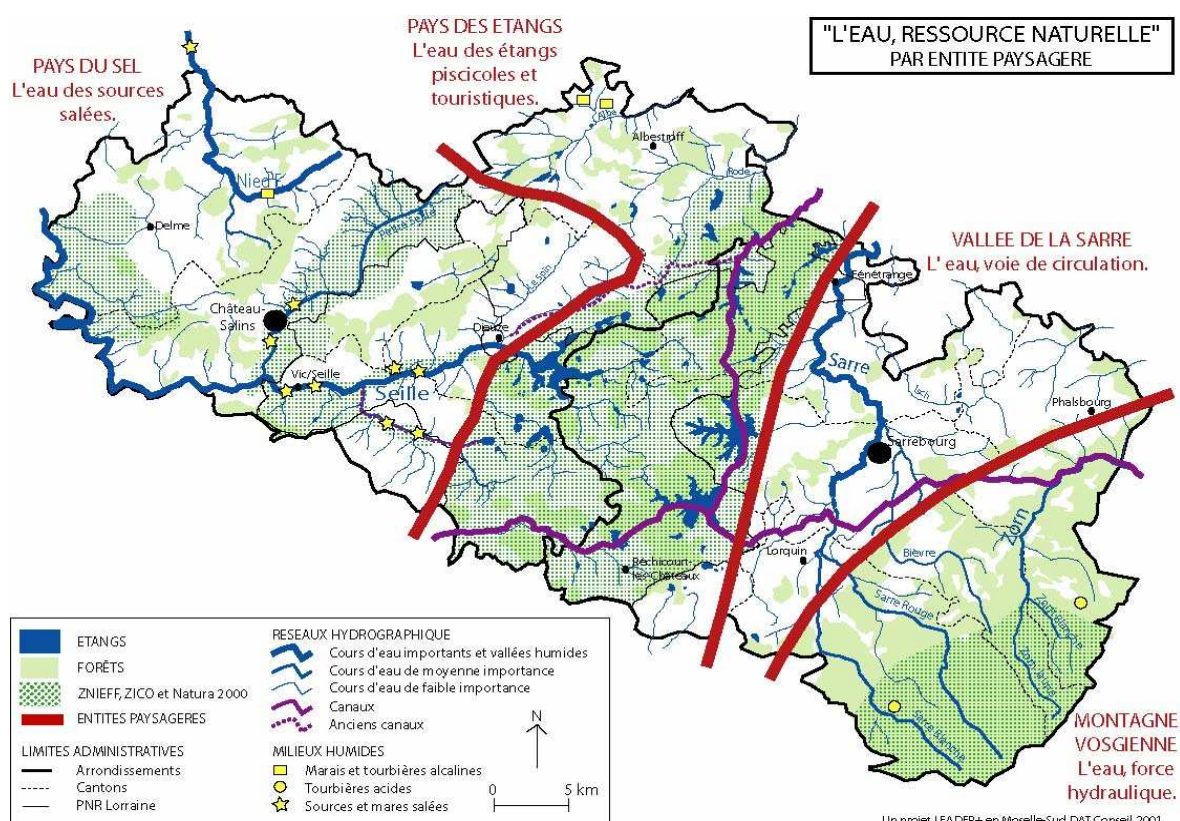
■ Le Pays des Etangs

Il comprend environ 400 étangs. Il s'agit de la plus grande concentration d'étangs de grande superficie en France.

Ce secteur présente par ailleurs une originalité et un attrait particulier : les étangs sont traversés par le canal de la Marne au Rhin et par celui des Houillères de la Sarre appelé plus communément aujourd'hui canal de la Sarre.

Les paysages d'étangs se caractérisent par une faune et une flore remarquables à l'échelle européenne. Aussi leurs richesses patrimoniales et paysagères sont-elles reconnues par de multiples dispositifs et organismes (Natura 2000, ZNIEFF I et II, ZICO, Parc Naturel Régional de Lorraine, RAMSAR). Ils représentent un patrimoine chargé d'histoire, de coutumes, de savoir-faire, de légendes.

Les étangs majeurs sont le Stock, l'étang de Mittersheim, de Gondrexange et de Réchicourt. Autour des trois premiers étangs cités, et principalement autour de l'étang du Stock et celui de Mittersheim, s'est développé un tourisme de masse, surtout à caractère résidentiel.



■ La Sarre et sa vallée

Née de la confluence de la Sarre Rouge et de la Sarre Blanche, la Sarre forme une vallée alluviale aux riches prairies humides, tantôt largement étalée, tantôt resserrée. La vallée présente un patrimoine intéressant : des vestiges gallo-romains et médiévaux (ex : château de Fénétrange) et des ouvrages d'art plus récents. Elle constitue un important axe de communication reliant la Lorraine à la Sarre Allemande et à l'Alsace, permettant aux agglomérations, dont celle de Sarrebourg, de s'implanter facilement et de s'étendre aisément, formant la plus forte densité de population de tout le territoire sud mosellan.

■ Les Vosges Mosellanes du Sud

Massif aux vallées profondes et aux abrupts pittoresques de roches pourpres taillées dans le grès rose vosgien, il partage de multiples points communs avec le massif des Vosges mosellanes du Nord, intégré au Parc naturel régional des Vosges du Nord et déjà classé « Réserve Mondiale de la Biosphère ». Une nappe aquifère qui alimente près de la moitié de la Lorraine affleure dans ce secteur. Au contraire des eaux des étangs piscicoles, les eaux des rivières sont froides et acides. Ces deux milieux aquatiques distincts permettent une complémentarité des activités piscicoles. La force hydraulique des cours d'eau vosgiens a été exploitée de façon massive dès le XVIII^e siècle, comme en témoigne la trace d'un nombre exceptionnel de moulins (jusqu'à 15 moulins sur 10 km), tandis que la forêt omniprésente a permis le développement de l'économie forestière concrétisée par la présence de scieries.

Ce massif a une longue tradition d'accueil touristique développée depuis la fin du XIX^e siècle. Un réseau dense de sentiers de randonnées et de découvertes créés et entretenus par le Club Vosgien met en liaison les multiples attraits patrimoniaux. Ce réseau intègre notamment le GR5 qui relie la Hollande et la Méditerranée.

■ Les canaux de la Marne au Rhin et (des Houillères) de la Sarre : deux entités paysagères linéaires

Ils traversent les différentes entités paysagères de la Moselle Sud. Par les paysages et les activités touristiques spécifiques qu'ils génèrent ou qu'ils sont susceptibles de générer, ils possèdent un grand potentiel de valorisation.

Ces canaux sont aujourd'hui essentiellement utilisés pour le tourisme fluvial. Ils permettent la découverte d'un riche patrimoine naturel (ex : traversées des grands étangs et de la profonde vallée boisée de la Zorn), mais aussi d'ouvrages d'art remarquables (la grande écluse de Réchicourt-le-Château, le pont-canal de La Forge qui enjambe la Sarre, le plan incliné de Saint-Louis-Arzviller et ses tunnels).

Le Pays de Sarrebourg présente des entités environnementales, patrimoniales et paysagères très diverses et d'un grand intérêt reconnu au niveau européen.

Ce qu'en pensent les acteurs du territoire :

- des ressources naturelles indéniables : un environnement de qualité, une grande variété de paysages exceptionnels, de très belles forêts qu'il faut préserver et valoriser
- un territoire fortement marqué par la présence de l'eau qui pourrait être un élément structurant d'un développement touristique alternatif (tourisme halieutique,...)
- des forêts peu accessibles et appartenant à l'Office National des Forêts ce qui rend parfois compliqués les projets d'aménagements ou liés directement à l'exploitation du bois

Enjeux :

- **Maintien des structures paysagères**
- **Maintien des coupures vertes entre les secteurs les plus urbanisés**
- **Maintien de l'ouverture paysagère autour des villages dans les Vosges mosellanes**
- **Intégration paysagère dans les projets (extension urbaines, zones d'activités,...)**
- **Préservation au maximum des habitats naturels de l'urbanisation**
- **Préservation et valorisation du patrimoine naturel et humain**
- **Conciliation entre développement du territoire et protection de l'environnement**

LE TERRITOIRE ET SES EVOLUTIONS

RETROSPECTIVES DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE SUR 10 à 20 ANS

I. Le Pays de Sarrebourg et ses évolutions démographiques

A. Une population en croissance

Année de référence	Population INSEE	Variation absolue par rapport à l'année de référence précédente	Variation en pourcentage par rapport à l'année de référence précédente
1990	60 840		
1999	62 098	+ 1 258	+ 2%
2006	63 192	+ 1 094	+ 1,8%
2011	64 478	+ 1 286	+ 2%

- Après une longue période de dévitalisation rural, on assiste à une augmentation constante de la population grâce à un renouveau des territoires ruraux constaté en Moselle depuis quelques années, notamment le Sud mosellan dont fait partie le bassin de Sarrebourg.
De 1990 à 2011, le territoire a gagné 3 638 habitants soit une augmentation de plus de 6% en 20 ans !
- Une augmentation des mouvements migratoires et des déplacements domicile-travail permettent l'apport de nouvelles populations à la fois dans les secteurs inclus dans les aires d'influence des grands centres urbains et le long d'axes de communication permettant des liaisons faciles avec les bassins d'emplois de ces zones urbanisées : canton de Phalsbourg dans l'aire d'influence du bassin d'emplois de Strasbourg (au déboucher de l'A4). Un taux annuel d'évolution positif dans les communes situées autour des aires urbaines (Sarrebourg, Phalsbourg,) : phénomène de périurbanisation.
- Coexistent ainsi des secteurs s'articulant autour d'un pôle urbain ou d'un bourg centre, des secteurs multipolarisés et des secteurs ruraux.

...mais une population vieillissante

	Moins de 20 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	Plus de 60 ans
1990-1999	- 5%	- 6%	+ 12%	+ 13%
1999-2008	- 5,2%	- 9%	+ 17%	+ 7,6%

Année	0 à 14 ans	15 à 29 ans	44 ans	45 à 59 ans	74 ans	75 ans ou plus
2006	11 474	11 165	14 074	12 721	8 863	4 896
2011	11 286	11 097	12 956	13 830	9 483	5 825
	-188	-68	-1 118	+1 109	+620	+929
	-1,6%	-0,6%	-7,9 %	+8,7%	+7%	+19%

- Diminution de la part des moins de 15 ans et forte diminution des jeunes adultes de 30 à 44 ans
- Forte augmentation des tranches d'âge de plus de 45 ans et surtout chez les plus de 75 ans (+ de 19% !) : la prise en charge de ce vieillissement est un enjeu important.

...et des disparités de l'évolution démographique qui persistent entre les secteurs

- Des disparités qui persistent entre l'Ouest du territoire avec un déclin qui se poursuit, et l'Est qui connaît une progression démographique constante. L'Est affiche une densité de population proche de la moyenne départementale (168 habitants au km²) alors qu'à l'Ouest, à la frontière du Saulnois, le territoire est plus rural et les densités parfois très faibles (moins de 10 habitants au km²).
- Poursuite du déclin général dans les secteurs suivants :
 - certaines communes des anciens cantons de Fénétrange, Lorquin et de Réchicourt-le-Château ;
 - certaines communes situées en zone montagneuse ;
 - la ville de Sarrebourg.
- **Depuis 2008** : Un revirement favorable de la situation pour certaines communes : des communes depuis longtemps en déclin démographique regagnent de la population entre 2007 et 2008 : parmi ces communes, celles de Fénétrange (+1%), Réchicourt-le-Château (+ 2%), Lixheim (+ 3,4%), Mittersheim (+3,6%).

A retenir :

Si le taux d'évolution démographique de la Moselle place le département parmi ceux qui ont eu une croissance peu élevée (+ de 2%), l'arrondissement de Sarrebourg fait partie des territoires mosellans qui ont connu une situation favorable et qui sont parvenus à enclencher un mécanisme vertueux associant solde naturel et solde migratoire positifs.

En juin 2012, un constat est mis en évidence par l'Observatoire du Territoire de la Moselle : on peut observer depuis quelques années un certain renouveau des territoires ruraux, notamment le Sud mosellan dont fait partie le bassin de Sarrebourg.

B. Des « nouveaux habitants » dans de nombreuses communes et émergence d'une vocation résidentielle

Le Pays de Sarrebourg est un territoire rural situé sur la marge de grands bassins de populations s'articulant autour des métropoles régionales de Metz, Nancy et Strasbourg et des conurbations urbaines du Bassin Houiller, de Sarreguemines et Saverne.

De par sa position géographique, **l'arrondissement de Sarrebourg profite d'une double dynamique métropolitaine et transrégionale**, liée à la proximité de la métropole de Strasbourg et de sa région : l'Alsace.

L'arrondissement de Sarrebourg bénéficie par conséquent, notamment dans sa partie Nord Est, de l'établissement de familles alsaciennes, attirées par un moindre coût du foncier et du logement. Inversement, l'Alsace représente un bassin de recrutement pour de nombreux actifs.

Des mouvements de périurbanisation sont constatés également autour de l'unité urbaine de Sarrebourg.

On a ainsi depuis quelques années, **l'émergence d'une vocation résidentielle dans trois secteurs** (sources INSEE) :

- la partie à l'Est :
 - autour de Phalsbourg grâce à un solde naturel positif mais aussi à une attractivité vis-à-vis d'actifs venus d'Alsace et venant s'installer en Lorraine ; ceci au détriment du pôle urbain de Phalsbourg ;
 - phénomène touchant également de nombreuses communes des cantons de Fénétrange et Phalsbourg ;
- la couronne périurbaine autour de Sarrebourg du fait des phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation ; ceci au détriment de la ville centre ;
- certaines communes situées à proximité immédiate de Center Parcs (plus value apportée par l'arrivée du complexe touristique de Center Parcs ? Effet de spéculation sur les logements ?

C. La présence importante de « résidents temporaires », notamment Allemands, en raison de l'une des plus fortes concentrations de résidences secondaires en Lorraine.

Le Pays de Sarrebourg fait partie des territoires lorrains dont la particularité est d'avoir une forte attractivité résidentielle. Or, l'accueil de populations à revenus exogènes, résidant de façon permanente ou temporaire, représente une opportunité non négligeable de développement local. Les résidences secondaires, par leur permanence, contrairement aux nuitées touristiques, engendrent des retombées économiques importantes à travers la consommation et les taxes locales. Leur prise en compte dans le dénombrement de la population totale entraîne une augmentation de la dotation globale de fonctionnement.

Ce qui accentue l'effet de levier sur l'économie locale car il a été constaté que les occupants de résidences secondaires domiciliés à l'étranger (« non résidents fiscaux ») consomment plus.

Les propriétaires « non résidents » sont pour la majorité des Allemands.

Ces résidences se concentrent principalement dans les communes de Langatte, Mittersheim, Rhodes, Diane Cappelle et Kerprich-aux-Bois, situées au bord des deux grands étangs de Mittersheim et du Stock.

La présence importante de résidences secondaires est un atout supplémentaire dans le développement de l'économie locale. Tout l'enjeu est de maintenir, voire renforcer cette attractivité résidentielle, à travers l'amélioration de l'accueil des résidents temporaires et en redéfinissant de nouveaux critères pour les résidences secondaires, plus conformes à la fois aux attentes des acquéreurs et aux concepts d'éco-développement.

Enjeux :

- **Le maintien de l'attractivité du territoire**
- **La maîtrise des disparités territoriales en matière de dynamiques démographiques**
- **L'accueil de nouveaux habitants (création / réhabilitation / rénovation de logements)**
- **La maîtrise des phénomènes de périurbanisation**
- **La lutte contre l'étalement urbain**

II. Formation et emploi

A. Une offre de formation diversifiée mais limitée en études supérieures

Dans l'arrondissement de Sarrebourg, on compte 5 lycées d'enseignement général et professionnel. Le Centre de Formation des Apprentis, situé à Sarrebourg, accueille des centaines d'élèves dans des domaines aussi divers que l'hôtellerie, la restauration, l'agro-alimentaire, le commerce ou la vente. Le lycée Mangin à Sarrebourg forme des étudiants en BTS de "Management et Unités Commerciales" et en BTS des "Systèmes Électroniques". D'autres formations, préparant à des diplômes de type CAP, BEP ou Baccalauréat professionnel, sont également dispensées : services à la personne, électricité et électronique, secrétariat, travail du bois, sécurité des biens et des personnes, mécanique et travail du verre.

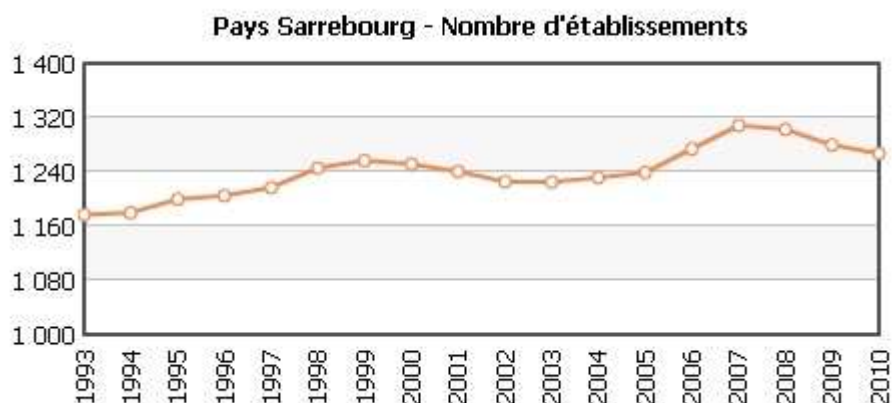
Cependant, on observe une augmentation du nombre de personnes sans diplôme. Cette augmentation est importante et plus élevée que dans le reste du département mosellan.

B. Evolution du nombre des établissements et du nombre des salariés dans le territoire du Pays de Sarrebourg (Unédic)¹ : une dynamique qui a été « interrompue » par la crise

Dans son rapport de juin 2012, l'Observatoire du territoire de la Moselle constate qu'au niveau de la répartition géographique des entreprises en Moselle, **les établissements se situent principalement dans le Sillon lorrain, le Bassin Houiller et l'arrondissement de Sarrebourg.**

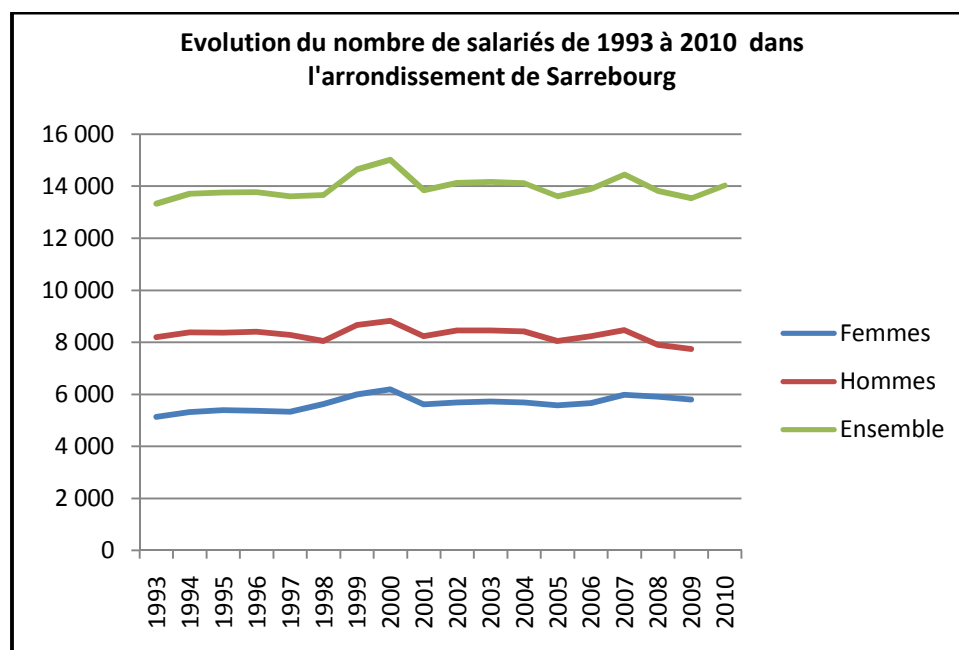
¹ **Champ Unédic** : Champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les **salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail**. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

Evolution du nombre d'établissements de 1993 à 2010 :



- Augmentation globale du nombre d'établissements entre 1990 et 2010 (tous secteurs d'activités Unédic) :
 - 1990 : 1 177 unités
 - 2010 : 1 267 unités
- avec des fluctuations à l'intérieur de cette tendance générale et une chute depuis 2008

Evolution du nombre de salariés



- Une certaine stabilité avec une légère augmentation du nombre de salariés (tous secteurs d'activités confondus)
 - 1990 : 13 329 salariés
 - 2010 : 14 026 salariés

Mais avec des évolutions en dents de scie à l'intérieur de cette période et un fléchissement depuis 2007-2008

- Diminution du nombre de salariés hommes
 - 1993 : 8195
 - 2009 : 7738
- Augmentation du nombre de salariées femmes
 - 1993 : 5 134
 - 2009 : 5 795

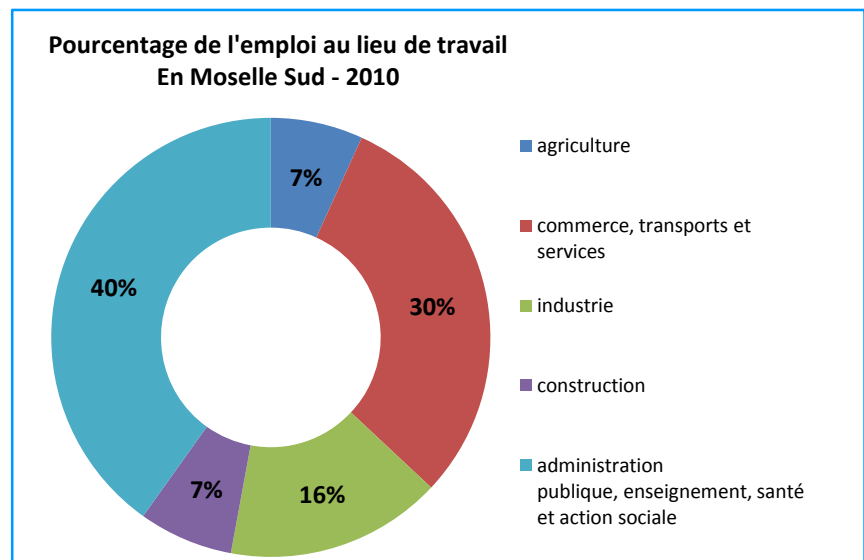
A retenir :

L'évolution globale a surtout été favorable pour le salariat féminin et défavorable pour le salariat masculin, même si le nombre de salariés hommes reste encore très supérieur à celui des salariées femmes.

C. L'évolution de l'emploi salarié : un secteur tertiaire toujours prédominant et un déclin confirmé du secteur industriel.

La grande majorité des salariés travaillent dans les entreprises **du secteur tertiaire**² tandis que le secteur industriel poursuit son déclin progressif.

- La part du tertiaire marchand reste plus importante que celle du tertiaire non marchand.
- Jusqu'en 1999, le secteur de l'industrie représentait encore le second secteur représentatif au niveau de l'emploi.
- **En 2000, la construction est devenue le second secteur le plus important, devançant le secteur industriel.** Mais aujourd'hui, ce secteur est fortement touché par les effets de la crise.
- Selon des données de 2010, le secteur tertiaire est surtout représenté par les secteurs de l'administration publique, la santé et l'action sociale. Les activités de commerce, hôtellerie-restauration et transports sont également bien présentes, bien que le secteur des transports connaît actuellement d'importantes difficultés.



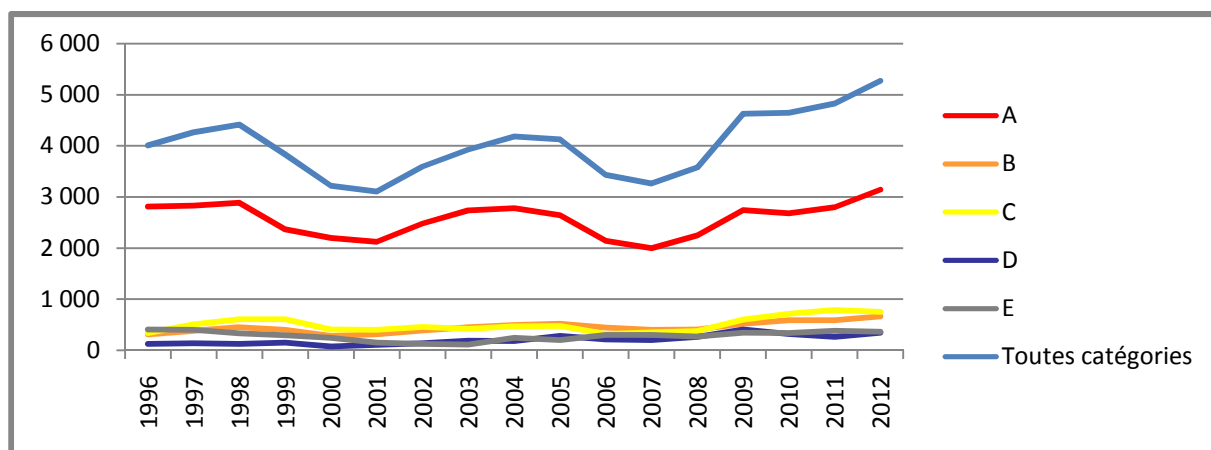
Source –INSEE

² Tertiaire marchand : transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières.
Tertiaire non marchand : éducation, santé, action sociale, administration...

- Le secteur de l'industrie continue à voir ses effectifs en diminution (- 21% entre 1999 et 2010), mais il reste encore relativement important malgré les baisses enregistrées au début des années 2000 en raison de la crise profonde qui a touché une partie des entreprises traditionnelles (l'industrie du cuir et de la chaussure avec BATA, du textile et de l'habillement avec Chaufette et Sarmode ou encore des cristalleries avec les Cristalleries de Hartzviller).
- L'emploi se concentre sur 3 principales communes : Sarrebourg (plus de 10 800 emplois), Phalsbourg (3 154 emplois) et Réding (plus de 1 200 emplois). La commune d'Hattigny enregistre une croissance d'emplois spectaculaire grâce à l'arrivée de Center Parcs en 2010. Les territoires situés à l'est de Sarrebourg sont quant à eux plus dépendants du bassin d'emplois du Bas-Rhin.

D. Une demande d'emploi en forte augmentation sur le bassin d'emploi (arrondissements de Sarrebourg et Château-Salins moins le canton de Delme)

Toute catégorie



- Une demande d'emploi qui concerne surtout la catégorie A des demandeurs d'emploi
- Depuis 2007 : explosion de la demande d'emploi

Chiffres fin octobre 2012 à fin octobre 2014

	2012	2013	2014
M cat. A	3 276	3 651	3 777
Evolution		+11,4%	+3,5%
M cat. ABC	5 040	5 588	5 933
Evolution		+10,9%	+6,2%

Comparaison :

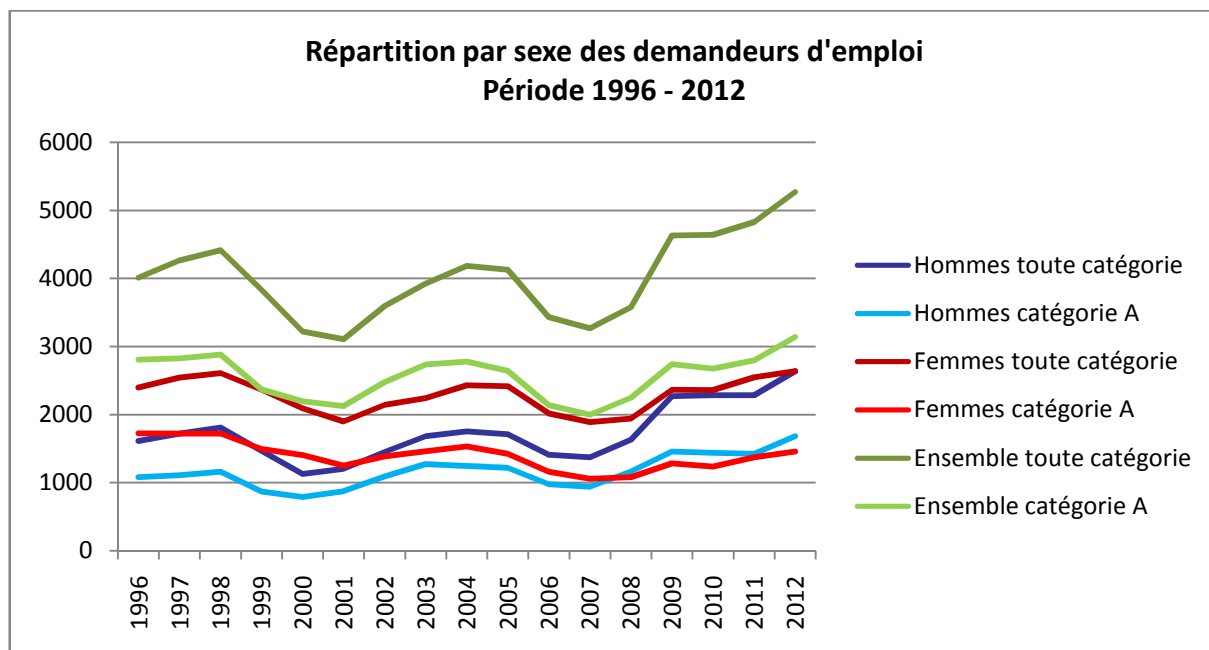
Evolution octobre 2013 – octobre 2014

	Sarrebouurg	Moselle	Lorraine	France
DEFM A	+3,5%	+2,7%	+3,5%	+5,5%
DEFM ABC	+6,2%	+4,7%	+4,8%	+5,6%

- La demande d'emploi de la zone d'emploi de Sarrebouurg est devenue supérieure à celle enregistrée pour la Moselle et égale à celle de la Lorraine
- Elle est inférieure à celle enregistrée par la France
- Les demandeurs d'emploi sont en majorité des personnes les moins diplômées.

Demande d'emploi hommes / femmes

... Une constante qui tend à s'inverser au niveau de la demande d'emploi des femmes catégorie A



- Jusqu'en 2008, les femmes demandeuses d'emploi étaient toujours plus nombreuses que les hommes demandeurs d'emploi.
- Pour la première fois au 31 décembre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi pour les catégories A est plus important chez les hommes que chez les femmes.
- En 2009, les courbes « hommes et femmes toute catégorie » tendent à se rejoindre

Demande d'emploi catégories ABC : évolution octobre 2012 - 2014

	Oct. 2012	Oct. 2013	Oct. 2014
Hommes	2 374	2 637	2 908
Evolution		+11,1%	+ 10,3%
Femmes	2 666	2 951	3 025
Evolution		+ 10,7%	+2,5%

	Sarrebourg	Moselle	Lorraine
Hommes	+ 10,3 %	+5,0%	+5,4%
Femmes	+2,5%	+ 4,3%	+ 4,1%

- La demande d'emploi est supérieure chez les femmes
- D'octobre 2012 à octobre 2013, l'évolution de la demande d'emploi est importante aussi bien chez les hommes que chez les femmes et tend à se rapprocher avec des taux respectifs de +11,1% et + 10,7%.
- D'octobre 2013 à octobre 2014, l'évolution de la demande d'emploi chez les femmes est nettement inférieure à celle des hommes (+ 2,5% contre + 10,7%).

Le bassin de Sarrebourg se caractérise par une évolution de la demande d'emploi chez les hommes bien supérieure à celle observée en Moselle et en Lorraine.

Demande d'emploi par tranches d'âge catégories ABC :

De 1996 à 2012 :

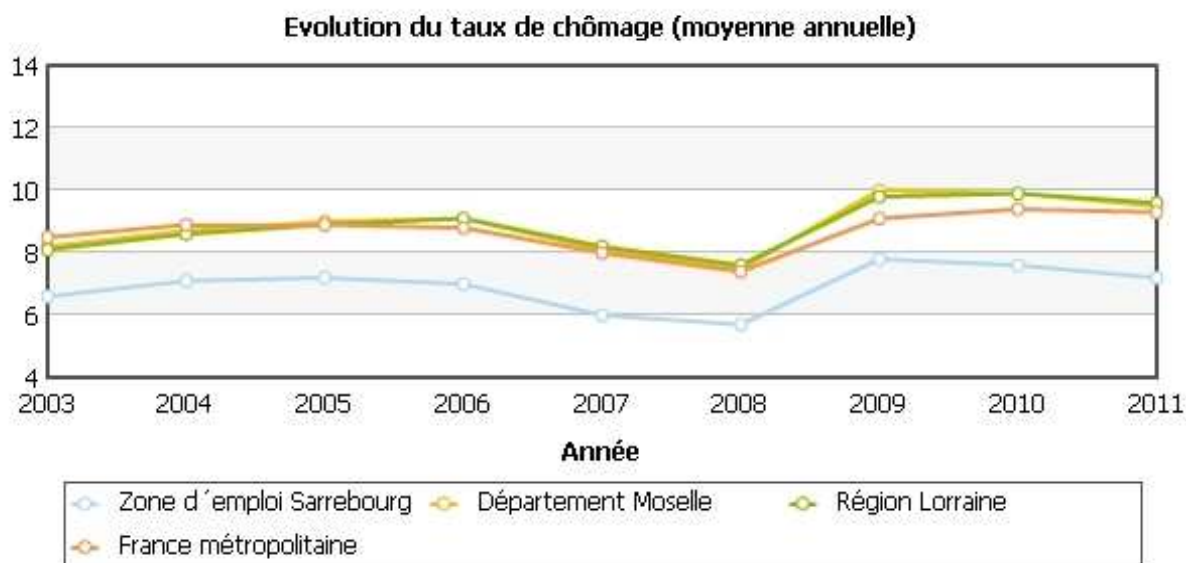
- Une augmentation des demandeurs d'emploi observée dans toutes les tranches d'âge avec:
 - de fortes recrudescences en 2001 et surtout 2007 pour les personnes de 25 à 49 ans
 - un nombre relativement important chez les moins de 25 ans toute catégorie
 - une forte augmentation des demandeurs d'emplois de plus de 50 ans depuis 2008
 - Un nombre de demandeurs d'emploi qui s'est encore accru en 2011 et 2012.

Evolution octobre 2012 - 2014

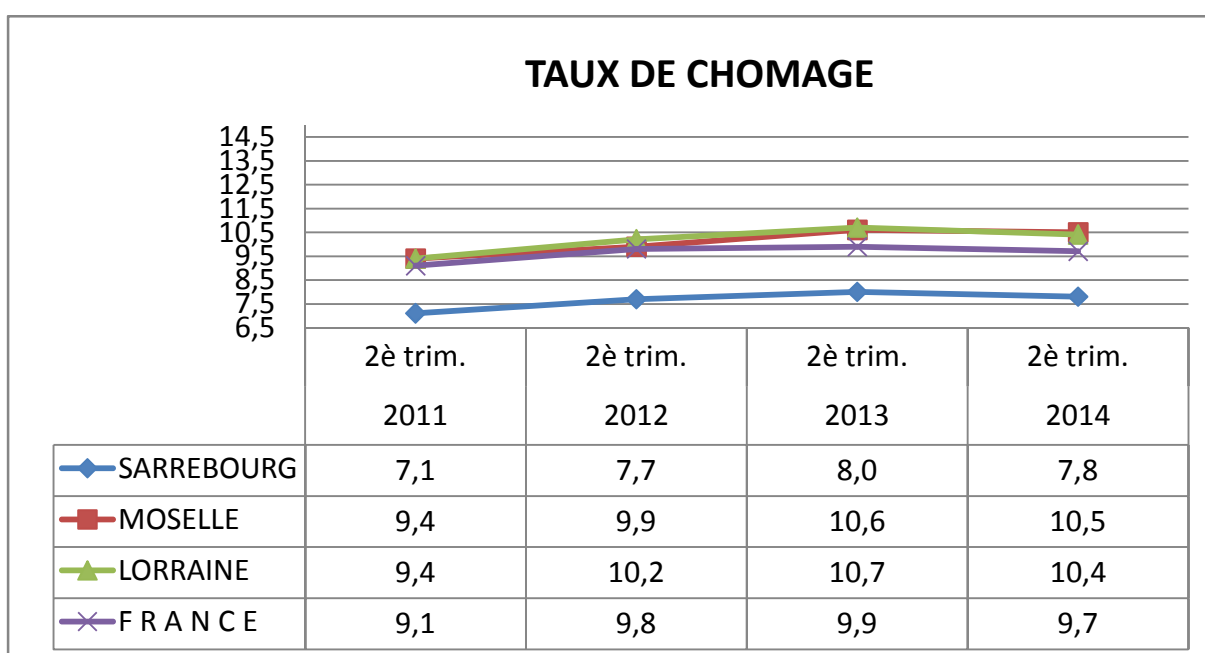
	Oct. 2012	Oct.2013	Oct.2014
< 25 ans	1 084	1 188	1 207
		+9,6%	+1,6%
25-49 ans	2 910	3 162	3 336
		+8,7%	+5,5%
>50 ans	1 046	1 238	1 390
		+18,4%	+12,3%

- Une demande d'emploi qui continue à progresser
- Une progression fortement ralentie chez les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans
- **Très forte progression de demandeurs d'emploi chez les seniors.**

E. Une situation au niveau du chômage toujours « plus favorable » que dans le reste de la Moselle et de la Lorraine



Evolution 2011 - 2014



- Les différentes séries statistiques étudiées depuis plusieurs années présentent **deux constantes** :
 - **Un taux de chômage plus faible pour la zone d'emploi de Sarrebourg que pour la Moselle et pour la Lorraine**

- **les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés**
- Après une diminution assez maquée de 2009 à 2011, on constate une faible augmentation du chômage de 2011 à 2013.
- Fin 2014, on enregistre un taux de 7,8% contre 10,5% pour la Moselle, 10,4 % pour la Lorraine et 9,7% pour la France.

A retenir :

Malgré une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, le taux de chômage dans le bassin de Sarrebourg reste inférieur à celui de la Moselle et celui de la Lorraine

III. Un territoire en pleine mutation économique et l'émergence d'une économie touristique

A. Une mutation économique qui maintient un tissu économique diversifié

Un tissu économique diversifié

La zone d'emploi de Sarrebourg, et donc le bassin d'emploi de l'arrondissement de Sarrebourg, se caractérise par **la diversité de son tissu économique**, même si le secteur tertiaire est largement prédominant.

D'importantes mutations, **souvent insufflées par les politiques publiques locales**, ont modifié le paysage de l'économie locale tout en maintenant cette diversité.

Nombre d'entreprises :

On recense en 2011 sur le territoire 2 347 entreprises, qui représentent 5,9 % de la totalité des entreprises en Moselle, avec 10% pour l'industrie, 16,7 % pour la construction, 22,1% pour le commerce et la réparation automobile, 37,4% pour les services et 13,8% pour le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Etablissements :

On recense 4411 établissements qui représentent 6,7 % des établissements de la Moselle, avec 14,6 % pour l'agriculture, 7,5% pour l'industrie, 10,5% pour la construction, 16,1 % pour le commerce et la réparation automobile, 33,7% pour le transport et les services, 17,4% pour le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Le tissu économique :

L'économie se caractérise par :

- Une diversité des activités (industries agroalimentaires, habillement, produits minéraux, bois et papier, métallurgie...),
- La prédominance de petites entreprises, bien ancrées sur le territoire et de nombreux établissements qui ont plus de 10 ans d'existence,
- Un secteur industriel qui a fortement diminué,
- Les activités liées au tourisme, en forte progression.

Le secteur de la métallurgie et de la transformation des métaux regroupe plus d'un millier de salariés, soit un cinquième des effectifs industriels du territoire. La présence de Ferco International à Réding, fabricant de serrures et de ferrures, plus gros employeur du Sud Mosellan y contribue fortement.

Les industries agricoles et alimentaires occupent une place non négligeable. Le territoire conserve une forte spécificité dans les activités liées aux produits-minéraux. Deux établissements, Schott VTF, et Holcim.

L'industrie du bois et du papier est quant à elle en déclin, notamment depuis la fermeture des scieries d'Abreschviller. Cependant, l'entreprise Alcan Packaging emploie encore entre 250 et 300 salariés. Ce secteur d'activité a été particulièrement touché par la crise économique de 2008, avec notamment le ralentissement du marché de la construction et la faiblesse de l'industrie lourde en général (bois de calage), la plus grosse scierie a ainsi fermé ses portes en 2009.

Le secteur de l'habillement et du cuir est le plus spécifique du territoire. En termes d'emploi, l'activité est 6,5 fois plus importante dans le Sud Mosellan que la moyenne lorraine, et ce malgré la fermeture du site Bata à Moussey en 2002. L'usine Mephisto, employant 90 % des 500 salariés du secteur, est aujourd'hui l'établissement emblématique de Moselle Sud. Les milliers d'autres emplois industriels se répartissent dans les industries des équipements du foyer (Steelcase à Sarrebourg), de la chimie-caoutchouc-plastique (Scholl Europe France à Schalbach) et de l'énergie.

Le secteur tertiaire est prédominant et environ trois emplois sur cinq appartiennent au secteur tertiaire non marchand. Le domaine de la santé et de l'action sociale est relativement important : l'hôpital spécialisé de Lorquin et le centre hospitalier de Sarrebourg emploient, à eux deux, 1 500 personnes. La fonction publique d'État et le secteur marchand ont également une part importante.

Depuis 2000, l'emploi dans l'hôtellerie et la restauration est en forte augmentation (avec notamment l'arrivée de Center Parcs) et les services aux entreprises, avec environ 250 emplois créés ces dernières années, se sont fortement développés sur le territoire. Ces nouveaux emplois concernent notamment le domaine des services opérationnels (sécurité, nettoyage, assainissement, gestion des déchets, etc.).

Concernant le secteur du bâtiment, il représente moins de 10 % de l'ensemble des salariés du territoire.

Les principaux employeurs en 2010 :

- Centres hospitaliers	Près de 1000 salariés	Sarrebourg, Lorquin
- Ferco International	entre 900 et 950 salariés	Réding
- Center Parcs	entre 600 et 650 salariés	Hattigny
- Lingenheld	entre 450 et 500 salariés	Dabo
- Centre Leclerc/Sarredis	plus de 400 salariés	Sarrebourg
- Mephisto SA	entre 400 et 450 salariés	Sarrebourg
- Amcor Flexibles	entre 350 et 400 salariés	Sarrebourg
- Schott VTF	entre 350 et 400 salariés	Troisfontaines
- Steelcase Strafor SA	entre 300 et 350 salariés	Sarrebourg
- Cora	Près de 300 salariés	Sarrebourg
- Alcan packaging	entre 250 et 300 salariés	Sarrebourg

Evolution du nombre d'établissements

- Une augmentation du nombre d'établissements principalement dans les secteurs d'activités suivants :

Secteurs d'activités	Facteurs influants
- Commerce - Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques - Activités financières - Autres services - Activités de services administratifs et de soutien, dont Enquête et sécurité – services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers - Arts, spectacles et activités récréatives - Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	⇒ Création de zones d'activités et commerciales ⇒ Services aux entreprises et aux collectivités (développement des communautés de communes) ⇒ Développement des collectivités locales ⇒ Développement des équipements culturels et de loisirs; développement de la vocation de tourisme et de loisir du territoire

- Une diminution du nombre des établissements est observée dans les secteurs suivants :

- Fabrication de denrées alimentaires et de boissons ;
- Construction ;
- Activités immobilières ;
- Transports et entreposage.

Evolution des emplois salariés par secteurs d'activités

Evolution favorable dans les secteurs suivants :	Diminution dans les secteurs suivants :
- Activités de services administratifs et de soutien - Hébergement et restauration - Commerce - Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement - Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	- Fabrication de textiles, industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure => Fermeture de BATA et de CHAUFETTE - Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et équipements - Travail du bois => Fermeture de scieries importantes dont les

	SCIERIES RÉUNIES - Métallurgie et fabrication de produits métalliques => RAFFEL, RAPID STAPPLE
--	--

 De nouvelles entreprises chaque année (chiffres pour Moselle Sud)

	Nombre d'entreprises créées en 2013	Taux en pourcentage
Industrie	38	7,63 %
Construction	96	19,28 %
Commerce, transports, services	319	64,06 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	45	9,04 %
TOTAL	498	100 %

Source INSEE 2013 : créations d'entreprises par secteur d'activité

Depuis les années 2000, la création d'entreprises est particulièrement dynamique dans le Sud Mosellan. En 2013, on note la création de près de 500 entreprises, tous secteurs confondus.

Plus d'un entrepreneur sur quatre a créé son entreprise dans le secteur de la construction. Le commerce de détail attire également de nombreux créateurs. Les professionnels de la santé et de l'action sociale représentent 8 % des créateurs dans le Sud Mosellan.

Le choix des autres créateurs d'entreprise se porte principalement sur les services personnels (soins de beauté, coiffure) ou l'hôtellerie-restauration. Si la création d'entreprises présente l'avantage de développer de nouvelles activités sur un territoire ou de dynamiser l'activité existante, la reprise d'entreprise permet d'assurer le maintien du tissu économique, de l'emploi et du savoir-faire. De nombreuses entreprises de Moselle Sud ont un dirigeant âgé de plus de 50 ans, qui devrait prendre sa retraite dans les années à venir. La question de la transmission-reprise des entreprises est donc un véritable enjeu économique pour les années à venir.

Ce qu'en pensent les acteurs du territoire :

- une économie diversifiée
- la présence de quelques entreprises phares (mais risque de délocalisation) mais des centres de décision qui ne sont pas implantés sur le territoire
- un tissu assez dense de TPE et PME
- le territoire fait partie du 'hub' économique de la Grande Région
- la présence de corporations de métiers autour de savoir-faire spécialisés (bâtiment, métiers de bouche...)
- des besoins spécifiques (et opportunités économiques) autour de la population vieillissante
- un réel potentiel pour un développement de l'économie autour du bois
- une qualité de vie pouvant attirer les entreprises
- des problèmes de qualification des employés et un manque d'emploi pour les jeunes

B. Une agriculture qui réinvente ses modes de distribution

En 2011, l'arrondissement de Sarrebourg compte 528 exploitations agricoles pour une surface agricole utile (SAU) de 40 859 ha. Elles représentent 14,1% du nombre d'exploitations en Moselle. La SAU, 12,9% des SAU exploitées en Moselle.

Comme dans l'ensemble du monde agricole, on relève une baisse importante du nombre des exploitations agricoles de 2000 à 2010 (- 283 exploitations) apparue déjà lors des périodes d'observation précédentes. Les causes sont notamment, la pression foncière, le manque de rentabilité des exploitations et les difficultés de transmission. Sans avoir de données plus récentes, on peut penser que cette diminution se poursuit. A l'inverse, on assiste à une augmentation de la SAU (+ de 309 ha entre 2000 et 2010).

	Pays de Sarrebourg		
	2000	2010	Evolution
Nombre d'exploitations	811	528	-35 %
SAU (en hectares)	38 378	40 859	+ 6,5 %

Source –INSEE

Parmi les 528 exploitations agricoles la filière élevage représente 459 de ses actifs et 345 chefs d'exploitations (et co-exploitants) à temps complet. Les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) de Moselle sont spécifiées en polyculture élevage. Cependant, le Pays de Sarrebourg comporte une part moins importante de cultures et est plus spécialisé en élevage, bien que l'on assiste actuellement à des retournements de prairies sur de nombreuses parcelles agricoles. La répartition des types d'élevage est assez homogène avec tout de même une prédominance de l'élevage bovin. En deuxième position, on trouve l'élevage ovin dont un tiers des éleveurs ovins de Moselle se situe dans le Pays de Sarrebourg, ce qui en fait un secteur capital pour cette production. La proportion d'élevage 'autre' (qui regroupe les éleveurs de volailles, de chevaux et d'ânes) représente une part significative des OTEX du Pays de Sarrebourg, ce qui traduit une diversification de la filière élevage vers des productions typiques.

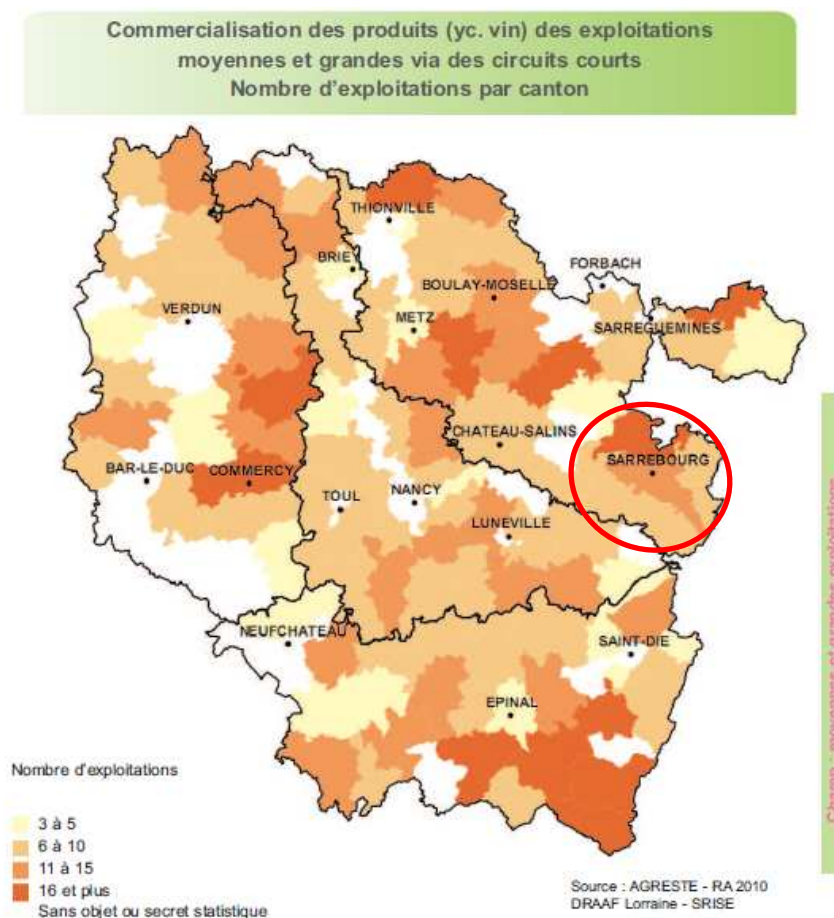
Les circuits courts : un nouveau mode de commercialisation des produits agricoles

L'agriculture, en plus de la production de biens alimentaires, assure diverses fonctions d'aménagement de l'espace, de maintien des paysages et de la biodiversité et participe au développement local. La baisse du nombre d'exploitations n'est pas sans incidence dans les secteurs ruraux. Aujourd'hui, les circuits courts suscitent un nouvel engouement de la part des consommateurs et de nombreux agriculteurs pratiquent la vente à la ferme ou se regroupent pour distribuer leurs produits.

En Lorraine, 13 % des exploitations agricoles, soit 1 041, commercialisent leurs produits via un circuit court. Pour un quart des unités pratiquant les circuits courts, ce débouché représente plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Ces circuits ciblent par fréquence décroissante des productions comme la viande découpée ou transformée, les œufs et les volailles, les produits laitiers, les légumes, les fruits et le miel. Les producteurs bio sont plus proches du consommateur final : près de la moitié des exploitants agréés agriculture biologique pratiquent les circuits courts contre 12 % pour les non bio. Les ¾ des unités présentes sur les circuits courts privilégient la vente directe, c'est-à-dire qu'elles commercialisent leurs produits directement auprès du consommateur final sans l'intervention d'un autre intermédiaire.

Les modes de commercialisation possibles sont multiples. Cependant, la majorité des structures n'en utilisent qu'un seul : la vente à la ferme étant de loin le plus pratiqué, et cela quel que soit le produit concerné. Viennent ensuite la vente sur les marchés et la vente à

destination de commerçants détaillants. Pour certaines productions, la vente en tournée ou à domicile se développe, la vente en paniers pour les produits maraîchers reste encore marginale. Le recours aux circuits courts est très affirmé dans le département de la Moselle, qui vient en deuxième position après les Vosges.



Ce qu'en pensent les acteurs du territoire :

- un cheptel ovin important
- des filières agricoles assez bien organisées et intégrant des produits locaux consommés sur place
- présence d'activités de diversification
- un abattoir sur le territoire
- une difficulté pour installer les jeunes
- un accès au foncier pas toujours facile (du fait de la pression foncière et de la présence forte de l'ONF dans certains secteurs)
- une difficulté d'accès au bois matériau

C. L'artisanat

En 2011, on dénombre 1 167 entreprises artisanales dans l'arrondissement de Sarrebourg qui représentent 6,6% des entreprises artisanales de la Moselle, avec 40,1% dans le bâtiment, 30,2 % dans les services, 16,4% dans la fabrication, 13,4% dans l'alimentation.

On constate une prédominance du secteur du bâtiment, suivi de celui des services (transport, immobilier, santé, éducation...).

En troisième position, se trouve le secteur de la fabrication, dans lequel s'inscrivent les artisans d'art.

Les métiers d'arts sont importants pour le développement d'un territoire car au-delà de la préservation des savoir-faire traditionnels, ils représentent une multitude de dimensions : économique, patrimoniale, culturelle, touristique, éducative, démographique (accueil de nouveaux habitants)... et contribuent plus largement à une image positive du territoire.

Au Pays de Sarrebourg, il existe de nombreux artisans d'art dans des domaines variés : poterie, faïence, céramique, verre, bois, cristal, etc. Malgré la disparition progressive des grosses unités de production, le travail du verre et du cristal subsiste surtout à travers les ateliers d'artisans qui font la renommée d'un savoir-faire reconnu, s'inscrivant dans le patrimoine du territoire. De plus, une section « *Art du verre et du cristal* » forme des étudiants au Lycée Dominique Labroise à Sarrebourg. Le travail du bois est également un patrimoine artisanal traditionnel sur le territoire. L'artisanat de la faïence quant à lui est sur le déclin avec, en 2011, la perte de l'unité de production de la faïencerie de Niderviller.

Cependant, même s'il existe un vivier important d'artisans d'art sur le territoire, ces savoir-faire ne sont que très peu valorisés d'un point de vue économique et touristique. De plus, les artisans ne travaillent pas en réseau et ont du mal à donner une identité territoriale à leur activité ou à contribuer concrètement à une image du territoire orientée vers les savoir-faire.

D. L'émergence d'une économie touristique

À l'heure où l'urbanisation ne cesse de s'étendre, le Pays de Sarrebourg bénéficie d'un patrimoine naturel préservé, à travers notamment la présence de nombreux étangs, dont ceux de Mittersheim, Stock et Gondrexange (ce dernier abritant une réserve ornithologique) et celle du Massif Vosgien dans ses premiers contreforts de grès rose couverts d'immenses forêts de hêtres et de résineux (pins, sapins, épicéas). Chacun des secteurs abrite un site Natura 2000 : celui de *l'Etang et la Forêt de Mittersheim – Cornée de Ketzing* et celui des *Crêtes des Vosges mosellanes*.

Cet environnement préservé explique entre autres le classement de 13 de ses communes dans le Parc naturel régional de Lorraine, de Sarrebourg comme ville porte, de Phalsbourg comme ville porte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et de 26 communes classées communes de montagne.

Autant d'atouts pour un tourisme vert prisé des citadins à la recherche d'espaces de détente. Et ceux-ci sont nombreux dans un rayon proche : les agglomérations de Forbach, Metz, Nancy, Strasbourg, mais aussi Sarrebrück, regroupent ensemble près de deux millions d'habitants à une heure de voiture ou moins. Pour les accueillir, le territoire dispose de près d'une vingtaine d'hôtels homologués dont les capacités d'accueil varient de 10 à 50 chambres et de 12 campings homologués. Un nombre important des emplacements, bungalows ou mobil-homes loués à l'année, font partie des 3 900 résidences secondaires, appréciées notamment des voisins allemands et qui se concentrent principalement dans les communes de Mittersheim, 500 résidences secondaires recensées, Rhodes 400, Dabo 300, et Langatte 230.

Le territoire du Pays de Sarrebourg propose également un grand nombre de gîtes et meublés de tourisme, ainsi qu'une trentaine de chambres d'hôtes et une quinzaine d'hébergements insolites (dont la plupart se situent au parc animalier de Sainte-Croix). Pour les campings-caristes, 4 aires d'accueil sont recensées.

En termes d'hébergement, le territoire peut aussi compter sur les 5 002 lits disponibles à Center Parcs « *Domaine des Trois Forêts* » qui s'est installé sur la commune d'Hattigny en 2010. Le domaine enregistre 1 187 210 nuitées en 2013 pour 267 616 clients, majoritairement français (55 %), mais également allemands (21 %), suisses (11 %), belges (7 %) et néerlandais (6%). La clientèle de Center Parcs réside sur le site principalement en formule 'mid-Week' (4 nuits) ou week-end, mais rarement plus d'une semaine. En 5 ans d'existence, les retombées économiques commencent à se faire ressentir puisque la clientèle fidélisée, qui revient plusieurs fois à Center Parcs, sort du complexe

pour découvrir le territoire et les sites touristiques de la région. Capter cette clientèle pour l'attirer sur les autres sites du Pays, ainsi que de toute la Moselle Sud et des territoires voisins, représente un enjeu important pour l'économie locale.

Des sites reconnus :

Sur les 25 principaux sites (en dehors du Centre Pompidou, Casino d'Amnéville, station d'Amnéville-les-Thermes et Center Parcs), 5 sont situés au Pays de Sarrebourg

Sites	Commune	Nombre d'entrées en 2014
Center Parcs	Hattigny	258 989 (1 251 209 nuitées)
Parc animalier de Ste Croix	Rhodes	277 891
Centre de bien-être	Langatte	73 786
Luge alpine	Saint Louis – Arzviller	37 234
Rocher de Dabo	Dabo	35 083
Plan Incliné	Saint Louis – Arzviller	33 555 (100 778 en 2012 - (Fermeture temporaire depuis juillet 2013)

Source Moselle Tourisme

Des sites labellisés :

Présence de 4 grands sites de Moselle : label départemental

- Parc animalier
- Parcours Chagall et Musée du Pays de Sarrebourg
- Rocher de Dabo
- Train forestier d'Abreschviller

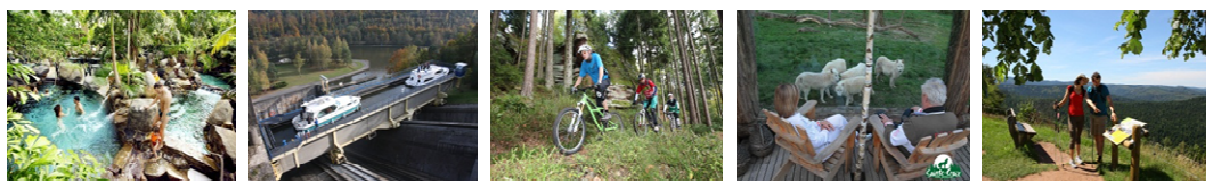
Les canaux :

Il existe 220 km de voies navigables en Moselle dont le canal de la Marne au Rhin et le canal des Houillères de la Sarre qui traversent le territoire Moselle Sud.

Ils sont ponctués d'un patrimoine naturel et d'ouvrages d'art remarquables : la traversée des grands étangs, la grande écluse de Réchicourt, le plan incliné de Saint-Louis-Arzviller ou encore la vallée des éclusiers. Ils permettent de traverser les paysages ouverts du Plateau Lorrain reliant le Saulnois et le Pays de Sarrebourg, les paysages de la vallée de la Sarre et ceux de la vallée de Zorn. Les canaux qui ont une vocation essentiellement touristique sont ponctués de plusieurs ports de plaisance, dont certains abritent des entreprises de location de bateaux.

Cette offre positionne le Pays de Sarrebourg et toute la Moselle Sud à une échelle de dimension interrégionale et internationale. De nombreux plaisanciers étrangers viennent en effet spécifiquement en Moselle pour profiter de cette offre de loisir. Certains sites ont fait l'objet de réaménagements récents, comme à Lagarde et d'autres sites sont en cours de développement, comme la vallée des éclusiers sur la communauté de communes de Phalsbourg.

Les canaux constituent des axes structurants de circulation et par conséquent ils forment un socle de développement touristique exceptionnel pour inviter à la découverte du territoire.



Les sentiers de randonnée :

Le territoire du Pays de Sarrebourg bénéficie de la présence de nombreux sentiers de randonnée, dont certains sont directement reliés au réseau « Grande Randonnée ». Ces sentiers relient localement les secteurs géographiques du Pays des Etangs, de la Vallée de la Sarre, Sarrebourg, Abreschviller, Saint-Quirin, Phalsbourg, Lutzelbourg, Dabo et le Donon. A une échelle européenne, l'ensemble des GR relie le territoire aux Pays Bas, à la Méditerranée et à l'Allemagne.

Comme les canaux, ces itinéraires confèrent une dimension européenne, faisant d'elle une destination de randonnée de premier plan, dans le Grand Est français. La randonnée repose sur une tradition 'historique', à travers les activités du Club Vosgien qui a tracé progressivement, depuis deux cents ans, un réseau de sentiers pédestres qui atteint plus de 1 200 km à travers des paysages et de sites remarquables.

La randonnée pédestre est aujourd'hui complétée par une offre de randonnée émergente : le cyclo-tourisme et la randonnée VTT. Un schéma de réseau de pistes cyclables a été réalisé à l'échelle du Pays de Sarrebourg, ainsi qu'un guide pour les cyclo-touristes. Plusieurs projets existent, notamment la création d'une base dédiée à la pratique du VTT sur la commune de Dabo.

Cependant, malgré le fort potentiel touristique du territoire, des faiblesses freinent la valorisation et la commercialisation de l'offre touristique :

- Les hébergements sont insuffisants, notamment pour les groupes,
- Une mauvaise répartition de l'offre de restauration,
- Pas de produit touristique pour vendre la destination,
- une communication non structurée,
- des disparités et un manque de cohérence entre les nombreux offices de tourisme et syndicats d'initiatives,
- travail en réseau faible entre les professionnels touristiques,
- un manque de professionnalisation de certains acteurs.

Une économie touristique qui émerge depuis quelques années

L'impact de l'économie touristique était, il y a encore quelques années, difficile à évaluer sur l'économie locale.

Depuis quelques années on constate l'émergence sur le territoire d'une économie touristique.

Ainsi, l'arrondissement de Sarrebourg, qui vient d'accueillir le quatrième Center Parcs de France dont l'ouverture a eu lieu le 21 mai 2009, vit une profonde mutation économique qui se répercute sur le Sud Mosellan et le bassin d'emploi du Lunévillois.

L'activité touristique génère plus de **1 100 emplois en Moselle Sud, cette économie se retrouvant essentiellement dans l'arrondissement de Sarrebourg**. Mais pour la moitié des salariés concernés, elle ne s'effectue qu'à temps partiel. Les deux tiers de ces emplois concernent la restauration et un quart l'hébergement.

L'implantation du Center Parcs a généré la création de 670 emplois directs équivalant à 470 emplois à temps plein, venant revitaliser un secteur marqué il y a quelques années par la disparition de l'entreprise de fabrication de chaussures BATA.

Ce qu'en pensent les acteurs du territoire :

- une offre riche et globalement assez cohérente, mais des projets qui ont tendance à fonctionner de manière isolée
- les associations de loisirs fonctionnent en cercle fermé et ont du mal à s'ouvrir aux touristes, les loisirs s'adressent donc prioritairement aux habitants
- une diminution des clientèles scolaires (lien avec le nombre de lits disponibles)
- un tourisme de nature à développer autour : de l'eau (étangs, canaux, bateaux, pêche...), des sites 'uniques' (plan incliné, vitrail, Dabo, Bataville...), des loisirs (golf, musées, savoir-faire, équitation, aérodrome...)
- des voies navigables et des étendues d'eau (trop) peu exploitées
- la présence de projets structurants et extrêmement professionnels : parc animalier, location de bateaux, Center Parc etc.
- un énorme potentiel de clientèles de proximité : Allemagne, Suisse, Luxembourg, Belgique
- un certain manque de qualification : dans les hébergements (manque d'hôtels haut de gamme, d'hébergement de groupes et un taux de remplissage faible pour certains hébergements vieillissants), dans les produits/offres qui mériteraient d'être affinés et vendus
- des pistes cyclables qui pourraient être mieux développées
- un manque de vision globale et d'ambition : problème de positionnement (on ne sait pas se vendre), manque de signalétique locale et de communication cohérente vers l'extérieur, manque de lien entre les projets

A retenir :

Un secteur tertiaire prédominant et en développement principalement dans les activités de commerce, de services aux entreprises, de services administratifs et d'activités juridiques, comptables et de conseil. Développement que l'on peut mettre en lien avec le développement des collectivités locales (création des communautés de communes, extension des compétences) et la volonté des politiques locales de développement du territoire (création et extension des différentes zones d'activités).

La disparition des activités traditionnelles qui ont longtemps marqué le paysage de l'économie locale.

Une mutation économique qui s'est faite au profit du secteur tertiaire principalement et de l'émergence de l'économie touristique et de loisirs.

Un territoire qui conforte d'année en année sa vocation d'accueil touristique et de loisirs (développement des équipements de loisirs, de l'hébergement et de la restauration).

Enjeux :

- ***Le développement des emplois et des activités***
- ***Le maintien de l'attractivité pour les entreprises industrielles et artisanales***
- ***Le renforcement des activités existantes et de leur maillage du territoire***
- ***Le maintien de l'agriculture et le développement des circuits courts***
- ***L'émergence de nouvelles filières***
- ***L'exploitation des potentiels liés à la maîtrise énergétique et aux énergies renouvelables***
- ***Le maintien du caractère multifonctionnel de l'agriculture et de la forêt***
- ***La fédération des acteurs du tourisme et mise en cohérence/structuration de l'offre***

I. Un territoire bien pourvu en services qui influent sur l'organisation territoriale des bassins de vie

La fréquentation des équipements structurants et la proximité des différents services constituent des aires de solidarités à l'intérieur desquelles les habitants exercent leurs activités quotidiennes.

Chaque équipement et service possède son degré d'attractivité et leur maillage structure le territoire. Il est alors possible d'identifier des équipements et des services structurants à l'échelle du pays, qui ont permis de considérer l'arrondissement de Sarrebourg comme étant un bassin identifié à travers l'aire d'attractivité qu'ils exercent sur ce territoire. D'autres équipements et services, à l'échelle plus locale, forment des bassins ou sous-bassins de vie, à l'intérieur des différentes intercommunalités.

A. Les équipements à l'échelle de l'arrondissement

Au niveau commercial...des structures qui rayonnent au-delà du territoire

Les flux, aussi bien pour les produits alimentaires que non alimentaires, indiquent l'attraction dominante de Sarrebourg, où l'on note la présence de deux hypermarchés.

L'attractivité de cet appareil commercial a été complétée d'une manière très importante par la création des commerces des Terrasses de la Sarre. La zone de chalandise de l'offre commerciale présente sur l'arrondissement s'étend jusqu'aux bassins voisins : Pays du Saulnois à l'Ouest, l'Alsace Bossue au Nord, la région de Saverne à l'Est et le secteur de Blâmont au Sud.

Au niveau de la santé

L'arrondissement de Sarrebourg forme un bassin de santé à l'échelle de son périmètre.

Au sein de ce bassin de santé qui s'articule autour du centre hospitalier régional de Sarrebourg, le centre hospitalier de réadaptation d'Abreschviller et le centre spécialisé de Lorquin, le Pays de Sarrebourg constitue un pôle médical déterminant dans le Sud-Est de la Moselle. On y relève également la présence d'une maison de santé, ainsi qu'un IME.

Les villes de Sarrebourg et Phalsbourg détiennent une grande part des médecins et des pharmacies. La partie montagneuse des Vosges Mosellanes (Abreschviller, Dabo, Walscheid) est relativement bien équipée. Les autres secteurs apparaissent moins bien équipés et l'on craint pour certains d'entre eux une désertification médicale.

Au niveau des services administratifs et consulaires

La ville de Sarrebourg possède une sous-préfecture qui sera fusionnée en 2016 avec celle de Château-Salins, un tribunal, un Pôle Emploi, une Maison de l'Emploi partagée avec le Saulnois, une antenne des trois chambres consulaires : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie.

Au niveau des services culturels et sportifs

La ville de Sarrebourg possède un cinéma, CinéSar, nouveau complexe qui vient d'être inauguré en 2014, un centre aquatique.

-  Signalons également l'existence des deux bases militaires existant au Pays de Sarrebourg : **le Premier Régiment d'Infanterie, basé à Sarrebourg, et le Premier Régiment d'Hélicoptères Chasseurs, basé à Saint Jean de Kourtzerode.**

B. Les équipements qui structurent les grands bassins de vie à l'intérieur du territoire

Les équipements commerciaux

La présence des supermarchés sur le territoire du Pays font apparaître deux bassins de vie :

- ⇒ un bassin de vie principal autour de Sarrebourg,
- ⇒ un bassin de vie secondaire autour de Phalsbourg.
Au niveau de ce type d'équipement commercial, l'attractivité de la ville de Phalsbourg s'exerce sur tout le Nord de son canton et forme sa propre zone de chalandise.
- ⇒ Une offre commerciale structure également des petites zones de chalandise autour de Buhl-Lorraine (qui appartient avec d'autres communes à la conurbation formée autour de Sarrebourg), Abreschviller, Dabo, Hommarting, Lorquin, Niderviller, Walscheid.

Les lycées et les collèges :

- ✓ **Au niveau de l'enseignement public**, 2 lycées d'enseignement général, 1 lycée professionnel, 5 collèges :

- ⇒ Collège / Lycée Mangin à Sarrebourg
- ⇒ Collège/ Lycée Erckmann Chatrian à Phalsbourg
- ⇒ Lycée Labroise à Sarrebourg
- ⇒ Collèges d'Arzviller, Lorquin, Moussey et Sarrebourg

Le lycée Labroise est doté d'un CFA qui offre les formations suivantes : boulangerie-pâtisserie, boucherie, hôtellerie-restauration, travail du verre et du bois .

- ✓ **Au niveau de l'enseignement privé**, on a 1 lycée d'enseignement général, 1 lycée professionnel et 2 collèges

- ⇒ Collège / Lycée St-Antoine à Phalsbourg
- ⇒ Collège / Lycée Ste Marie à Sarrebourg

Toutefois, il n'existe pas de lycée technique.

-  **pour les personnes handicapées** : 1 CAT et un club sportif handisport à Sarrebourg. Un système de transport spécialisé efficace sur le territoire.

Au niveau des équipements culturels et sportifs

Le Musée du Pays de Sarrebourg à Sarrebourg, le Musée du Soldat de l'An II à Phalsbourg, le centre socio-culturel à Sarrebourg, 2 médiathèques (1 à Sarrebourg et 1 à Phalsbourg avec des associations de lecteurs, de nombreux clubs sportifs avec une tendance à la professionnalisation, des écoles de musique.

C. Des équipements et des services qui structurent les petits bassins de vie autour des intercommunalités ou des bourgs centres

-  **Pour les personnes âgées** : plusieurs maisons de retraite en majorité médicalisées, des dispositifs de portage de repas.
-  **Des possibilités de garde d'enfants** : à travers des haltes garderies, des crèches, des dispositifs « périscolaires » et la présence d'un réseau d'assistants maternels.
-  **Un dispositif de transport** dans la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.
-  **De nombreuses salles polyvalentes** dans les communes.
-  **Des acteurs locaux opérationnels** : avec des structures comme les Familles Rurales et les Foyers Ruraux.
-  **Des services ou points bancaires** dans les bourgs centres.

II. Une richesse immense au sein de la vie associative

Le territoire est très animé par le tissu associatif qui concourt de manière efficace à son dynamisme et à la notion du vivre ensemble. Un inventaire réalisé au début de l'année 2013 comptabilisait plus de 870 associations. Le tissu associatif génère également du lien social. On recense ainsi de nombreuses associations dans les domaines de la culture, du sport, ou encore du temps libre notamment à l'attention du public des seniors.

Il existe des associations musicales (guitare, jazz, instruments à vent, solfège), de pratique de la danse (danse de société, claquettes, jazz, etc.), mais aussi de théâtre, de cirque, d'arts plastiques, d'intérêt pour le patrimoine historique ou naturel, de poterie, de généalogie, etc.

La diversité des activités associatives à but culturel semble bien assurée sur le territoire bien qu'il soit difficile de déterminer si la couverture de la zone est vraiment égale.

Le territoire semble également bien quadrillé en ce qui concerne les amicales de personnes du 3ème âge, de retraités, d'anciens combattants ou d'anciens professionnels. Le vieillissement relatif de la population devrait contribuer à maintenir un potentiel démographique important pour ce type d'associations. Cependant, les activités des associations ne rayonnent qu'à une échelle très locale et il serait intéressant de mutualiser les moyens (humains et techniques) pour étendre leurs interventions à un territoire plus large.

Ce qu'en pensent les acteurs du territoire :

- une relative autonomie du territoire en termes de services de base, de commerces, de services médicaux ou administratifs et un bon maillage
- une fragilité dans les services de maintien à domicile et dans le secteur sanitaire ainsi qu'une pénurie de services périscolaires et de garde d'enfants
- une vie associative forte par la présence de nombreuses associations actives, mais un manque de coordination entre les interventions de chacune, notamment dans le domaine des services aux habitants
- un vieillissement des personnes impliquées dans les associations et un faible investissement des jeunes
- une certaine carence des services et équipements culturels

A retenir :

Le Pays de Sarrebourg est relativement bien doté au niveau des équipements structurants de formation, de commerces, de santé, de services et de loisirs.

De par l'existence de ces équipements, il forme un bassin de vie, avec des sous-bassins de vie plus ou moins bien définis, permettant aux habitants du territoire de trouver la majeure partie des services dont ils ont besoin.

Des insuffisances sont toutefois à combler, notamment dans la formation, d'autres équipements doivent renforcer leur rôle au sein du territoire.

Outre les animations et le lien social qu'il représente, le tissu associatif peut être aussi un potentiel en matière d'emploi à travers l'économie sociale et solidaire (ESS).

Enjeux :

- *Le renforcement des polarités urbaines*
- *La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs*
- *Le maintien du commerce et des services de proximité, en zone rurale particulièrement*
- *Le renforcement de l'offre de santé*
- *L'adaptation des équipements et services à l'évolution de la population et des attentes : vieillissement, petite enfance...*
- *L'amélioration de l'accès aux équipements, commerces et services, dans un contexte de vieillissement et d'augmentation du prix des énergies*
- *La poursuite de la structuration des écoles en regroupement pédagogiques intercommunaux pour les espaces les plus ruraux (mutualisation des structures)*
- *La diversification de l'offre culturelle, notamment artistique et créative*
- *La mise en réseau des acteurs associatifs et l'appui aux associations*

Tableau AFOM

Ce tableau AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) a été réalisé dans le cadre des travaux menés en vue de la candidature au titre du prochain programme LEADER 2014-2020, déposé par le GAL Moselle Sud. Ils émanent de la concertation des acteurs locaux.

Les éléments qu'il contient concernent par conséquent le territoire Moselle Sud, qui réunit les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg. Ceux qui relèvent du Saulnois ont été mis *en italique* et ne doivent donc pas être pris en compte dans l'analyse territoriale du Pays de Sarrebourg.

Ces données seront complétées par le travail d'analyse qui sera mené sur le territoire dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg.

TABLEAU AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Territoire	• Un territoire bien situé : au cœur de la Grande Région et à proximité de grands pôles urbains • Une armature urbaine relativement structurée autour d'un maillage des villes secondaires • Une bonne accessibilité depuis les territoires voisins (train, autoroute, nationales)	• Un territoire rural avec parfois des densités très faibles de population • Les petites communes sont mal reliées par les réseaux de transports en commun • Difficultés d'accès aux infrastructures numériques	• Le développement des mobilités internes au territoire (dont les déplacements doux) • Attractivité : cadre de vie et coût du foncier • Développer les centres villes (Sarrebouurg et Phalsbourg) ainsi que les bourgs centres	• Les disparités entre l'est et l'ouest (zones sous influences urbaines, zones très agricoles et zones mixtes sans vocation affirmée) et un risque de rupture du territoire
Population	• Une population en hausse • Une population dynamique et une vie associative forte au niveau local • De nombreux emplois présents sur le territoire et dont le chiffre augmente d'année en année • <i>Augmentation de la part des diplômés, notamment de qualification 'moyenne'</i> • Une offre de services satisfaisante	• Des îlots de pauvreté dans les centres bourgs • La part des cadres est inférieure et progresse plus lentement que la moyenne mosellane • <i>Départ du 13^{ème} Régiment de Dragons Parachutistes de Dieuze</i> • Une offre de formation post-baccalauréat assez faible • Un vieillissement des responsables associatifs • L'offre de services parfois mal répartie dans les communes	• Des résidents temporaires nombreux sur le territoire, source d'économie résidentielle • Un nombre important de retraités qui constituent une source d'activité • Un bassin d'emploi à conforter suite à l'installation de Center Parcs • Le développement des services et animations en faveur des jeunes	• La fuite des jeunes populations vers d'autres départements • Accélération du vieillissement de la population • Poursuite de la baisse des emplois agricoles et industriels • Une dépendance accrue de l'emploi vis-à-vis de l'Alsace pour les habitants du Pays de Sarrebouurg • La fermeture de certains services publics
Economie	• La présence d'importantes entreprises sur le territoire (Mephisto, Senoble, Ferco International...) • L'artisanat bien représenté • La tertiarisation de l'économie qui permet la création d'emplois • De nouvelles entreprises se créent chaque année • Présence d'artisans d'art garants des savoir-faire traditionnels	• Un tissu économique composé de très petites entreprises qui ne sont pas toujours créatrices d'emploi • Certains savoir-faire traditionnels qui disparaissent	• Le développement de nouvelles filières : économie circulaire, méthanisation, services à la personne... • La pérennisation des 2 pépinières d'entreprises du territoire • Le renforcement du tissu associatif des entreprises (corporations de métiers notamment)	• La poursuite de la désindustrialisation • La filière bois en souffrance au Pays de Sarrebouurg • <i>La nécessité de requalifier les zones d'activités économiques dans le Saulnois</i>

Tourisme	• Une offre riche sur le territoire : équipements, manifestations • Tourisme fluvial et nombreux circuits de randonnée • Un patrimoine naturel exceptionnel pour développer une offre touristique de nature • Une offre diversifiée d'hébergements • La présence de structures d'accueil : plusieurs offices de tourisme et syndicats d'initiative • Des sites phares attirant de nombreux clients	• <i>Manque d'hébergements dans le Saulnois</i> • Pas de stratégie touristique • Une mauvaise répartition de l'offre de restauration, concentrée dans les grandes villes • Manque de produits touristiques en lien avec l'identité territoriale • Une professionnalisation des acteurs non homogène	• La création d'Offices de Tourisme de pôle et/ou communautaires • La mise en réseau des sites et des acteurs • La valorisation touristique du patrimoine naturel • S'appuyer sur les nombreuses associations de loisirs pour créer une offre touristique plus riche	• Des sites parfois peu rentables • Une économie touristique peu structurée qui manque de lisibilité
Agriculture	• <i>La communauté de communes du Saulnois est l'EPCI qui présente la SAU la plus importante de Moselle</i> • Un cheptel ovin important • Présence d'activités de diversification • Un abattoir sur le territoire	• Un nombre d'exploitations qui diminue • Baisse des élevages au profit des grandes cultures • Difficulté d'installer les jeunes agriculteurs	• Développement des circuits courts • Structuration des filières • Développement des cultures fruitières, légumières et viticoles à forte valeur ajoutée en termes d'image	• La reprise des exploitations agricoles (recul du nombre d'agriculteurs) • La pression foncière • L'étalement urbain
Environnement	• Un patrimoine naturel préservé reconnu au plan national et international (Pnr, Natura 2000, RAMSAR...) • Des paysages très diversifiés de l'ouest à l'est du territoire	• Passage de la LGV • Présence de plusieurs friches industrielles • Sur le Pays de Sarrebourg, des risques d'inondation liés à la Sarre et de mouvements de terrain • Une méconnaissance des habitants de ces richesses paysagères et environnementales	• La valorisation touristique des nombreux espaces naturels • L'élaboration d'un SCoT <i>et d'un PLUi</i> • Une image 'nature' et de qualité pour le territoire	• Faible prise en compte du volet paysage dans les travaux des communes • La non-utilisation des friches présentes sur le territoire • Des atteintes à la qualité de l'environnement et du cadre de vie par le développement de zones résidentielles (phénomène de péri-urbanisation)

Evaluation de la charte de territoire

2005–2015

La démarche de construction du projet de territoire du PETR a bénéficié du travail réalisé en parallèle dans le cadre de l'élaboration du SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg. La démarche d'élaboration du SCoT ayant été confiée au bureau d'études INDDIGO.

Tout en intégrant l'ensemble des composantes constituant le territoire, ainsi que les évolutions ayant marqué le Pays de Sarrebourg, la réalisation du diagnostic territorial, permettant d'alimenter à la fois le projet de territoire du PETR et celui du SCoT, s'est appuyée également sur la « Charte d'aménagement et de développement du Pays de Sarrebourg », élaborée en novembre 2003, il y a bientôt 12 ans.

En comparaison avec la situation actuelle, le projet de territoire traduit dans la charte a fait d'une évaluation à travers son analyse au regard des enjeux actualisés, identifiés par le travail de diagnostic mené dans le cadre du SCoT.

Le projet de territoire de la charte de pays est composé de 2 parties :

- I. Partie 1 – « Le diagnostic territorial. Problématique et enjeux » : composée de plus de 80 pages, cette partie présente un état des lieux problématisé du territoire ;
- II. Partie 2 – « Charte d'aménagement et de développement durable du Pays de Sarrebourg. Orientations stratégiques » : cette seconde partie, d'une quarantaine de pages, présente les grandes orientations stratégiques du projet de territoire.

L'évaluation a porté sur cette seconde partie qui constitue le projet de territoire en tant que tel.

Le bureau d'études a centré son travail sur l'analyse de **l'adéquation entre les objectifs du précédent Projet de territoire (celui inscrit dans la charte) et les enjeux actualisés du diagnostic du SCOT**. En d'autres termes, l'évaluation a permis de mettre en évidence les objectifs du précédent projet de territoire qui sont toujours en phase avec des enjeux du territoire, au contraire ceux qui seraient en décalage, des enjeux qui ne seraient couverts par aucun objectif du projet ou encore des objectifs répondant à des enjeux du territoire, mais contraires aux finalités du développement durable.

Ce travail d'évaluation a été conduit à partir d'une analyse croisée :

- de la Charte d'aménagement et de développement durable du Pays de Sarrebourg ;
- du diagnostic du SCOT de l'arrondissement du Sarrebourg.

Le rapport de cette évaluation est annexé au présent document.

CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE A TRAVERS UNE DEMARCHE DE CONCERTATION

Premières pistes de réflexion

Les premières étapes de la démarche de construction du projet de territoire

Réunion de lancement de la démarche : 16 avril 2015

De premiers éléments du diagnostic territorial du Pays de Sarrebourg ont été présentés lors d'une première réunion de lancement du projet de territoire PETR, le 16 avril 2015, avec le président du PETR et les présidents et directeurs des communautés de communes membres du PETR.

A travers la présentation d'un diaporama permettant d'avoir un regard sur près de 20 ans d'évolution sur le territoire, trois aspects ont été mis en évidence pour ouvrir le débat : les évolutions démographiques, la mutation économique et l'organisation territoriale actuelle et possible à venir. Des pistes de réflexion ont été lancées et quelques enjeux identifiés.

Il a été proposé d'appuyer le travail d'élaboration du projet de territoire du PETR sur les réflexions qui avaient été développées dans le cadre de la charte de pays.

Une réunion technique avec les directeurs généraux s'en est suivie.

Réunion technique avec les directeurs généraux des EPCI membres du PETR : 30 avril 2015

L'objet de cette réunion a été de définir les objectifs vers lesquels les communautés de communes souhaitent orienter le projet de territoire (les objectifs possibles à court terme en fonction de la situation actuelle de l'intercommunalité, des scénarii à plus long terme en fonction de l'organisation territoriale qui pourrait être retenue).

Le canevas présenté par le programme d'orientations et les actions préconisées dans la charte de pays a permis de conduire le débat et animer les réflexions.

Des orientations et pistes d'actions ont émergé. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

LE REGARD DES DIRECTEURS DES EPCI MEMBRES DU PETR

Réflexions issues de la réunion technique du 30 avril 2015

THEMATIQUES	ORIENTATIONS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Stratégie économique	⇒ Accompagner le développement des entreprises existantes sur le bassin ⇒ Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le bassin ⇒ Promouvoir le territoire sur le plan économique : faire du pays de Sarrebourg « un territoire d'accueil des entreprises » ⇒ Développer la prospection économique	- Appréhension des capacités d'accueil des entreprises ⇒ S'appuyer notamment sur les inventaires déjà réalisés ⇒ Optimisation des espaces disponibles pour l'accueil des zones économiques - Mise en place d'un schéma de zones d'activités économiques - Mutualisation de la gestion des zones d'activités à l'échelle de l'arrondissement - Elaboration d'un outil de promotion dynamique avec des mises à jour faciles à effectuer - Mise en place d'un outil de prospection économique
Stratégie touristique	⇒ Harmoniser les actions et la politique de promotion touristique à l'échelle de l'arrondissement ⇒ Mise en synergie des actions des différents offices de tourisme ⇒ Mise en place d'une stratégie de valorisation, communication et commercialisation de l'offre touristique ⇒ Conforter les pôles touristiques existants et créer de nouveaux produits touristiques ⇒ Améliorer la qualité de la gestion des sites touristiques et des services	- Création d'une signalétique commune le long des itinéraires (pistes cyclables, voies fluviales) dans le cadre d'une harmonisation des actions - Mise en valeur touristique des canaux (renforcement de l'image du tourisme fluvial) - Création d'un office de tourisme de pôle à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg => structure d'accueil qui intègre les OT intercommunaux avec un maillage territorial (convention de délégation de missions) - Développer des hébergements touristiques de qualité - Programme de modernisation et de valorisation des sites touristiques, dont celui du Train forestier et du Plan Incliné - Finalisation du maillage des itinéraires cyclables dans le cadre d'un réseau cohérent - Mise en place d'une même signalétique dans le cadre de l'harmonisation des actions

Stratégie territoriale Les volets de la stratégie territoriale seront essentiellement traités dans le cadre du SCoT	⇒ Favoriser une politique d'amélioration de l'habitat ⇒ Promouvoir l'équilibre en matière d'habitat, notamment d'habitat social	- Concernant la gestion des cours d'eau : celle-ci entre dans la compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) attribuée aux communes et à leurs groupements par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique. - Poursuite ou mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat - Poursuite ou mise en place d'un programme de rénovation des façades
Stratégie de cadre de vie	⇒ Favoriser la mutualisation et la coordination des actions en matière de services aux habitants à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg ⇒ Assurer aux habitants une offre de services de qualité ⇒ Promouvoir des actions visant à maintenir des services dans les communes rurales ⇒ Réadapter la politique de transports aux nouvelles demandes et aux nouveaux besoins ⇒ Coordonner l'offre de soins des personnes âgées ⇒ Accompagner les projets d'accueil de la petite enfance ⇒ Favoriser la mobilité à travers tout le territoire	- Inscrire l'ensemble des actions en matière de services aux habitants dans le cadre d'une mutualisation à l'échelle de l'arrondissement : portage de repas, accueil de la petite enfance, équipements - Elargir le dispositif existant en matière de transport à l'échelle de l'arrondissement

La concertation avec les élus et les acteurs socioprofessionnels du territoire

La démarche de concertation

La concertation s'est appuyée sur l'analyse AFOM présentée dans le tableau ci-dessus, à laquelle ont été ajoutés les éléments présentés lors de la réunion du 20 mars 2015 avec la Région Lorraine en vue de la préparation des nouveaux Contrats de Partenariat Lorraine et Territoires 2015/2020.

Les enjeux qui en ont découlé ne s'inscrivent pas de la même façon selon le projet PETR ou SCoT.

- Pour le SCoT, il s'agit de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui se déclinera en prescriptions en terme d'urbanisme, prescriptions qui seront traduites dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.
 - Pour le projet de territoire PETR, l'objectif est que les élus puissent **définir des orientations et proposer des actions** (traduites sous forme de fiches action) **dans le cadre d'un projet partagé entre les communautés de communes du PETR et entre ces dernières et le PETR**, quelle que soit l'organisation territoriale future au niveau de l'intercommunalité.
- Suite à la première étape ayant permis de dresser de premières pistes de réflexion, la deuxième étape s'est appuyée sur une démarche de concertation. Celle-ci s'est organisée au travers d'ateliers de travail réunissant les représentants exécutifs du PETR et des communautés de communes et associant des membres socioprofessionnels, notamment du conseil de développement, afin de construire une trame en matière d'axes de développement et d'actions (ateliers du 2 et 22 octobre 2015).
 - Cette trame a constitué l'ébauche du projet de territoire qui, lors de la réunion plénière du 12 novembre 2015 a été soumise à l'avis de la conférence des maires et au conseil de développement territorial.

Associer les acteurs socioprofessionnels du territoire :

Conformément à l'article L. 5741-1. IV du CGCT relatif au PETR, un conseil de développement réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural.

La loi ne mentionne pas la présence d'élus au conseil de développement territorial qui a un rôle uniquement consultatif au sein du PETR.

Aussi, il a été proposé au niveau du Pays de Sarrebourg de maintenir l'association du conseil de développement créée à l'occasion de la mise en place du pays. Cette structure associe élus et socioprofessionnels au sein de ses commissions et de son conseil d'administration, d'où l'intérêt de la maintenir.

Le 15 juin 2015, le conseil de développement « pays » a renouvelé ses instances, afin de poursuivre son rôle d'organe de réflexions et de propositions.

Les socio professionnels du conseil de développement « pays » formeront le conseil de développement territorial du PETR et seront associés à la construction du projet de territoire.

Associer la Région et le Département

La Région et le Conseil départemental ont également été associés, tel que le prévoit l'article 3 des statuts du PETR.

PROJET DE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS DE SARREBOURG

Restitution des Ateliers du territoire

2 octobre 2015, 18h00

Espace Léon IX - DABO

Forum 1 : Définition des axes

Axes retenus suite à l'atelier 1

1. Aménagement du territoire – urbanisme durable – environnement – gestion durable des ressources – agriculture – transition énergétique

- . Axe 1 : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et durable
- . Axe 2 : Préserver le(s) patrimoine(s) naturel(s), les paysages et la biodiversité
- . Axe 3 : Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques
- . Axe 4 : Agriculture : Privilégier les produits locaux (circuits courts) et promouvoir une agriculture raisonnée et structurée

2. Accessibilité du territoire, infrastructures, mobilité, services et équipements aux habitants, vie locale et vie associative

- . Axe 1 : Améliorer l'accessibilité du territoire, ainsi que les déplacements et la mobilité entre les secteurs
- . Axe 2 : Dynamiser/développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants, en assurant une répartition équilibrée sur tout le territoire et en favorisant leur mutualisation
- . Axe 3 : Maintenir la qualité du cadre de vie social en renforçant le tissu associatif, la vie locale et l'animation culturelle
- . Axe 4 : Mettre en place une politique d'amélioration, de réhabilitation et de rénovation de l'habitat sur tout le territoire

3. Développement et mutations économiques, valorisation du potentiel local, emploi, formation

- . Axe 1 : Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises et améliorer l'attractivité économique du territoire
- . Axe 2 : Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'innovation et de compétitivité économiques
- . Axe 3 : Développer la promotion et la prospection économiques
- . Axe 4 : Améliorer/ adapter l'offre de formations au regard des besoins des entreprises existantes et futures, ainsi que de l'économie du territoire
- . Axe 5 : Renforcer le rôle de la Maison de l'Emploi

4. Attractivité touristique du territoire, tourisme, patrimoine naturel et humain

- . Axe 1 : Mise en valeur et attractivité touristique du territoire

- . Axe 2 : Offre touristique en termes de produits : renforcer, améliorer, valoriser l'offre existante – Développer de nouveaux produits touristiques
- . Axe 3 : Offre touristique en termes d'accueil : améliorer l'accueil touristique
- . Axe4 : Offre touristique en termes d'hébergements : augmenter la capacité d'accueil touristique
- . Axe 5 : Mettre en œuvre une politique touristique à l'échelle du territoire (gouvernance touristique).

PROJET DE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS DE SARREBOURG

**Restitution des Ateliers du territoire
22 octobre 2015, 18h00
Complexe polyvalent - NIDERVILLER**

Forum 2 : Définition des actions

**Projet soumis à la conférence des maires et à l'assemblée du conseil de
développement lors de la réunion plénière du 12 novembre 2015 à
HILBESHEIM**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE –
ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES –
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - AGRICULTURE**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 1	<i>Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et durable</i>
Enjeux	✓ Développer / conforter les bourgs centres et les bourgs relais en favorisant également le développement des communes rurales et des secteurs « reculés » en termes de commerces de proximités, d'activités économiques et d'emploi ✓ Développer des espaces à urbaniser pour accueillir de nouvelles populations ✓ Réduire les consommations foncières : travailler prioritairement sur les friches (reconversions des friches, artisanales, commerciales, militaires, agricoles, urbaines et rurales, ...) ✓ Promouvoir un urbanisme « authentique » en mettant en valeur le patrimoine bâti et en valorisant les caractéristiques urbaines et villageoises locales
Action 1	Mise en place d'une politique d'équilibre du territoire
Description des actions : ✓ Préserver les implantations commerciales et les activités de services existantes ou créer des implantations nouvelles pour renforcer les bourgs centres et redynamiser les centres villes ✓ Identifier les lieux pouvant accueillir des commerces de proximité ou des activités de services (analyse des documents d'urbanisme) ✓ Organisation de marchés traditionnels dans certains bourgs centres	
Objectifs : ✓ Favoriser un maillage équilibré en matière d'armature urbaine avec des centralités dynamiques sur tout le territoire ✓ Eviter la rupture entre les pôles d'activités artisanales et commerciales des centres urbains (ville centre et pôle urbain secondaire) et les communes rurales ✓ Garantir des services sur tout le territoire	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Définir les bourgs centres en vue d'avoir une armature urbaine bien répartie ✓ Identifier la capacité d'accueil d'activités économiques et commerciales ✓ Dégager des moyens financiers en faveur du développement des bourgs centres (soutiens financiers via des programmes spécifiques de revitalisation)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ EPCI sur une stratégie établie par les communes ✓ Communes	
Partenaires techniques : ✓ PETR à travers le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg ✓ Chambres consulaires ✓ Moselle Développement ✓ Conseil de développement	
Partenaires financiers : ✓ Collectivités territoriales (communautés de communes, communes) ✓ Etat (FISAC, autres aides éventuelles, notamment dans le cadre de volet territorial du CPER) ✓ Union européenne	
Critères d'évaluation : ✓ Nombres d'activités économiques maintenues et/ou soutenues ✓ Nombre de création d'unités artisanales et commerciales ✓ Analyse de l'évolution démographique	

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 1	Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et durable
Enjeux	✓ Développer / conforter les bourgs centres et les bourgs relais en favorisant également le développement des communes rurales et des secteurs « reculés » en termes de commerces de proximités, d'activités économiques et d'emploi ✓ Développer des espaces à urbaniser pour accueillir de nouvelles populations ✓ Réduire les consommations foncières : travailler prioritairement sur les friches (reconversions des friches, artisanales, commerciales, militaires, agricoles, urbaines et rurales, ...) ✓ Promouvoir un urbanisme « authentique » en mettant en valeur le patrimoine bâti et en valorisant les caractéristiques urbaines et villageoises locales
Action 2	Etudes d'analyse et de prospection en matière d'aménagement de l'artisanat et du commerce.
Description des actions : ✓ Elaboration du document d'aménagement de l'artisanat et du commerce (DAAC) dans le cadre du SCoT ✓ Réalisation d'une étude commerciale venant en complément du DAAC	
Objectifs : ✓ Favoriser un maillage équilibré en matière d'armature urbaine avec des centralités dynamiques sur tout le territoire ✓ Eviter la rupture entre les pôles d'activités artisanales et commerciales des centres urbains (ville centre et pôle urbain secondaire) et les communes rurales ✓ Connaître les flux de consommation des ménages ✓ Avoir une trame artisanale et commerciale cohérente sur tout le territoire	
Modalités de mise en œuvre : ✓ La réalisation du DAAC et de l'étude commerciale s'inscrivent dans la démarche d'élaboration du SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg.	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ PETR à travers l'élaboration du SCoT	Maîtrise d'œuvre : ✓ DAAC : Bureau d'études INDDIGO, chargé de l'accompagnement du SCoT ✓ Etude commerciale : CCI Moselle
Partenaires techniques : ✓ Communautés de communes, communes ✓ Chambres consulaires	
Partenaires financiers : ✓ Communautés de communes via leur contribution au fonctionnement du PETR ✓ Etat	
Critères d'évaluation : ✓ Nombres d'activités économiques maintenues et/ou soutenues ✓ Nombre de création d'unités artisanales et commerciales ✓ Analyse de l'évolution démographique	

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 1	<i>Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et durable</i>
Enjeux	✓ Développer / conforter les bourgs centres et les bourgs relais en favorisant également le développement des communes rurales et des secteurs « reculés » en termes de commerces de proximités, d'activités économiques et d'emploi ✓ Développer des espaces à urbaniser pour accueillir de nouvelles populations ✓ Réduire les consommations foncières : travailler prioritairement sur les friches (reconversions des friches, artisanales, commerciales, militaires, agricoles, urbaines et rurales, ...) ✓ Promouvoir un urbanisme « authentique » en mettant en valeur le patrimoine bâti et en valorisant les caractéristiques urbaines et villageoises locales
Action 3	Ouvrir des espaces à urbaniser en limitant l'étalement urbain
Description des actions : ✓ Créer de nouveaux logements à travers la construction de nouveaux bâtiments, la réhabilitation / rénovation de logements vides existants ou la réhabilitation de bâtiments communaux ✓ Créer de nouvelles formes urbaines permettant d'optimiser la conception de nouveaux quartiers (éco-quartiers, urbanisme durable).	
Objectifs : ✓ Accueillir de nouvelles populations avec un objectif de 70 000 habitants d'ici 20 à 30 ans.	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Evaluer le potentiel de réhabilitation et rénovation dans le parc existant ✓ Identifier le potentiel de création de logements dans les bâtiments communaux existants et vacants ✓ Identifier les dents creuses dans les documents d'urbanisme ✓ Inscrire dans les documents d'urbanisme les secteurs qui seront voués à une ouverture à urbanisation (compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Communes	
Partenaires techniques : ✓ PETR à travers le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg ✓ PnrL, CAUE, ADEME, ADIL, ANAH	
Partenaires financiers : ✓ Communes	
Critères d'évaluation : ✓ Nombres de logements à créer à partir de l'analyse des évolutions démographiques sur les 15 années précédentes et en s'appuyant sur les prévisions de l'évolution des ménages (construction neuve / requalification du parc existant / offre locative publique et privée) ✓ Qualité des formes urbaines créées ✓ Qualité des logements notamment en matière de performance énergétique ✓ Evaluation du degré de mixité sociale	

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 1	Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et durable
Enjeux	✓ Développer / conforter les bourgs centres et les bourgs relais en favorisant également le développement des communes rurales et des secteurs « reculés » en termes de commerces de proximités, d'activités économiques et d'emploi ✓ Développer des espaces à urbaniser pour accueillir de nouvelles populations ✓ Réduire les consommations foncières : travailler prioritairement sur les friches (reconversions des friches, artisanales, commerciales, militaires, agricoles, urbaines et rurales, ...) ✓ Promouvoir un urbanisme « authentique » en mettant en valeur le patrimoine bâti et en valorisant les caractéristiques urbaines et villageoises locales
Action 4	Inventaire des friches existantes
Description des actions : ✓ Identification des friches existantes ✓ Evaluation de leur potentialités en termes de réhabilitation / reconversion / mise en valeur	
Objectifs : ✓ Valoriser les friches pour éviter le gaspillage foncier et immobilier ✓ Requalification d'espaces ou de sites urbanisés abandonnés	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Recensement auprès des communes, notamment via les documents d'urbanisme, auprès des communautés de communes ✓ Recueil de données auprès de différents organismes (ex. Conseil départemental) ✓ Etude de leur potentiel de réhabilitation par un prestataire	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Communes à travers ✓ PETR ou Conseil de développement pour l'inventaire des friches	Maîtrise d'œuvre : ✓ EPFL ou autres pour l'étude du potentiel de réhabilitation
Partenaires techniques : ✓ PETR à travers le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg ✓ EPCI - Conseil départemental, ✓ PnrL, EPFL ✓ Conseil de développement	
Partenaires financiers : ✓ Collectivités territoriales (communautés de communes, communes) ✓ Etat, ✓ Union européenne	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre de friches réhabilitées ✓ Taille des espaces économisés	

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 1	Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et durable
Enjeux	✓ Développer / conforter les bourgs centres et les bourgs relais en favorisant également le développement des communes rurales et des secteurs « reculés » en termes de commerces de proximités, d'activités économiques et d'emploi ✓ Développer des espaces à urbaniser pour accueillir de nouvelles populations ✓ Réduire les consommations foncières : travailler prioritairement sur les friches (reconversions des friches, artisanales, commerciales, militaires, agricoles, urbaines et rurales, ...) ✓ Promouvoir un urbanisme « authentique » en mettant en valeur le patrimoine bâti et en valorisant les caractéristiques urbaines et villageoises locales
Action 5	Inventaire et mise en valeur du patrimoine bâti
Description des actions : ✓ Recensement et identification des éléments patrimoniaux de caractère et à préserver ✓ Actions d'information et de sensibilisation des élus, du grand public, des scolaires et des touristes : expositions, ouvrage, conférences, chantiers participatifs, etc... ✓ Programme de conservation / restauration et mise en valeur du patrimoine bâti ✓ Elaboration d'un guide pédagogique ✓ Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine ✓ Valorisation touristique	
Objectifs : ✓ Partager les richesses du territoire avec les habitants (connaissance, prise de conscience) ✓ Valorisation des communes / quartiers à fort caractère patrimonial ✓ Mise en valeur du territoire	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Recensement auprès des communes, notamment via les documents d'urbanisme, auprès des communautés de communes et d'organismes (PnrL, CAUE, etc...) ✓ Aide et appui de la Fondation du Patrimoine, des Bâtiments de France, des parcs, du CAUE ✓ Mesures d'aides financières aux communes et aux particuliers ✓ Appui matériel entre communes ou communautés de communes, mise à disposition d'ouvriers communaux (mutualisation)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Communes à travers leur document d'urbanisme ✓ PETR et Conseil de développement pour l'élaboration de l'inventaire et du guide pédagogique, ainsi que des actions de communication	Maîtrise d'œuvre : ✓ Entreprises, associations ✓ Prestataires
Partenaires techniques : ✓ PETR à travers le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg ✓ Chambre de Métiers et de l'Artisanat ✓ PnrL, CAUE, Fondation du Patrimoine, Bâtiments de France, EPFL	
Partenaires financiers : ✓ Région ✓ Etat, ✓ Union européenne ✓ EPFL	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'opérations réalisées ✓ Nombre d'événementiels organisés et nombre de participants	

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 2	Préserver les patrimoines naturels, les paysages et la biodiversité
Enjeux	✓ Préserver le patrimoine naturel : sites remarquables – eau – forêts – milieux naturels, etc..., en favorisant la biodiversité ✓ Préserver la diversité et la qualité des paysages
Action 6	Inventaire et mise en valeur des sites et éléments remarquables du patrimoine naturel
Description des actions : ✓ Recensement des sites remarquables et des éléments du patrimoine naturel ✓ Identification et description de leurs caractéristiques, leur rôle, les conditions de leur préservation / restauration ✓ Etablissement de cartographies et de fiches thématiques ✓ Actions d'information et de sensibilisation des élus, du grand public, des scolaires et des touristes, voire d'organismes (ex. VNF) ✓ Actions d'éducation à l'environnement et d'incitation à des comportements respectueux ✓ Actions de restaurations / ouvertures paysagères – plantations de haies / actions de protection et d'entretien des sites ✓ Mise en place d'une opération spécifique : « <i>L'arbre hors la forêt et les haies</i> » : haies bocagères, de ripisylves ou anti-congères, arbres remarquables, d'alignement ou d'entrée d'agglomérations	
Objectifs : ✓ Protéger les espèces faunistiques et floristiques, ainsi que les écosystèmes, afin de favoriser la biodiversité : zones humides, prairies alluviales, haies, ripisylves, etc... ✓ Maintenir la diversité paysagère, atout majeur du territoire ✓ Maintenir la beauté du territoire	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Affiner la trame verte et bleue (TVB) du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) à travers le SCoT et les documents d'urbanisme des communes : identification des réservoirs et corridors biologiques ✓ S'appuyer sur les études et documents existants des différents organismes susceptibles d'informer ✓ S'appuyer sur les associations pouvant aider au recueil des données ✓ Organisation de conférences, d'expositions, de manifestations, de réunions thématiques générales ou à destination d'un public spécifique (élus, écoles, agriculteurs, etc...) ✓ Campagne visant à mobiliser les écoles ou les habitants ✓ Réalisation de sentiers d'interprétation et de découverte ✓ Equipes techniques en régie des collectivités, chantiers d'insertion, bénévoles d'associations ✓ Inscriptions des sites dans les documents d'urbanisme	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Communes à travers leur document d'urbanisme ✓ PETR à travers le SCoT (pour l'inventaire) ✓ Conseil de développement à travers sa commission « Environnement »	Maîtrise d'œuvre : ✓ Communes(en régie), chantiers d'insertion, bénévoles d'associations ✓ Bureaux d'études chargés de l'élaboration des documents d'urbanisme
Partenaires techniques : ✓ PETR à travers le SCoT ✓ EPCI et communes ✓ Pnr Lorraine et Pnr Vosges du Nord ✓ Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine ✓ DREAL, Agence de l'Eau, Région, Conseil départemental, ONF, VNF ✓ Conseil de développement, autres associations (protection de la nature, chasse, pêche, etc...), écoles	
Partenaires financiers : ✓ Communes (documents d'urbanisme à l'échelle communale) ✓ PETR (SCoT) ✓ Etat, Région, Union européenne	
Critères d'évaluation :	

- ✓ Aboutir à une trame continue et suffisamment étoffée qui permet d'évaluer les éléments existants à petite échelle
- ✓ Nombre d'événementiels et nombre de participants
- ✓ Nombre d'opérations réalisées

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 3	<i>Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques</i>
Enjeux	✓ Assurer une bonne gestion des ressources en eau ✓ Promouvoir et optimiser les ressources énergétiques nouvelles et locales ✓ Intégrer la notion de développement durable dans tous les projets
Action 7	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
Description des actions : ✓ Aménagement de bassin hydrographique ; ✓ Entretien des cours d'eau et des plans d'eau (canaux ?) ; ✓ Défense contre les inondations (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ; ✓ Restauration des milieux aquatiques (potentielles zones d'expansion de crue) ; ✓ Promouvoir des dispositions recommandant vivement l'infiltration des eaux pluviales et/ou le stockage et la réutilisation des eaux pluviales, et/ou la limitation des débits de rejet dans les cours d'eau, afin de limiter le rejet des eaux pluviales dans les cours d'eau et encourager l'infiltration ; ✓ Création d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).	
Objectifs : ✓ Améliorer la gouvernance pour rendre cohérentes les actions en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à l'échelle de l'arrondissement ✓ Mettre en oeuvre des programmes intégrés de gestion (gestion des ouvrages hydrauliques, maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées aux inondations, entretien des cours d'eau, zones humides de stockage et d'expansion de crue etc.) incluant également la sensibilisation des élus et de la population.	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Transfert aux EPCI à partir de janvier 2016 (ou janvier 2018 en cas de disposition transitoire préservant les actions de structures existantes) du bloc de compétences devenu obligatoire comprenant les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ✓ Possibilité de transfert de ces compétences à un syndicat mixte	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Etablissement Public de Coopération Intercommunale ✓ PETR en cas de transfert de la compétence	
Partenaires techniques : ✓ Agence de l'eau ✓ Etat via la mise en place d'une mission d'appui	
Partenaires financiers : ✓ Mise en place d'un système de taxe ✓ Collectivités compétentes ✓ Etat (Fonds Barnier) Agence de l'Eau	
Critères d'évaluation : ✓ Atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive Inondations	

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 3	<i>Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques</i>
Enjeux	✓ Promouvoir et optimiser les ressources énergétiques nouvelles et locales ✓ Intégrer la notion de développement durable dans tous les projets
Action 8	Un territoire à énergie positive et croissance verte
Description des actions : ✓ Définir à l'échelle du territoire un programme répondant aux objectifs d'un territoire à énergie positive, en s'appuyant notamment sur la programme présenté par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud	
Objectifs : ✓ Favoriser l'efficacité énergétique pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports pour atténuer les effets du changement climatique ✓ Diminuer la consommation des énergies fossiles ✓ Viser le déploiement d'énergies renouvelables en favorisant la production d'énergies renouvelables locales ✓ Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets ✓ Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable ✓ Promouvoir l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Etablir un dossier permettant de s'inscrire dans différents appels à projets (ex. au titre du fonds de financement de la transition énergétique mobilisé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) ou autres fonds possibles ✓ Signature d'une convention	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ EPCI ✓ PETR	
Partenaires techniques : ✓ ADEME, DREAL, ✓ Conseil de développement via ses commissions	
Partenaires financiers : ✓ Etat ✓ Région ✓ ADEME	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'opérations réalisées dans le cadre de programme défini	

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 4	Agriculture : Privilégier les produits locaux (circuits courts) et promouvoir une agriculture raisonnée et structurée
Enjeux	✓ Intégrer la notion de développement durable dans le domaine agricole
Action 9	Inciter les agriculteurs à expérimenter des techniques agro-écologiques
Description des actions : ✓ Recensement et état des lieux des exploitations agricoles existantes ✓ Mise en place d'une campagne d'information et de communication (conférences, réunions d'informations,...) ✓ Mise en place de plans de formation et de suivi des agriculteurs ✓ Mise en place d'opérations d'expérimentation ✓ Convention avec la Chambre d'Agriculture et l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM)	
Objectifs : ✓ Permettre des économies de fonctionnement pour les exploitants ✓ Promouvoir la production biologique ✓ Préserver l'environnement (paysages, cours d'eau, biotopes) ✓ Assurer une sécurité sanitaire en limitant les pesticides	
Modalités de mise en œuvre : ✓ S'appuyer sur les données de la Chambre d'Agriculture et de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM) ✓ S'appuyer sur l'association des Jeunes Agriculteurs, ainsi que le Lycée agricole de Château-Salins ✓ Recherche d'intervenants ✓ Recherche de volontaires souhaitant expérimenter ✓ S'appuyer sur des expériences vécues par d'autres agriculteurs	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Etablissement Public de Coopération Intercommunale ✓ PETR et Conseil de développement (recueil des données, organisation de conférences)	Maîtrise d'œuvre : ✓ Chambre d'agriculture, AMEM ✓ Groupements d'exploitants ✓ Stagiaires
Partenaires techniques : ✓ Chambre d'Agriculture ✓ AMEM ✓ Association des Jeunes Agriculteurs ✓ Pnr Lorraine et Vosges du Nord	
Partenaires financiers : ✓	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'exploitants sensibilisés et mettant en œuvre des opérations	

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME DURABLE – ENVIRONNEMENT – GESTION DURABLE DES RESSOURCES – AGRICULTURE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Axe 4	Agriculture : Privilégier les produits locaux (circuits courts) et promouvoir une agriculture raisonnée et structurée <i>Voir également la fiche action n°2 LEADER : « Développement des circuits courts alimentaires ».</i>
Enjeux	✓ Concilier agriculture – environnement – biodiversité – santé ✓ Préserver / reconstituer la fertilité et la bonne qualité des sols ✓ Maintenir / créer des terroirs agricoles
Action 10	Promotion des produits agricoles locaux
Description des actions : ✓ Recensement des producteurs et des transformateurs locaux, ainsi que des débouchés potentiels ✓ Mise en place d'une campagne d'information et de communication ✓ Organisations d'événementiels (marchés paysans) ✓ Création de points de vente hors de l'exploitation (ex. surface de vente commune) ou à l'intérieur de l'exploitation (vente directe à la ferme) ✓ Formation des producteurs à la vente directe ✓ Création d'un syndicat de producteurs ✓ Création d'un site Internet permettant la vente regroupée ✓ Aide à la promotion des produits, promotion mutualisée	
Objectifs : ✓ Offrir des débouchés commerciaux	
Modalités de mise en œuvre : ✓ S'appuyer sur les données de la Chambre d'Agriculture et de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM) ✓ S'appuyer sur l'association des Jeunes Agriculteurs ✓ Rencontre avec les distributeurs (centres commerciaux) et les grands consommateurs (ex. cantines scolaires, maisons de retraite, restaurateurs, collectivités, armées, centres hospitaliers,...)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Communes, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ✓ PETR ou conseil de développement (campagne d'information, initiateur ou incitateur)	Maîtrise d'œuvre : ✓ Chambre d'agriculture, AMEM ✓ Stagiaires ✓ Syndicat de producteurs (campagne d'information et de communication, création du site Internet)
Partenaires techniques : ✓ Chambre d'Agriculture ✓ AMEM ✓ Association des Jeunes Agriculteurs ✓ Pnr Lorraine et Vosges du Nord	
Partenaires financiers : ✓	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'exploitants ayant vu leur chiffre d'affaires augmenté par la vente locale de leurs produits ✓ Points de vente créés	

**ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES –
MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS -
VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE**

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS - VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 1	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire, ainsi que les déplacements et la mobilité entre les secteurs</i>
Enjeux	✓ Mettre en place un réseau de transport structuré et adapté aux besoins ✓ Favoriser des modes de transports mutualisés (covoiturage) ou alternatifs (déplacements doux) ✓ Développer le numérique afin de permettre le développement du très haut débit jusque dans les logements
Action 1	Elargir le dispositif ISIBUS à l'échelle de l'arrondissement
Description des actions : ✓ Mener une analyse des besoins en se basant sur les données des flux disponibles et des résultats des circuits réguliers existants. ✓ Présenter cette analyse aux maires des communes concernées. ✓ Faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) pour proposer un plan de transport qui tient compte de l'existant.	
Objectifs : ✓ Améliorer l'accès à la mobilité à l'intérieur du territoire du PETR ✓ Faciliter l'accès aux services ✓ Développer l'inter-modalité en gare de Sarrebourg pour l'accès aux métropoles de Nancy-Strasbourg-Metz (Luxembourg)	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Elargissement du périmètre de transport urbain (PTU) actuel en PTU unique à l'échelle de l'arrondissement	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ La collectivité autorité organisatrice des transports	Maîtrise d'œuvre : ✓ Bureau d'études ✓ Transporteurs
Partenaires techniques : ✓ Région, Département (à court termes), la SNCF, les transporteurs locaux	
Partenaires financiers : ✓ Collectivités ✓ Région ✓ Etat	
Critères d'évaluation : ✓ L'état des lieux des dessertes existantes ✓ Le taux de remplissage des véhicules ✓ Le degré de satisfaction des usagers (évaluation par sondage)	

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS - VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 1	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire, ainsi que les déplacements et la mobilité entre les secteurs</i>
Enjeux	✓ Mettre en place un réseau de transport structuré et adapté aux besoins ✓ Favoriser des modes de transports mutualisés (covoiturage) ou alternatifs (déplacements doux) ✓ Développer le numérique afin de permettre le développement du très haut débit jusque dans les logements
Action 2	Développer les modes de déplacements doux et alternatifs
Description des actions : ✓ Recensement des besoins ✓ Etude de faisabilité par un bureau d'études spécialisé proposant plusieurs scenarii en matière de schéma de déplacements doux et de dessertes ✓ Acheter le maillage des itinéraires cyclables, itinéraires sécurisés, pour favoriser les déplacements à vélo, notamment entre les communes desservies par ces réseaux ✓ Création d'aires de covoiturage	
Objectifs : ✓ Faciliter l'accès aux services aux personnes non équipées de voiture ou celles qui souhaitent restreindre l'utilisation de la voiture ✓ Diminuer la circulation automobile, notamment à l'intérieur des centres urbains ✓ Agir en faveur de la qualité de l'air	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Pour le recensement des besoins : interroger les maires, enquête auprès de la population ✓ S'appuyer sur les expériences qui fonctionnent sur d'autres territoires et sous différentes formes (transports collectifs, covoiturage, colocation) ✓ Appels d'offres (éventuellement sous forme groupée) pour les travaux de réalisations des différentes opérations	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Les EPCI	Maîtrise d'œuvre : ✓ Bureau d'études ✓ Entreprises
Partenaires techniques : ✓ L'autorité organisatrice de transports ✓ Associations (ADRESS)	
Partenaires financiers : ✓ Région ✓ Etat ✓ Union européenne	
Critères d'évaluation : ✓ Augmentation des usagers des déplacements doux ou ceux qui mutualisent leurs déplacements ✓ Augmentation du réseau cyclable utilisé	

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS - VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 1	Améliorer l'accessibilité du territoire, ainsi que les déplacements et la mobilité entre les secteurs
Enjeux	✓ Mettre en place un réseau de transport structuré et adapté aux besoins ✓ Favoriser des modes de transports mutualisés (covoiturage) ou alternatifs (déplacements doux) ✓ Développer le numérique afin de permettre le développement du très haut débit jusque dans les logements
Action 3	Développer l'inter-modalité dans les gares desservant le territoire : Sarrebourg, Réding, Lutzelbourg, Berthelming
Description des actions : ✓ Développer des installations appropriées autour des gares : mise en place de taxis collectifs, création d'aires de covoiturage, ou de colocation ainsi que des parkings de bicyclettes ✓ Proposer des offres tarifaires spéciales combinées : ex. Train + parking + location de vélo ✓ Développer au niveau local un site Internet de réservation pour les principales gares (voir action n° 5 : plate-forme)	
Objectifs : ✓ Articuler autour des nœuds ferroviaires une desserte plus fine du territoire par l'ensemble des moyens de transport complémentaires, afin d'améliorer et optimiser les moyens de déplacements à partir de la gare vers le territoire	
Modalités de mise en œuvre : ✓ S'appuyer sur des comptages ferroviaires pour définir les horaires favorables à la multi-modalité ✓ S'appuyer sur les comptages routiers ✓ Tenir compte des manifestations régulières (marchés, festivals, animations économiques et culturelles,...)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ La collectivité autorité organisatrice de transports en lien avec les autres collectivités	Maîtrise d'œuvre : ✓ Bureau d'études ✓ Entreprises et transporteurs
Partenaires techniques : ✓ Associations (ADRESS)	
Partenaires financiers : ✓ Région ✓ Etat ✓ Union européenne	
Critères d'évaluation : ✓ Augmentation des usagers des déplacements doux ou ceux qui mutualisent leurs déplacements ✓ Augmentation du réseau cyclable utilisé	

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS - VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 1	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire, ainsi que les déplacements et la mobilité entre les secteurs</i>
Enjeux	✓ Développer le numérique en milieu rural pour rendre le territoire accessible par d'autres moyens de communication ✓ Avoir un territoire visible pour les internautes et qui sait se positionner par rapport aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
Action 4	Déployer les réseaux de très haut débit jusque dans l'ensemble des foyers du Pays de Sarrebourg
Description des actions : Procéder aux raccordements permettant la desserte en fibre optique Description des actions dans le cadre du SDTAN : ✓ Développer un réseau de collecte complémentaire aux réseaux existants, permettant le raccordement des sites d'intérêt économique et social (sites publics, zones d'activités), des nœuds de raccordement optique (NRO) ou points de mutualisation servant à la desserte FTTH ; ✓ Assurer une montée en débit des secteurs mal desservis en ADSL (avec réalisation de points de raccordements mutualisés), afin d'améliorer la desserte haut débit ✓ Assurer la desserte entre les points de mutualisation et la proximité immédiate des habitations ✓ Favoriser le développement du haut et très haut débit mobile	
Objectifs : ✓ Obtenir une couverture totale du territoire en fibre optique très haut débit ✓ Disposer d'un accès à internet pour tous : familles, entreprises, collectivités, groupements de personnes, etc...	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Adhérer au syndicat mixte en charge du SDTAN qui s'inscrit dans le cadre du Plan France Très Haut débit ✓ Faire appel directement à un opérateur privé	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Syndicat mixte départemental en charge de la mise en œuvre du SDTAN de la Moselle ✓ Collectivités si elles procèdent directement à un opérateur privé	
Partenaires techniques : ✓	
Partenaires financiers : ✓ Collectivités ✓ Etat au titre du FSN (si l'opération s'inscrit dans le cadre du Plan France Très Haut Débit)	
Critères d'évaluation : ✓ Aboutir à une connexion intégrale du territoire en très haut débit	

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS - VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 1 Axe 2	Améliorer l'accessibilité du territoire, ainsi que les déplacements et la mobilité entre les secteurs Dynamiser / développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants
Enjeux	✓ Développer le numérique afin de permettre le développement du très haut débit jusque dans les logements ✓ Accéder aux services par voie numérique ✓ Développer d'autres formes de relations et de travail (télétravail)
Action 5	Mise en place une plate-forme de services numériques
Description des actions : ✓ Définir et mettre en œuvre un dispositif qui facilitera la conception, la production, l'échange et la diffusion de contenus et de services urbains. La plate-forme s'adressera à tous les acteurs du territoire, à la fois en tant qu'utilisateurs qu'innovateurs: citoyens, associations, créateurs, groupes informels, médias, entreprises, acteurs publics. Dans l'esprit d'une réappropriation du territoire. ✓ Mettre en place des formations à l'utilisation du numérique ✓ Mettre à disposition dans les communes de postes d'accès et d'assistance pour l'accès au numérique	
Objectifs : Réappropriation du territoire afin de : ✓ enrichir concrètement l'offre de contenus et de services issus du territoire et destinés à ses habitants (services aux habitants, déplacements) ✓ outiller, mettre à disposition des moyens de faire et rendre acteur, ✓ faciliter les partenariats, les rencontres, les échanges, ✓ proposer des dispositifs de mutualisation, ✓ réguler les interactions entre les acteurs, ✓ abaisser considérablement les barrières à l'innovation et à l'intervention dans le quotidien du territoire ✓ mettre en valeur commerce, loisirs, associations, tourisme mais aussi proposer tous les services de l'e-administration en donnant les moyens à toutes les collectivités d'être présentes sur Internet	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Étude de l'existant: Réaliser à l'aide d'un crawler territorial une cartographie des différents espaces numériques existants dans le Pays de Sarrebourg (sites, blogs, réseaux sociaux, forum, etc.), notamment ceux qui parlent des communes ou qui se disent y appartenir, et leurs liens entre eux ✓ Prise de connaissances des « briques » réutilisables : S'appuyer notamment sur des expériences mises en œuvre (ex. Pays de Bitche) ✓ Maquettage de la future plate-forme : création d'un prototype présentant la configuration de la future plate-forme (par exemple sur la Cyber-base de Sarrebourg). ✓ Développement de la plate-forme numérique : mise en place d'ateliers créatifs pour les ateliers co-construire les premières briques de la plate-forme en collectant les besoins ; les têtes de réseau » du pays pourraient être invitées à des démonstrations afin d'en faire des relais d'information vers leurs adhérents. Simultanément, les services déjà offerts (mais avec des moyens dispersés) seraient progressivement mutés vers la plate-forme numérique du pays. ✓ Déploiement de la solution : campagnes d'information et de formation adaptés aux différents publics concernés, l'équipe de la plate-forme susciterait le développement de nouveaux services aux habitants. ✓ Développement et maintenance de la solution : promotion de la plate-forme – métrologie de son utilisation – mise à niveau technique régulière afin d'y inclure des dernières nouveautés techniques déjà éprouvées. ✓ Mise en place d'un animateur (trice) numérique territorial (ANT)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ PETR ✓ EPCI	Maîtrise d'œuvre : ✓ Prestataires spécialisés dans la communication numérique (conception et réalisation de la plate-forme)

	✓ Webmestre ou animateur (trice) numérique territorial (exploitation et animation de la plate-forme) ✓
Partenaires techniques : ✓ Elus, techniciens des communautés de communes, associations ✓ => Mise en place d'une équipe projet (phase de conception (équipe de personnes de différents horizons représentant les futurs utilisateurs de la plate-forme)	
Partenaires financiers : ✓ Collectivités ✓ Etat (via CPER) ✓ Union européenne	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'utilisateurs de la plate-forme et évolution de ce nombre	

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS - VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 2	<i>Dynamiser / développer les services de proximité adaptés aux besoins des habitants</i>
Enjeux	✓ Favoriser l'accès aux services ✓ Assurer une répartition équilibrée de ces services ✓ Coordonner et mutualiser ces services
Action 6	Mobiliser des bénévoles associatifs pour l'encadrement des enfants dans le cadre du périscolaire
Description des actions : ✓ Mettre à disposition des écoles et des communes des bénévoles volontaires pour encadrer des enfants durant les périodes périscolaires	
Objectifs : ✓ Valoriser les ressources humaines des associations ✓ Renforcer le rôle de lien social des associations ✓ Permettre aux communes d'offrir, dans le cadre du périscolaire, des activités à moindre coût tout en s'appuyant sur la qualité des savoir-faire de ces bénévoles ✓ Créer un réseau à travers le lien communes – associations – parents - enfants	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Réactualiser l'inventaire des associations du Pays de Sarrebourg et identifier leur objet ✓ Sensibiliser les associations pour apporter leur contribution aux activités périscolaires ✓ Mobiliser les bénévoles à travers un réseau animé par une palte-forme ✓	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Communes ✓ Communautés de communes ✓ Conseil de développement	
Partenaires techniques : ✓ Conseil de développement ✓ Associations ✓ Centre de Ressources et d'Information – Bureau Information Jeunesse ✓ Carrefour des Pays Lorrains	
Partenaires financiers : ✓ Collectivités ✓ Région ✓	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre de périscolaires encadrés par un bénévole associatif ✓ Nombre d'associations et de bénévoles mobilisés ✓ Nombre d'enfants encadré par un bénévole associatif	

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS – VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 3	<i>Maintenir la qualité du cadre de vie social en renforçant le tissu associatif, la vie locale et l'animation culturelle</i>
Enjeux	✓ Encourager le bénévolat et assurer la relève des cadres associatifs dans un territoire où la vie associative est importante ✓ Maintenir un tissu associatif dynamique, afin de renforcer le lien social apporté par les associations
Action 7	Apporter un appui aux associations
Description des actions : ✓ Poursuivre le plan de formation destiné aux bénévoles associatifs mis en place par le Conseil de développement ✓ Mettre en réseau les associations via le numérique ✓ Mettre en place une plate-forme d'aide juridique pour les associations ✓ Organiser des rencontres (séminaires, réunions d'information, conférences thématiques, soirées à thèmes...) ✓ Accompagner les associations via le dispositif DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) ✓ Mise en place d'outils Internet (page face-book, espace Internet) pour diffuser / transmettre les informations aux associations	
Objectifs : ✓ Inciter à l'engagement bénévole dans les associations ✓ Sensibiliser les membres des comités des associations aux actions préparant le renouvellement des dirigeants ✓ Faire reconnaître le rôle formateur des associations pour l'acquisition de savoir être, de créativité et de compétences ✓ Ajouter une plus-value acquise via le milieu associatif dans son CV pour son parcours professionnel ✓ Aider les créateurs d'associations ✓ Permettre aux associations de renforcer leurs moyens d'actions et de défense	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Connaître les associations via une base de données identifiée et fiable, régulièrement mise à jour, afin d'avoir une liste de diffusion réactualisée et à travers laquelle il est possible de communiquer ✓ S'appuyer sur des têtes de réseaux pour améliorer la mise en réseau entre associations ✓ S'appuyer sur les outils numériques ✓ S'appuyer sur les organismes existants : CRI-BIJ, COJEP, centre socio-culturel de Sarrebourg, communes	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Collectivités ✓ PETR, Conseil de développement ✓ Associations ou groupement d'associations	Maîtrise d'œuvre : ✓ Organismes agréés ✓ Prestataires, intervenants extérieurs
Partenaires techniques : ✓ Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (COJEP) ✓ Centre de Ressources et D'information – Bureau d'Information Jeunesse (CRI-BIJ) ✓ Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de la Moselle ✓ Conseil National des Employeurs d'Avenir ✓ Cafet des Assos du Centre socio-culturel de Sarrebourg	
Partenaires financiers : ✓ Région	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'associations participantes au plan de formation ✓ Nombre d'associations dans la base de données par rapport aux associations inscrites au Tribunaux d'instance ✓ Nombre d'associations contactées et en relation avec les différents dispositifs	

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS – VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 4	Mise en place d'une politique d'amélioration, de réhabilitation et de rénovation de l'habitat
Enjeux	
Action 8	Création d'une plate-forme de rénovation énergétique (Voir également fiche action 8 de l'axe 4 du volet 3)
Description des actions : ✓ Coordination de l'animation de l'Espace Info Energie et des structures d'initiatives des programmes « Habiter mieux » ✓ Mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale animée par la Maison de l'Emploi Moselle Sud à destination des entreprises locales concernées	
Objectifs : ✓ Absorption de la précarité énergétique du parc de logements ✓ Augmenter l'activité liée à des travaux de rénovation pour les entreprises locales ✓ Qualifier l'emploi dans les entreprises à travers le label RGE (reconnu garant en environnement)	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Montage de dossiers de labellisation de la plate-forme auprès de l'ADEME et de la Région ✓ Labellisation ADEME ✓ Gestion des protocoles territoriaux « Habiter mieux » avec l'ANAH	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ EPCI ✓ Maison de l'Emploi	
Partenaires techniques : ✓ Maison de l'Emploi ✓ Espace Info Energie ✓ ADEME ✓ ANAH	
Partenaires financiers : ✓ ADEME ✓ ANAH	
Critères d'évaluation : ✓ Objectifs quantitatifs du nombre de logements rénovés sur le territoire	

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES – MOBILITE – SERVICES ET EQUIPEMENTS AUX HABITANTS - VIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE	
Axe 4	Mise en place d'une politique d'amélioration, de réhabilitation et de rénovation de l'habitat
Enjeux	✓ Prendre en compte dans les politiques de l'habitat le vieillissement de la population, et les nouveaux besoins des personnes âgées
Action 9	Création de résidences seniors ou d'îlots d'habitat pour personnes âgées
Description des actions : ✓ Création de logements regroupés et adaptés aux besoins des personnes âgées, où les seniors peuvent se regrouper, se retrouver et surtout bénéficier de la proximité des services du centre ville ou du centre village.	
Objectifs : ✓ Rapprocher les personnes âgées du centre ville ou village pour les rapprocher des services ✓ Libérer des logements devenus non adaptés aux seniors et les réhabiliter pour des familles plus jeunes ✓ Redynamiser les centre villes et les centres bourgs	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Réhabilitation de bâtiments communaux présentant des possibilités de création de logements qui intègrent dans leur concept l'évolution des besoins des personnes âgées ✓ Construire de nouveaux bâtiments pour la création de résidences seniors	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ EPCI ✓ Communes	Maîtrise d'œuvre : ✓ Entreprises
Partenaires techniques : ✓ Conseil départemental	
Partenaires financiers : ✓ Conseil départemental ✓ Région	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre de résidences seniors créées	

**DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES –
VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION**

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 1	<i>Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises</i>
Enjeux	✓ Favoriser les produits locaux, développer les commerces en lien avec la demande, favoriser le développement de nouvelles économies (économie résidentielle, économie sociale et solidaire) ✓ Améliorer/augmenter la capacité d'accueil des entreprises (zones et bâtiments d'activités, reconversion de friches, structuration du développement économique autour de la RN4) ✓ Gestion mutualisée des zones d'activités économiques
Action 1	Renforcer l'action de la plate-forme d'initiative locale (PFIL) au travers d'un prêt d'honneur complémentaire Voir également pour le commerce et les services en milieu rural, les actions 1 et 2 de l'axe 1 du volet « Aménagement du territoire »
Description des actions :	
✓ Actions ciblées sur des besoins spécifiques des petites entreprises, notamment : reprises d'entreprises, soutien à la création d'activités nouvelles, commerce en secteur rural, filière à conforter, artisanat de production et de services	
Objectifs :	
✓ Conforter les bourgs centres ✓ Soutenir les projets volontaristes	
Modalités de mise en œuvre :	
✓ Etablir une convention territoriale de soutien ciblé, à l'image des modalités mises en place par la ville de Sarrebourg et la plate-forme d'initiative locale dans le cadre de la convention de soutien au centre ville.	
Maîtrise d'ouvrage :	
✓ EPCI	
Partenaires techniques :	
✓ Plate-forme d'initiative locale de Moselle Sud	
Partenaires financiers :	
✓	
Critères d'évaluation :	
✓ Nombre de projets soutenus ✓ Activités créées / pérennisées	

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 1	<i>Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises</i>
Enjeux	✓ Favoriser les produits locaux, développer les commerces en lien avec la demande, favoriser le développement de nouvelles économies (économie résidentielle, économie sociale et solidaire) ✓ Améliorer/augmenter la capacité d'accueil des entreprises (zones et bâtiments d'activités, reconversion de friches, structuration du développement économique autour de la RN4) ✓ Gestion mutualisée des zones d'activités économiques
Action 2	Création d'un dispositif de maintien des activités de proximités (développement équilibré du territoire) Voir également les actions 1 et 2 de l'axe 1 du volet « Aménagement du territoire »
Description des actions : ✓ Identification des besoins des entreprises et des opportunités d'implantations et de développement ✓ Création d'un ensemble d'outils d'intervention : foncier, immobilier, financier (PFIL) ✓ Elaboration d'un schéma de zones d'activités économiques	
Objectifs : ✓ Maintien du tissu économique local : artisanat, services et commerces en milieu rural ✓ Accompagnement de projets nouveaux : développement d'entreprises existantes et accueil d'activités nouvelles ✓ Renforcer les pôles d'activités existants et les bourgs centres	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Plate-forme d'animation économique pour l'observation et l'identification des besoins, pour le conseil et pour l'intervention foncière et immobilière ✓ Mise en cohérence avec le SCoT	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ EPCI	
Partenaires techniques : ✓ Organismes consulaires ✓ Plate-forme d'initiative locale de Moselle Sud	
Partenaires financiers : ✓	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre de créations / reprises d'entreprises ✓ Nouvelles activités économiques créées sur le territoire ✓ Nombre d'emplois créés / maintenus	

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 1	<i>Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises</i>
Enjeux	✓ Favoriser les produits locaux, développer les commerces en lien avec la demande, favoriser le développement de nouvelles économies (économie résidentielle, économie sociale et solidaire) ✓ Améliorer/augmenter la capacité d'accueil des entreprises (zones et bâtiments d'activités, reconversion de friches, structuration du développement économique autour de la RN4) ✓ Gestion mutualisée des zones d'activités économiques
Action 3	Résorption des friches économiques Voir également l'action 4 de l'axe 1 du volet « Aménagement du territoire »
Description des actions : ✓ Recensement des sites concernés, leur potentiel de réhabilitation et reconversion ✓ Evaluation de leur potentialités en termes de réhabilitation / reconversion / mise en valeur économique	
Objectifs : ✓ Remettre en valeur des espaces économiques abandonnés ✓ Y recréer des activités économiques et de l'emploi ✓ Redynamiser les secteurs géographiques concernés ✓ Optimiser des potentiels fonciers	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Recensement auprès des communes, notamment via les documents d'urbanisme, auprès des communautés de communes ✓ Recueil de données auprès de différents organismes (ex. Conseil départemental) ✓ Etude de leur potentiel de réhabilitation par un prestataire (s'appuyer sur les compétences et les missions de l'EPFL)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Communes à travers leur document d'urbanisme ✓ EPCI PETR ou Conseil de développement pour l'inventaire des friches	Maîtrise d'œuvre : ✓ EPFL ou autres pour l'étude du potentiel de réhabilitation
Partenaires techniques : ✓ PETR à travers le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg ✓ EPCI Conseil départemental, ✓ PnrL, EPFL ✓ Conseil de développement	
Partenaires financiers : ✓ Collectivités territoriales (communautés de communes, communes) ✓ Etat, ✓ Union européenne	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre de friches réhabilitées ✓ Taille des espaces économisés	

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 2	<i>Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'innovation et de compétitivité économiques</i>
Enjeux	✓ Encourager des filières ou des secteurs économiques innovants
Action 4	Mutualisation des moyens tournés vers l'innovation et l'économie numérique
Description des actions : ✓ Coaching ✓ Partage / mise à disposition / mutualisation de matériels (Internet, THD, Découpe laser) ou de locaux ✓ Organisation de rencontres à thèmes	
Objectifs : ✓ Accompagner et attirer des projets innovants	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Travail en commun et collaboratif entre différents porteurs de projet, ou différentes structures du territoire désireux d'attirer des projets et voulant partager leurs initiatives (ex. Espace Innovation de Sarrebourg – Fablab de Bata)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ EPCI ✓ Chambres consulaires ✓ Délégués de projets	
Partenaires techniques : ✓	
Partenaires financiers : ✓	
Critères d'évaluation : ✓	

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 2	<i>Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'innovation et de compétitivité économiques</i>
Enjeux	✓ Encourager des filières ou des secteurs économiques innovants ✓ Rendre des filières ou des secteurs économiques du territoire compétitifs
Action 5	Agir en faveur de l'excellence économique des entreprises du territoire
Description des actions :	
✓ Encourager les dirigeants d'entreprises à rechercher des activités innovantes en se diversifiant et en allant chercher des nouveaux marchés à l'export	
Objectifs :	
✓ Ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises ✓ Les accompagner pour optimiser leur performance ✓ Qualifier l'emploi	
Modalités de mise en œuvre :	
✓ Auditer les entreprises pour identifier les potentiels de développement et de valeur ajoutée ✓ Mobiliser les dispositifs d'accompagnement en conseils, expertises et aides publiques ✓ Intensifier les collaborations interentreprises (soutenir les réseaux d'entreprises)	
Maîtrise d'ouvrage :	
✓ Chambres consulaires ✓ L'Espace innovation	
Partenaires techniques :	
✓ Moselle Développement	
Partenaires financiers :	
✓ EPCI ✓ Région	
Critères d'évaluation :	
✓	

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 2	Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'innovation et de compétitivité économiques
Enjeux	✓ Encourager des filières ou des secteurs économiques innovants ✓ Rendre des filières ou des secteurs économiques du territoire compétitifs
Action 6	La valorisation des déchets comme facteur de création de nouvelles filières économiques
Description des actions : ✓ Faire du déchet ultime une matière première qui entre dans le circuit économique du territoire (Opération s'inscrivant dans le programme « <i>Territoire zéro déchets – zéro gaspillage</i> »)	
Objectifs : ✓ Créer de nouvelles ressources, les déchets devenant des matières premières, favorisant l'émergence de nouvelles activités économiques ✓ Pour les entreprises, cette action doit correspondre à une réduction du coût du traitement de ses déchets pour le remplacer par des recettes liées aux ressources que ses déchets représentent (la valorisation des déchets faisant partie des entrants dans le budget des entreprises) ✓ Faire de la valorisation une plus value dans les critères d'offre économique ou d'implantations des entreprises	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Diagnostiquer les déchets produits sur le territoire sur un plan quantitatif et qualitatif ✓ Mise en commun du diagnostic pour partager les connaissances au sein d'un réseau de producteurs de déchets (création d'une structure d'animation de producteurs de déchets) ✓ Mise en place d'un cadre réglementaire dans les marchés publics ✓ Etablir une charte de bonne conduite en matière de tri des déchets de chantier ou d'autres activités économiques ✓ Mise en place d'un équipement « multifonctionnel » de préparation du déchet en vue de sa valorisation ✓ Mise en place d'une équipe d'animation pluridisciplinaire agissant à travers une corrélation entre les deux programmes « <i>Territoire zéro déchets – zéro gaspillage</i> » et « <i>Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte</i> ».	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Pôle Déchets du PETR	
Partenaires techniques : ✓ EPCI ✓ Communes ✓ Chambres consulaires ✓ Associations, fédérations, corporations de professionnels ✓ Conseil de développement	
Partenaires financiers : ✓ ADEME	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'entreprises sensibilisées ✓ Tonnage des déchets récupérés ✓ Type de valorisation (en se référant sur la Directive Européenne relative aux déchets)	

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 3	<i>Développer la promotion et la prospection économiques</i>
Enjeux	✓ Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'accueil des entreprises
Action 7	Organisation d'opérations de marketing territorial
Description des actions : ✓ Promouvoir les atouts économiques du territoire pour faire venir des investisseurs ✓ Réalisation d'une plaquette (pouvant être numérique) des sites et bâtiments pouvant accueillir de nouvelles activités économiques (zones d'activités, espaces artisanaux, locaux...)	
Objectifs : ✓ Encourager l'implantation d'entreprises nouvelles	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Création d'un label territorial, d'une marque « Pays de Sarrebourg » ✓ Intégration aux réseaux territoriaux de développement économique ✓ Participation aux salons professionnels ✓ Concevoir un événementiel territorial	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Chambres consulaires ✓ EPCI ✓ L'Espace Innovation ✓ PETR ou Conseil de développement	
Partenaires techniques : ✓ Moselle Développement	
Partenaires financiers : ✓ EPCI ✓ Région	
Critères d'évaluation : ✓	

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 4	<i>Améliorer / adapter l'offre de formations au regard des besoins des entreprises existantes et futures, ainsi qu'au regard de l'économie du territoire</i>
Enjeux	✓ Augmentation du niveau de formation ✓ Promotion des filières en alternance ✓ Gestion des compétences pour sécuriser les emplois existants
Action 8	Animation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale
Description des actions : ✓ Organiser les services d'appui, les outils et l'accompagnement territorial dans le cadre d'une offre de service coordonnée et de proximité, en complémentarité et en coordination avec les services économiques ✓ Promouvoir les outils de la formation professionnelle tout au long de la vie, ✓ Créer des groupes de dirigeants pour élaborer et mettre en œuvre des actions collectives selon les types d'activités, (métiers, services, compétences...) ✓ Structurer une offre de service pour des formations collectives de proximité pour les demandeurs d'emploi et qui soit adaptées aux besoins des entreprises ✓ Plate-forme de rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du programme « Habiter mieux »	
Objectifs : ✓ Accompagnement des entreprises et des actifs pour sécuriser les parcours professionnels ✓ Anticipation des besoins formation ✓ Montée en compétences en vue de l'obtention des labels « Artisans RGE » (Reconnu Garant en Environnement)	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Campagne de communication sur la formation ✓ Evaluation des besoins des entreprises en formation ✓ Mise en place des formations (mutualisation et délocalisation des offres de formation sur le territoire) ✓ Appui administratif pour le montage des dossiers labellisation ✓ Mobilisation des acteurs du Service Public de l'Emploi, des OPCA ✓ Développement des services aux entreprises (juridiques, financiers...) ✓ Organisation de forums sur les mobilités professionnelles	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Maison de l'Emploi du Sud Mosellan	
Partenaires techniques : ✓ Direccte, Pôle Emploi, ✓ Conseil Régional, OPCA ✓ Chambre de Métiers et de l'Artisanat ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie	
Partenaires financiers : ✓ EPCI ✓ Etat	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre de projets formations organiser localement ✓ Nombre d'entreprises labellisées	

DEVELOPPEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES – VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL – EMPLOI - FORMATION	
Axe 5	Renforcer le rôle de la Maison de l'Emploi
Enjeux	✓ Disposer sur le territoire d'un dispositif d'accompagnement des entreprises performant ✓ Inscrire la logique d'accompagnement de la MDE dans les actions de promotion des zones d'activités en y associant le volet Gestion des Ressources Humaines de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale
Action 8	Réflexion sur la mise en place d'une plate-forme territoriale en ressources humaines
Description des actions : ✓ Anticipation des besoins en emplois et en compétences ✓ Développement de l'apprentissage et renforcement autour des groupements de compétences – groupements d'employeurs ✓ Engagement de démarches collectives et individuelles de recrutement, de formations	
Objectifs : ✓ Anticiper et faciliter le recrutement lors de l'accueil d'entreprises nouvelles ✓ Adapter la main d'œuvre aux besoins des entreprises ✓ Pérenniser et qualifier les emplois existants ✓ Accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins en personnel, ✓ Mutualiser les informations ✓ Travailler sur des outils communs	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Engagement de démarches individuelles et collectives de recrutement ✓ Recensement des besoins en compétences ✓ Mutualiser et optimiser les compétences partageables	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Maison de l'Emploi du Sud Mosellan	
Partenaires techniques : ✓ Direccte, Pôle Emploi, ✓ Chambre de Métiers et de l'Artisanat ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie	
Partenaires financiers : ✓ EPCI ✓ Etat	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'entreprises labellisées	

**ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE –
TOURISME – PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN**

Le projet de territoire se décline également à travers le plan de développement et les actions présentés par le GAL Moselle Sud dans son programme LEADER.
Sont donc jointes à ce volet les 5 fiches actions de ce programme, tel qu'elles sont présentées dans le dossier de candidature qui a été retenue pour les territoires du Pays de Sarrebourg et du Saulnois.

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – TOURISME - PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	
Axe 1	Mise en valeur et attractivité touristique du territoire Voir également : - la fiche-action 6 de l'axe 2 du volet «Aménagement du territoire – environnement» - la fiche-action n°1 rubriques «Circuits et circulations» et « Événementiels» et fiche-action n°3 «Promotion des savoir-faire et des produits culturels» du programme LEADER - l'axe 5 du présent volet et fiche-action n°5 du programme LEADER
Enjeux	✓ Mise en valeur des sites naturels et des sites patrimoniaux ✓ Identité touristique du territoire ✓ Communication ✓ Pour un territoire reconnu mondialement
Action 1	Candidatures au Patrimoine mondial de la Biosphère et au Patrimoine mondial de l'UNESCO
Description des actions : ✓ Préparation du territoire en vue du dépôt des dossiers e candidature ✓ Elaboration des dossiers de candidature	
Objectifs : ✓ Faire naître un sentiment de fierté vis-à-vis du territoire ✓ Créer une véritable image de marque ✓ Pour la candidature au Patrimoine mondial de la Biosphère : - Réconcilier l'homme et la nature (concept à inscrire dans le cadre du Réseau du programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) ; - Faire du territoire du Pays de Sarrebourg un exemple spécifique de développement durable ; - Encourager des modèles de développement durable fondés sur des données scientifiques solides et un développement économique respectueux de l'environnement et des valeurs culturelles des populations locales. (Modèles disposant souvent de systèmes de gouvernance hautement novateurs et participatifs) - Promouvoir le territoire en tant que lieu d'apprentissage pour le développement durable ainsi que pour le suivi du changement climatique et l'atténuation de ses effets. ✓ Pour la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO : - Inscrire des éléments du territoire du Pays de Sarrebourg en tant que valeur universelle remarquable dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. - S'inscrire dans une logique de conservation et de gestion des sites naturels et culturels exceptionnels du territoire - Sensibiliser à la nécessité de préserver le patrimoine.	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Rencontrer d'autres sites ayant fait l'objet de la candidature (ex. Vosges du Nord) ✓ Mobilisation générale de tous les acteurs via les commissions du conseil de développement ✓ Identification des éléments qui feront l'objet de la candidature : réunions d'information, ateliers thématiques, groupes de recherches, travail sur le terrain ✓ S'appuyer sur les universités, les écoles, le monde des sciences et de la culture (professeurs d'universités, étudiants, spécialistes ✓ S'appuyer sur des spécialistes (géographes, historiens, naturalistes et biologistes, architectes, sociologues, etc...)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Conseil de développement et PETR	
Partenaires techniques : ✓ Collectivités ✓ Membres du Conseil de développement ✓ Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine, Pnr Lorraine, Pnr Vosges du Nord ✓ DREAL, Agence de l'Eau, ONF, VNF, ✓ Associations (protection de la nature, chasse, pêche, etc...), établissements scolaires ✓ Habitants ✓ Tous les acteurs locaux concernés	

Partenaires financiers ✓ PETR ✓ Etat, Région, Union européenne (LEADER)
Critères d'évaluation : ✓ L'inscription aux Patrimoine mondial

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – TOURISME - PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	
Axe 1	Mise en valeur et attractivité touristique du territoire Voir également : - la fiche-action n°1 rubrique «Circuits et circulations» du programme LEADER
Enjeux	✓ Mise en valeur des sites naturels et des sites patrimoniaux ✓ Identité touristique du territoire ✓ Communication
Action 2	Finaliser / compléter / créer un maillage de voies de circulations douces
Description des actions : ✓ Achever l'axe cyclo-touristique Paris – Strasbourg le long du Canal de la Marne-au-Rhin ✓ Compléter / créer des itinéraires piétons et/ou cyclables ou mettre à disposition des modes de déplacements alternatifs (covoiturage, véhicules électriques) entre les sites et les hébergements et entre les différents sites	
Objectifs : ✓ Avoir un maillage de pistes cyclables complet permettant de relier les différents secteurs du territoire ✓ Favoriser la circulation des touristes sur le territoire ✓ Promouvoir les modes de circulation douce dans le cadre de l'offre touristique, pour promouvoir un territoire « nature » et « à énergie positive ».	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Mettre en enrobé les parties non aménagées de la voie le long du canal de la Marne-au-Rhin ✓ Création d'itinéraires cyclables sécurisés ✓ Création de sentiers pédestres	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ EPCI	
Partenaires techniques : ✓ Conseil de développement via sa commission « Tourisme » ✓ Clubs Vosgiens du Pays de Sarrebourg ✓ Pnr Lorraine ✓ VNF, ONF	
Partenaires financiers ✓ Région, Union européenne (LEADER)	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre de kilomètres de circuits doux créés ✓ Nombre de déplacements effectués (analyse à partir des données de clientèles établis par les différents sites touristiques)	

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – TOURISME - PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	
Axe 1	Mise en valeur et attractivité touristique du territoire
Enjeux	✓ Mise en valeur des sites naturels et des sites patrimoniaux ✓ Communication ✓ Mettre en place un réseau de transport structuré et adapté aux besoins ✓ Favoriser des modes de transports mutualisés (covoiturage) ou alternatifs (déplacements doux) Voir également : - les fiches actions 1, 2 et 3 d l'axe 1 du volet 2 (accessibilité du territoire)
Action 3	Faciliter l'accès aux principaux sites touristiques du territoire
Description des actions : ✓ Articuler les produits touristiques locaux avec les offres de transport : train, bus, avion, en produisant des offres combinées ou des forfaits ✓ Organiser la desserte des sites touristiques en liaison avec le développement des offres de transport sur le territoire	
Objectifs : ✓ Renforcer l'attractivité touristique du territoire auprès des populations urbaines plus lointaines (Région Parisienne, Bâle, Pays de Bade, Sarre..) ✓ Favoriser l'utilisation de modes de transport collectifs, ou complémentaires	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Solliciter les opérateurs de transports réguliers pour la mise en place de forfaits comprenant le produit touristique, le transport, l'hôtellerie, sur des relations à potentiel choisies en commun ✓ Communiquer sur ces offres avec les partenaires	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ La collectivité autorité organisatrice des transports, avec les offices de tourisme locaux ou régionaux et les entreprises du tourisme	Maîtrise d'œuvre : ✓ Transporteurs ✓ Offices de tourisme ✓ Entreprises à vocation touristique
Partenaires techniques : ✓ Structures régionales et Interrégionales de Tourisme, la SNCF, les transporteurs d'autocars longue distance, Tours Opérateurs locaux, les entreprises à vocation touristique	
Partenaires financiers : ✓ Offices de Tourisme ✓ Entreprise de réceptif touristique ✓ Transporteurs ✓ Région et autres collectivités concernées	
Critères d'évaluation : ✓ Le nombre de forfaits proposés, puis vendus ✓ Le taux de satisfaction des clients (par sondage) ✓ Le niveau de satisfaction des partenaires impliqués : entreprises de tourisme, transporteurs	

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – TOURISME - PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	
Axe 1	Mise en valeur et attractivité touristique du territoire
Axe 3	Offre touristique en termes d'accueil : Améliorer l'accueil touristique Voir également : - la fiche-action n°4 «Amélioration de l'accueil des clientèles» du programme LEADER - la fiche-action n°5 «Maillage de l'offre touristique et communication collective» du programme LEADER - l'action 5 du volet «Accessibilité du territoire »
Enjeux	✓ Amélioration de la gestion des sites touristiques existants ✓ Professionnalisation des acteurs ✓ Positionnement du Pays de Sarrebourg au sein de la Grande Région et au niveau européen, voire international
Action 4	Mettre en place une stratégie de promotion touristique (supports traditionnels et via le numérique)
Description des actions : ✓ Réalisation de brochures, salons, événementiels, animations, ✓ Porter sur la plate-forme numérique (voir action 5 du volet « Accessibilité du territoire ») l'ensemble des informations relatives au tourisme ✓ Mise en place d'un(e) animateur (trice) numérique du territoire	
Objectifs : ✓ Faire connaître le territoire ✓ Rendre le territoire accessible aux nouvelles formes de communication ✓ Rendre le territoire visible dans l'espace numérisé ✓ Elargir le champ de promotion touristique pour attirer de nouveaux publics ✓ Promouvoir et faire connaître le territoire en communiquant collectivement	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Travail d'équipe entre tous les acteurs touristiques (OT, hébergeurs, hôteliers-restaurateurs, artisans d'art, créateurs d'événementiels festivaliers et culturels, ...) ✓ Intégrer le travail à réaliser dans le cadre de la création de la plate-forme numérique (voir action 5 du volet « Accessibilité du territoire »)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Association Atout Moselle Sud (USIPS), OT/SI et sites touristiques ✓ Structure centrale : voir axe 5 du présent volet ✓ Collectivités	
Partenaires techniques : ✓ Associations et entreprises de l'économie touristique ✓ Equipe gestionnaire de la plate-forme numérique ✓ Moselle Tourisme, CRT ✓ Nouveaux partenaires identifiés au niveau de la Grande Région	
Partenaires financiers ✓ EPCI ✓ Région, Etat (CPER), Union européenne (LEADER)	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'utilisateurs de la plate-forme et évolution de ce nombre ✓ Dispositif de comptage du nombre de visiteurs	

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – TOURISME - PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	
Axe 2	Offre touristique en termes de produits : Renforcer, améliorer, valoriser l'offre existante – Développer de nouveaux produits touristiques Voir également : - la fiche-action n°1 rubriques «Événementiels» et «Nouveaux projets», - la fiche-action n°2 «Développement des circuits courts» et - la fiche-action n°3 «Promotion des savoir-faire et des produits culturels» du programme LEADER - l'axe 5 du présent volet
Enjeux	✓ Amélioration de la gestion des sites touristiques existants ✓ Développement d'offres de services autour des pôles touristiques existants ✓ Soutien et développement du tourisme fluvial ✓ Création de nouveaux produits, complémentaires et prolongeant la période touristique
Action 5	Création de packages touristiques adaptés à différentes clientèles
Description des actions : ✓ Identification de l'ensemble de l'offre existante en matière touristique, culturelle, d'artisanat d'art,... ✓ Rechercher les différentes corrélations entre les offres, afin de créer le package ✓ Mettre en oeuvre la possibilité de créer le package « sur mesure » à la demande du client, de façon instantanée ✓ Intégrer le label « Mangeons mosellan » ou autre label pour renforcer l'image des produits et l'identité du territoire	
Objectifs : ✓ Optimiser les offres touristiques en les complétant avec d'autres produits ✓ Pouvoir accueillir de nouvelles clientèles (notamment des groupes, ou des bus) Prolonger la durée des séjours ✓ Garder la valeur ajoutée ✓ Développer l'emploi au sein de l'économie touristique	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Travail d'équipe entre tous les acteurs touristiques (OT, hébergeurs, hôteliers-restaurateurs, artisans d'art, créateurs d'événementiels festivaliers et culturels, ...)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Association Atout Moselle Sud (USIPS), OT/SI et sites touristiques en partenariat avec les associations de l'économie touristique ✓ Structure centrale : voir axe 5 du présent volet	
Partenaires techniques : ✓ Moselle Tourisme, CRT ✓ Nouveaux partenaires identifiés au niveau de la Grande Région	
Partenaires financiers ✓ EPCI ✓ Région, Union européenne (LEADER)	
Critères d'évaluation : ✓ Produits combinés identifiés ✓ Augmentation de la durée des séjours ✓ Fréquentation touristique	

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – TOURISME - PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	
Axe 3	Offre touristique en termes d'accueil : Améliorer l'accueil touristique Voir également - la fiche-action n°4 «Amélioration de l'accueil des clientèles» - et la fiche-action n°5 « Maillage de l'offre touristique et communication collective » du programme LEADER
Enjeux	✓ Passer d'un « tourisme de tradition » à une économie touristique « professionnalisée »
Action 6	Mise en place de plans de formation destinés aux acteurs touristiques
Description des actions : ✓ Journées ou séminaires pédagogiques pour élargir les connaissances et les pratiques dans différentes thématiques (marketing territorial, construction d'une identité territoriale, construction de produits touristiques, apprentissage de rudiments en langues étrangères, ...)	
Objectifs : ✓ Améliorer la qualité des personnels de l'économie touristique (accueil, savoir-être, langues étrangères, connaissance du territoire,...)	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Identifier les besoins et les lacunes ✓ Elaboration d'un programme de formations à partir des besoins recensés ✓ Sensibiliser les acteurs à la formation ✓ Constituer des groupes de participants potentiels ✓ Recherche de partenariat dans la mise en œuvre et le financement du programme et recherche d'un prestataire	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Association Atout Moselle Sud (USIPS), Associations ou groupements d'acteurs (hôteliers-restaurateurs, sites touristiques, hébergeurs)	Maîtrise d'œuvre : ✓ FROTSI (Fédération Régionale des Offices de tourisme et des syndicats d'initiative) ✓ Prestataires extérieurs
Partenaires techniques : ✓ Maison de l'Emploi Moselle Sud ✓ CCI	
Partenaires financiers ✓ EPCI ✓ Union européenne (LEADER, FSE)	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre et type de formations organisées ✓ Nombre de stagiaires	

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – TOURISME - PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	
Axe 4	<i>Offre touristique en termes d'hébergements : augmenter la capacité d'accueil touristique et améliorer l'existant</i> Voir également : - <i>la fiche-action n°1 « Création de nouveaux produits » du programme LEADER</i>
Enjeux	✓ Conforter l'image du Pays de Sarrebourg comme territoire à vocation touristique ✓ S'inscrire dans l'image « nature » du territoire
Action 7	Actions en faveur de la modernisation, création et diversification de l'offre en hébergements
Description des actions : ✓ Mise en place d'un dispositif permettant un dégrèvement fiscal à l'installation ✓ Développer la capacité d'accueil pour les camping-caristes ✓ Créer une « nouvelle version » du camping pour le rendre attractif : formule « prêt à camper » ✓ Adapter les hébergements à des publics spécifiques (personnes handicapées, randonneurs, cyclotouristes)	
Objectifs : ✓ Etre en capacité d'accueillir de nouvelles clientèles et de répondre à leur recherche d'évasion et de dépaysement ✓ Augmenter et moderniser l'offre en hébergement ✓ Etre créatif en termes d'hébergements (modes, hébergements éco-touristiques, hébergements-nature)	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Accompagnement au montage des dossiers et recherche de financements ✓ Mise en place d'un dispositif financier spécifique au développement touristique (fonds commun de développement touristique » ✓ Recherche de concepts originaux en matière d'hébergements ✓ Utilisation de matériaux éco-responsables et favoriser des hébergements qui s'intègrent dans leur environnement	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ Privés (particuliers, associations) ✓ Collectivités	
Partenaires techniques : ✓ Gîtes de France, Clefs Vacances ✓ CCI ✓ CAUE	
Partenaires financiers ✓ Collectivités ✓ Région ✓ Union européenne (LEADER)	
Critères d'évaluation : ✓ Nombre d'opérations réalisées	

ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – TOURISME - PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	
Axe 5	<i>Mettre en œuvre une politique touristique à l'échelle du territoire (gouvernance touristique)</i> <i>Voir également la fiche-action n°5 « Maillage de l'offre touristique du programme LEADER</i>
Enjeux	✓ Organiser le tourisme en fonction des nouvelles compétences territoriales ✓ Structurer l'économie touristique de telle sorte qu'une complémentarité se mette en place entre les sites, les animations, les hébergements et la gastronomie
Action 8	Mise en place d'une structure juridique centrale
Description des actions : ✓ Office de tourisme de pôle sous forme associative, qui a pour mission de faire la promotion globale du territoire ✓ Concevoir et commercialiser des produits touristiques sur tout ou partie du territoire avec une compétence similaire à une agence de voyage.	
Objectifs : ✓ Fédérer les acteurs / Mise en réseau des sites touristiques / Mise en synergie des actions des OT/SI ✓ Centralisation des offices de tourisme tout en conservant les « vitrines » ✓ Attirer de nouvelles clientèles et prolonger la durée de séjours ✓ Commercialiser tous les produits du territoire	
Modalités de mise en œuvre : ✓ Délégation par les collectivités des missions d'animation, de promotion et de commercialisation des produits touristiques du Pays de Sarrebourg ✓ Création d'une association avec adhésion de toute personne morale publique ou privée dont l'objet est l'économie touristique ✓ Recherche d'une gouvernance novatrice impliquant les acteurs du tourisme ✓ Constitution d'un budget régulier : dotation des collectivités, taxe de séjour unique, autres ressources (cotisations des membres adhérents, résultats financiers de l'activité commerciale)	
Maîtrise d'ouvrage : ✓ La structure juridique	
Partenaires techniques : ✓ EPCI ✓ OT/SI ✓ Sites touristiques ✓ Associations, entreprises, hébergeurs, acteurs du tourisme	
Partenaires financiers ✓ EPCI ✓ Région	
Critères d'évaluation : ✓ Rapports d'activités et comptes financiers de l'association	

**ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE –
TOURISME – PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN**

**Déclinaison Programme LEADER
(2014-2020)**

Fiche-action n°1

Création de nouveaux produits touristiques

Objectifs	<u>Renforcer l'offre touristique pour créer une destination 'nature':</u> ☐ Créer de nouveaux hébergements, respectueux de l'environnement ☐ Créer des équipements touristiques pour une destination 'nature et bien-être' ☐ Favoriser la circulation des touristes sur le territoire ☐ Accompagner l'ouverture des évènementiels à un public touristique
Lien avec d'autres réglementations	
Descriptif du type d'opérations	1. Hébergements Etudes : réalisation d'un état des lieux de l'offre existante, des taux de remplissage et de la demande des clientèles Création d'hébergements écoresponsables s'inscrivant dans l'image nature du territoire : hébergements insolites et plus précisément les constructions alternatives et innovantes respectant les milieux et les paysages en utilisant les ressources locales. Sont notamment concernés : les meublés de tourisme et chambres d'hôtes de type écogîtes, gîtes Panda, etc. ou labellisés clef verte ou marque 'Accueil du Parc', les gîtes de groupes à haute valeur ajoutée patrimoniale et environnementale, les hébergements insolites en lien avec les ressources locales (patrimoine en friches industrielles, maisons éclésiastiques,...) ou les activités nature comme la pêche (hébergements sur l'eau,...). Sont également concernés, les hôtels familiaux et auberges rurales ainsi que l'hôtellerie de plein-air (éco-camping, etc.) 2. Circuits et circulations Création de circuits géographiques et/ou thématiques (exemples : circuits pédestres, à vélo, à cheval, autour des savoir-faire, de l'environnement...) Actions visant le développement de modes de circulation douce : entre les hébergements et les sites qualifiés et entre les différents sites. Il pourra également s'agir de mettre en place des solutions alternatives de mobilité durable comme par exemple le covoiturage ou la location de véhicules électriques à destination des personnes en séjour 3. Evénementiels Organisation d'événements pour animer le territoire et présentant un lien fort avec le territoire (image nature, culture locale, traditions, patrimoine, histoire) et visant une ouverture aux clientèles touristiques 4. Nouveaux projets, en cohérence avec l'existant, pour compléter la palette d'offres Création d'équipements et d'outils touristiques, notamment numériques autour de la valorisation de patrimoines spécifiques : sel, canaux, anciennes gares, patrimoine de mémoire, patrimoine bâti, patrimoines industriels, patrimoines naturels (notamment Ramsar et sites Natura 2000) Création d'offres 'nature' autour et à partir des voies d'eau, des étangs, de la montagne, de la forêt et des activités de pleine nature : comme la pêche, l'escalade, le vélo, la randonnée Création d'une offre 'bien-être' durable au cœur de la nature : spas, centres spécifiques

Effets attendus ‘on aura réussi si...’	Une palette d’offres (loisirs, activités, hébergements,...) plus large et répondant mieux aux attentes de la clientèle tant en types d’activités proposées qu’en thèmes abordés Une offre venant renforcer l’image nature du territoire Des animations régulières et diversifiées Des déplacements organisés entre les sites																	
Bénéficiaires	Prestataires touristiques publics et privés Offices de tourisme Associations et leurs fédérations Collectivités locales et leurs groupements Entreprises Ménages agricoles Etablissements publics																	
Coûts éligibles	Etudes (de faisabilité, de marché, techniques, dont les études préalables à des investissements relatifs aux économies d’énergie : gestion de l’eau, des déchets,...) liées à un projet de création d’hébergement Travaux pour les hébergements : seuls les achats et poses de matériaux éco-certifiés sont éligibles ainsi que du mobilier écologique ou valorisant l’artisanat d’art local Investissements matériels liés aux circulations douces (hors VRD) : achat de vélos, calèches, aménagement de lieux d’entretien (uniquement les matériaux éco-certifiés) et de stockage ainsi que les lieux d’accueil Frais d’organisation d’événements : achat de matériel (type stand, chapiteau, écocup, toilettes sèches), frais de déplacements et d’hébergement, frais de scénographie, cachets artistiques Investissements matériels liés à la création de nouvelles offres touristiques sur le territoire (hors VRD) investissements matériels pour les circuits : panneaux et outils d’interprétation																	
Conditions d’éligibilité	Les itinéraires (en particulier pédestres) seront obligatoirement inscrits au PDIPR Pour les hébergements, notamment les hébergements de groupe, et les sites touristiques, les porteurs de projets devront fournir des éléments attestant de la faisabilité de leur projet et de sa viabilité (études de marché et de faisabilité) Pour les hébergements de type hôtel et auberge : exploitants indépendants uniquement Les hébergements ne pourront être accompagnés que s’ils visent l’obtention d’un label ou un classement (minimum de qualité : quatre étoiles, trois épis Gîtes de France ou trois clés chez Clés Vacances), les prestataires devront donc impérativement se référer aux cahiers de charges des labels. Un effort d’intégration paysagère sera indispensable Événementiels : seuls les projets collectifs et les éco manifestations (a minima : toilettes sèches, écocup, tri sélectif) pourront faire l’objet d’un financement. Les événements déjà existants et bien établis ne pourront faire l’objet d’un financement que pour un volet totalement nouveau et innovant qu’ils proposeraient. Un même événement ne pourra faire l’objet d’un financement que deux fois maximum sur la totalité de la période de programmation et avec une dégressivité (50 % de la dépense éligible la première année et 30 % la deuxième année). Les scénographies financées devront être réutilisables																	
Critères de sélection des projets	Pour la création de circuit : les circuits au départ ou intégrant une ‘porte d’entrée’ clairement visible et à même de drainer des visiteurs potentiels (canal, parc animalier, Center Parcs, cité médiévale de Fénétrange...) seront privilégiés Pour les spas et aménagements ‘bien être’ : prévoir une gestion raisonnée de l’eau																	
Montants et taux d’aide	<table><tr><th>Montant FEADER TOTAL fiche n°1</th><th>Taux d’intervention FEADER</th><th>Dépense publique nationale</th><th>Contributions privées</th><th>Montant de subvention minimum</th><th>Plafond FEADER par type de dépense</th></tr><tr><td>330 000 €</td><td>90 %</td><td>36 667 €</td><td>91 667 €</td><td>2 000 €</td><td>30 000 €</td></tr></table>						Montant FEADER TOTAL fiche n°1	Taux d’intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense	330 000 €	90 %	36 667 €	91 667 €	2 000 €	30 000 €
Montant FEADER TOTAL fiche n°1	Taux d’intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense													
330 000 €	90 %	36 667 €	91 667 €	2 000 €	30 000 €													

	Bonification de l'aide : ☐ Offre s'adressant à un public familial : plafond FEADER + 5 000 € ☐ Offre s'adressant à un public handicapé : plafond FEADER + 5 000 € ☐ Manifestation écoresponsable selon cahier des charges de l'ADEME (restauration à base de produits locaux, communication raisonnée, économies d'énergie) : plafond FEADER + 5 000 € Taux maximum d'aide publique pour tous les porteurs de projets : 80 %
Type de soutien	Subvention aux opérations matérielles et immatérielles
Indicateurs de réalisation	Nombre d'hébergements créés : Nombre de circuits et sites créés : Nombre d'emploi créés : Nombre d'événementiels soutenus : Nombre de formations organisées :

Fiche-action n°2

Développement des circuits courts alimentaires

Objectifs	<u>Soutenir la diversification agricole pour renforcer l'économie et l'image 'nature' du territoire :</u> ☐ Développer de nouveaux modes de vente en circuits courts ☐ Maintenir voire développer l'économie agricole en accompagnant les producteurs à trouver de nouveaux débouchés pour commercialiser leurs produits ☐ Communiquer sur les produits, les producteurs et les exploitations agricoles respectueuses de l'environnement ☐ Accompagner la création d'ateliers de transformation, notamment les ateliers collectifs ☐ Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration ☐ Renforcer les liens entre les produits locaux et l'offre touristique
Lien avec d'autres réglementations	
Descriptif du type d'opérations	Actions visant le développement de systèmes de vente en circuits courts : points de vente partagés, outils et moyens d'approvisionnement, drive fermiers, caissettes ou autre système innovant de commercialisation de produits en circuits courts Organisation de manifestations de producteurs (semaines du goût, marchés paysans) sur le territoire ou au-delà Création d'une offre touristique sur des sites agricoles et développement de circuits thématiques de découverte des fermes axées sur les productions et pratiques agricoles en lien avec les paysages et l'environnement, le tourisme, la culture, les savoir-faire... Formation des agriculteurs à l'accueil du public Etudes préalables à toutes formes de diversification agricole Etudes pour la création d'ateliers de découpe et de transformation avec, autant que faire se peut une approche collective et agro-écologique (mise en place collective ou mise en place individuelle avec ouverture à d'autres) Communication sur les produits locaux et/ou distribués en circuits courts Actions favorisant l'intégration de produits locaux dans la restauration traditionnelle (métiers de bouche, restaurateurs, traiteurs...), collectives et dans les centres d'hébergements. Proposer davantage de produits locaux identitaires du territoire et mettre en avant ces produits : formations, évènementiels et concours, édition de livres de recettes, découverte expérientielle des produits, etc. Actions visant le développement de bistrot de Pays
Effets attendus 'on aura réussi si...'	Augmentation de la consommation de produits locaux en vente directe et en circuits courts Augmentation du nombre de points de vente directe collectifs Dans les boutiques : augmentation du panier moyen Augmentation de la valeur ajoutée via la diversification et la transformation des produits agricoles Nombre de visites de fermes en augmentation Une offre agritouristique structurée et commercialisée

Bénéficiaires	Producteurs et transformateurs de produits agricoles Associations et groupements de producteurs Collectivités et leurs groupements Privés (entreprises) et leurs réseaux de vente Etablissements publics												
Coûts éligibles	Etudes de faisabilité, de marché, de viabilité économique Frais d’informatique et de nouvelles technologies Dépenses de rénovation écologique de locaux (uniquement les matériaux éco certifiés) Achat de mobilier pour la vente de produits locaux (matériaux locaux, éco-mobilier) Frais salariaux (pour une aide à la création d’emplois en CDI avec une intervention dégressive sur 3 ans : 50 % la première année, 30 % la deuxième année et 20 % la dernière année) Achat de matériel lié à l’organisation ou à la participation à des événements pour la promotion et la vente de produits agricoles : chapiteaux, stands, petit matériel Création d’outils pédagogiques Traitement paysager et aménagement des abords des boutiques de produits locaux Frais de formation des agriculteurs à l’accueil et à la vente Dépenses de communication Frais d’organisation d’ateliers et/ou de formations ‘cuisine’												
Conditions d’éligibilité	Les boutiques devront proposer un calendrier d’ouverture pertinent Evènements : seuls les projets collectifs (minimum de 3 partenaires techniques engagés) et/ou les éco manifestations (a minima : toilettes sèches, écocup, tri sélectif) pourront faire l’objet d’un financement. Les manifestations déjà existantes et bien établies ne pourront faire l’objet d’un financement que pour un volet totalement nouveau (et innovant) qu’elles proposeraient												
Critères de sélection des projets	Projets collectifs Les producteurs ne pourront bénéficier d’un soutien Leader que s’ils s’inscrivent dans une démarche de qualité, voire dans un label et s’ils œuvrent en faveur de la protection de l’environnement et du paysage : selon une grille de critère établie par le GAL												
Montants et taux d’aide	<table><tr><th>Montant FEADER TOTAL fiche n°2</th><th>Taux d’intervention FEADER</th><th>Dépense publique nationale</th><th>Contributions privées</th><th>Montant de subvention minimum</th><th>Plafond FEADER par type de dépense</th></tr><tr><td>247 500 €</td><td>90 %</td><td>27 500 €</td><td>68 750 €</td><td>2 000 €</td><td>40 000 €</td></tr></table> Bonification de l’aide : ☐ Projets associant produits agricoles et non agricoles : plafond FEADER + 5 000 € ☐ Projets d’ateliers de transformation collectifs : plafond FEADER + 5 000 € Taux maximum d’aide publique pour tous les porteurs de projets : 80 %	Montant FEADER TOTAL fiche n°2	Taux d’intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense	247 500 €	90 %	27 500 €	68 750 €	2 000 €	40 000 €
Montant FEADER TOTAL fiche n°2	Taux d’intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense								
247 500 €	90 %	27 500 €	68 750 €	2 000 €	40 000 €								

Type de soutien	Subvention aux opérations matérielles et immatérielles
Indicateurs de réalisation	Nombre de magasins collectifs créés : Nombre de manifestations de producteurs soutenues : Nombre d'ateliers de transformation créés : Nombre de restaurateurs sensibilisés : Nombre de restaurants, y compris dans la restauration collective, valorisant les produits locaux dans leurs menus

Fiche-action n°3

Promotion des savoir-faire et des produits culturels

Objectifs	<u>Développer une offre touristique autour des activités culturelles et artisanales :</u> ☐ Créer des produits touristiques culturels ☐ Promouvoir les savoir-faire ☐ Encourager la vente de produits artisanaux ☐ Favoriser la mise en réseau des acteurs
Lien avec d'autres réglementations	
Descriptif du type d'opérations	Création de points d'accueil mutualisés (vente, exposition, stage, formation) Actions participant au recensement des savoir-faire anciens, traditionnels (cristallerie, faïencerie, terre, pierre, jouets en bois...), nouveaux et innovants (en lien avec l'écologie) et à leur valorisation Promotion des savoir-faire : organisation d'événements, d'expositions et d'outils de communication Organisation de stages de découvertes et de pratiques d'activités artisanales, d'art et culturelles Organisation d'événements culturels Création de produits touristiques culturels
Effets attendus 'on aura réussi si...'	Augmentation du nombre de produits d'artisanat d'art vendus sur le territoire Organisation d'une offre de stages artistiques sur le territoire Augmentation de la fréquentation dans les événements culturels Une offre touristique confortée et diversifiée
Bénéficiaires	Artisans, artisans d'art (professionnel exerçant à titre principal un métier relevant de la nomenclature officielle) Associations et leurs fédérations Collectivités locales et leurs groupements Etablissements publics
Coûts éligibles	Etudes de faisabilité, de marché, de viabilité économique Dépenses de rénovation de locaux pour installation de magasins d'artisans et d'artisans d'art souhaitant accueillir du public (uniquement l'achat et la pose de matériaux éco-certifiés et/ou locaux) Achat de mobilier pour les boutiques de produits artisanaux (matériaux locaux, éco-mobilier) Frais de prestataires et frais salariaux pour la réalisation d'inventaires des savoir-faire et connaissances traditionnelles Frais de création, édition et publications de supports consignant les savoir-faire traditionnels

	Dépenses liées à l’organisation d’ateliers découvertes : locations de salles, achat de matériel, défraiement Dépenses liées à l’organisation d’événements et d’expositions : supports de présentation, scénographie, petit matériel, stands Dépenses de communication												
Conditions d’éligibilité	Animations destinées à un public touristique Événementiels : seuls les projets collectifs (minimum de 3 partenaires techniques engagés) et les éco manifestations (a minima : toilettes sèches, écocup, tri sélectif) pourront faire l’objet d’un financement. Les événements déjà existants et bien établis ne pourront faire l’objet d’un financement que pour un volet totalement nouveau et innovant qu’ils proposeraient. Les événements devront présenter un lien fort avec le territoire (image nature, culture locale, traditions, patrimoine, histoire). Un même événement ne pourra faire l’objet d’un financement que deux fois maximum sur la totalité de la période de programmation et avec une dégressivité (50 % de la dépense éligible la première année et 30 % la deuxième année).												
Critères de sélection des projets	Projets collectifs Produits cohérents avec l’image du territoire (nature, eau, ...)												
Montants et taux d’aide	<table><tr><th>Montant FEADER TOTAL fiche n°3</th><th>Taux d’intervention FEADER</th><th>Dépense publique nationale</th><th>Contributions privées</th><th>Montant de subvention minimum</th><th>Plafond FEADER par type de dépense</th></tr><tr><td>165 000 €</td><td>90 %</td><td>18 334 €</td><td>45 834 €</td><td>2 000 €</td><td>35 000 €</td></tr></table> Bonification ☐ Projets destinés à un public familial : plafond FEADER + 5 000 € Taux maximum d’aide publique pour tous les porteurs de projet : 80 %	Montant FEADER TOTAL fiche n°3	Taux d’intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense	165 000 €	90 %	18 334 €	45 834 €	2 000 €	35 000 €
Montant FEADER TOTAL fiche n°3	Taux d’intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense								
165 000 €	90 %	18 334 €	45 834 €	2 000 €	35 000 €								
Type de soutien	Subvention aux opérations matérielles et immatérielles												
Indicateurs de réalisation	Nombre de lieux d’accueil créés : Nombre d’actions conduites autour des savoir-faire traditionnels : Nombre d’expositions montées : Nombre d’événements culturels soutenus :												

Fiche-action n°4

Amélioration de l'accueil des clientèles

Objectifs	<u>Améliorer la qualité de l'accueil touristique :</u> ☐ Améliorer la qualité environnementale des hébergements ☐ Former les acteurs et les prestataires touristiques à l'accueil ☐ Accueillir de nouveaux publics ☐ Evaluer les prestations dans une démarche d'amélioration continue ☐ Mieux connaître les clientèles
Lien avec d'autres réglementations	
Descriptif du type d'opérations	1. Etudes Réalisation d'études de marché pour mieux connaître les clientèles (ce qui les fait revenir, ce que les visiteurs aimeraient trouver en complément de l'offre existante, ce qui pourrait attirer d'autres visiteurs...) Etudes marketing : types de clientèles, zones géographiques prioritaires... 2. Des hébergements de meilleure qualité et en lien avec l'image nature du territoire Rénovations écologiques des hébergements Rénovations utilisant des matériaux locaux : artisanat d'art local, 'home staging' 3. Des acteurs formés à l'accueil Formation des acteurs touristiques : formations en langues, formations aux bonnes pratiques (accueil, jours et horaires d'ouverture au public, types d'offres, niveau de prestations, ouverture au territoire...) Formations de professionnalisation des associations : pour que les bénévoles et les membres puissent obtenir des Diplômes d'Etat et ainsi permettre l'ouverture de leurs activités aux touristes Formations des acteurs touristiques aux activités de pleine nature : en lien avec l'identité du territoire (exemple : label Qualinat) pour former des guides nature et qualifier les prestations d'accompagnement Création de postes mutualisés entre plusieurs associations pour optimiser l'ouverture des sites et l'accueil du public 4. L'ouverture à de nouveaux publics Création d'offres adaptées aux personnes en situation de handicap (hors obligations légales) Création d'offres familiales 5. Un suivi qualité des prestations et la mutualisation des résultats de ce suivi Actions visant la mise en place d'un système d'appréciation des prestations par les visiteurs (animations, visites, circuits, hébergements...) afin de connaître les aspects à améliorer en priorité
Effets attendus 'on aura réussi si...'	Une meilleure qualité globale de l'offre touristique sur le territoire Moselle Sud Un accueil plus professionnel et en adéquation avec les attentes La fidélisation de la clientèle

Bénéficiaires	Hébergeurs touristiques Prestataires touristiques Offices de tourisme Collectivités locales et leurs groupements Associations et leurs fédérations Etablissements publics												
Coûts éligibles	Frais de formations Etudes de marché, marketing et techniques préalables à des investissements relatifs à des économies d'énergie et liées à un projet d'extension ou de modernisation d'hébergement. Rénovation d'hébergements : investissements pour l'achat et la pose de matériaux éco-certifiés ainsi que pour des équipements permettant de renforcer l'offre de séjours liée à des thématiques de bien-être et de découverte du patrimoine naturel (observation de la faune et la flore, guides...) Décoration et aménagements intérieurs s'il s'agit d'artisanat ou de créations locales Investissements matériels liés à l'accès aux personnes handicapées (hors obligations légales) Systèmes informatiques (par exemple : logiciels spécifiques, bornes...) Etudes consommateurs Frais salariaux												
Conditions d'éligibilité	Les hébergements ne pourront être accompagnés que s'ils visent l'obtention d'un label ou un classement (minimum de qualité : quatre étoiles, trois épis Gîtes de France ou trois clés Clés Vacances) et un effort d'intégration paysagère sera indispensable. Les formations ne pourront être financées que si elles sont collectives et si elles sont validées par un office de tourisme, la FROTSI ou le PnrL (si le projet est localisé sur son territoire) Les systèmes informatiques et les études ne seront éligibles que si elles s'inscrivent dans une démarche collective validée par le GAL pour une cohérence globale des différentes interventions												
Critères de sélection des projets	Les projets doivent prévoir des modalités d'évaluation de l'action Pour les hébergements de type hôtel familial, camping et auberge rurale : capacité minimum de 6 lits et maximum de 50 lits La sélection des projets prendra en compte leur pertinence touristique, leur viabilité économique ainsi que leur dimension sociale et environnementale Pour les investissements dans les hébergements utilisant de l'artisanat d'art local, le prestataire s'engage à valoriser les artisans												
Montants et taux d'aide	<table><tr><th>Montant FEADER TOTAL fiche n°4</th><th>Taux d'intervention FEADER</th><th>Dépense publique nationale</th><th>Contributions privées</th><th>Montant de subvention minimum</th><th>Plafond FEADER par type de dépense</th></tr><tr><td>165 000 €</td><td>90 %</td><td>18 334 €</td><td>45 834 €</td><td>2 000 €</td><td>30 000 €</td></tr></table> Bonification ☐ Projets obtenant un label de qualité écotourisme tels que éco-gîte, éco-camping, éco-village ou marque Accueil Parc : plafond FEADER + 10 000 € Taux maximum d'aide publique pour tous les porteurs de projet : 80 %	Montant FEADER TOTAL fiche n°4	Taux d'intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense	165 000 €	90 %	18 334 €	45 834 €	2 000 €	30 000 €
Montant FEADER TOTAL fiche n°4	Taux d'intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense								
165 000 €	90 %	18 334 €	45 834 €	2 000 €	30 000 €								

Type de soutien	Subvention aux opérations matérielles et immatérielles
Indicateurs de réalisation	Nombre d'hébergements rénovés : Nombre de formations organisées : Nombre d'offres familiales créées :

Fiche-action n°5

Maillage de l'offre touristique et communication collective

Objectifs	<u>Mettre en réseau les sites et les acteurs pour promouvoir efficacement le territoire :</u> ☐ Mettre en réseau les acteurs qualifiés et les former collectivement pour mieux connaître le territoire ☐ Faire progresser les acteurs vers une meilleure mise en œuvre du développement durable ☐ Créer des outils partagés de découverte du territoire ☐ Promouvoir le territoire en communiquant collectivement
Lien avec d'autres réglementations	
Descriptif du type d'opérations	1. Mailler les acteurs du territoire pour un meilleur impact économique Création d'un réseau de personnes qualifiées (bénévoles ou non) pouvant accompagner à la demande les visiteurs (accompagnement de groupes, de familles, sur des activités de loisirs spécifiques ou des thèmes particuliers...) Organisation d'éducteurs pour une meilleure connaissance de l'offre existante Formations : de guides territoriaux pour en faire des ambassadeurs du territoire Actions visant la mutualisation des expériences, des bonnes pratiques et permettant de les diffuser : publications, journée de transfert d'expérience... dans le but de partager les connaissances des patrimoines liés à l'identité du territoire (dont le patrimoine environnemental) 2. Développer des produits collectifs pour vendre le territoire Elaboration d'une offre 4 saisons Actions visant à proposer une offre de découverte variée à destination des familles : packages thématiques et associant plusieurs types d'activités adaptées à cette clientèle Mise en place d'outils ludiques permettant de faire circuler les visiteurs d'un lieu à l'autre : chasse au trésor, passeports... Signalétique touristique collective, physique ou numérique, en conformité avec la nouvelle réglementation nationale relative aux publicités, enseignes et pré-enseignes Création et implantation de bornes d'interprétation ou autres outils numériques pour favoriser la découverte des patrimoines, comme des applications numériques Création de produits collectifs : packages, produits clés en main, offres de courts séjours 3. Promouvoir le territoire et communiquer vers l'extérieur Mise en place d'opérations de communication collectives : édition de brochures et d'outils de communication, dont les outils numériques, actions de promotion collaboratives types salons touristiques Création de supports de découverte du territoire : pages internet (reliées à des sites existants), vidéos Mise en place d'animations commerciales structurantes autour des savoir-faire et produits locaux avec une vocation 'promotion du territoire' clairement affichée Formation des acteurs touristiques aux techniques journalistiques, à la rédaction d'articles, pour les supports numériques en lien avec les animateurs numériques de territoire (ANT)

Effets attendus ‘on aura réussi si...’	Augmentation de la clientèle et de la fréquentation Elargissement de la saisonnalité Augmentation du nombre de nuitées Création d’emplois et pérennisation de l’emploi saisonnier Augmentation de l’implication des habitants et des acteurs dans la promotion de leur territoire																	
Bénéficiaires	Prestataires touristiques Offices de tourisme Collectivités territoriales et leurs groupements Associations et leurs fédérations Etablissements publics																	
Coûts éligibles	Etudes et frais de prestataires extérieurs Frais de formations Dépenses liées à l’organisation d’éductours et de visites de terrain (même au-delà du territoire) Frais de conception, édition, publication et diffusion d’outils de communication (papier et numérique) Frais liés à l’organisation de journées commerciales centralisées ou éclatées : location de stands et chapiteaux, achat de petit matériel de présentation, frais de communication de ces journées Dépenses liées à la mise en place d’animations numériques : achat de logiciels et de matériel, conception d’outils d’animation, animation de ces outils, formation Dépenses d’animation liées à la mise en réseau des acteurs : salaires et charges, frais de déplacements Signalétique touristique collective																	
Conditions d’éligibilité	Actions collectives Les participations à des salons devront comporter une partie relative à la promotion de l’ensemble du territoire Moselle Sud Les packages devront associer au moins 3 prestataires autour d’une activité et d’un hébergement ou d’une restauration Le financement de signalétique est conditionné à la réalisation d’une étude préalable à une échelle territoriale pertinente																	
Critères de sélection des projets	Pour la conception d’outils de communication, le porteur de projet s’engage à favoriser le numérique et à adapter sa communication en ayant le moins d’impact possible sur l’environnement (selon le cahier des charges de l’ADEME)																	
Montants et taux d’aide	<table><tr><th>Montant FEADER TOTAL fiche n°5</th><th>Taux d’intervention FEADER</th><th>Dépense publique nationale</th><th>Contributions privées</th><th>Montant de subvention minimum</th><th>Plafond FEADER par type de dépense</th></tr><tr><td>247 500 €</td><td>90 %</td><td>27 500 €</td><td>68 750 €</td><td>2 000 €</td><td>participation à des salons touristiques : 5 000 € frais de signalétique : 30 000€ autres projets :</td></tr></table>						Montant FEADER TOTAL fiche n°5	Taux d’intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense	247 500 €	90 %	27 500 €	68 750 €	2 000 €	participation à des salons touristiques : 5 000 € frais de signalétique : 30 000€ autres projets :
Montant FEADER TOTAL fiche n°5	Taux d’intervention FEADER	Dépense publique nationale	Contributions privées	Montant de subvention minimum	Plafond FEADER par type de dépense													
247 500 €	90 %	27 500 €	68 750 €	2 000 €	participation à des salons touristiques : 5 000 € frais de signalétique : 30 000€ autres projets :													

	<table><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>40 000 €</td></tr></table> Bonification ☐ Projets respectant les préconisations de l’ADEME en termes d’éco-communication : plafond FEADER + 5 000 € Taux maximum d’aide publique pour tous les porteurs de projet : 80 %						40 000 €
					40 000 €		
Type de soutien	Subvention aux opérations matérielles et immatérielles						
Indicateurs de réalisation	Nombre d’éductours organisés : Nombre de packages à destination des familles créés : Nombre d’outils numériques de découverte du territoire créés : Nombre de formations organisées : Nombre d’outils de communication collectifs créés :						

Conclusion :

Les axes de développement et les actions qui ont été définis par les élus et les acteurs socioprofessionnels proposent une première architecture pour le projet de territoire du PETR, dans une perspective de 15 à 20 ans.

Les propositions inscrites dans le volet touristique se déclinent également, pour ce qui les concerne, dans le programme LEADER 2014-2020 du GAL Moselle Sud.

Cette architecture devra être affinée, notamment en ce qui concerne l'évaluation financière et le plan de financement des différentes opérations.

A l'issu de ces travaux et au moment où le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg va être présenté, on constate que la plupart des réflexions du projet de territoire croisent les enjeux mis en évidence dans le SCoT.

Ceci montre la réelle prise de conscience des acteurs du territoire, élus et socioprofessionnels, de certaines problématiques qui devront trouver réponse dans les actions publiques et privées à venir.

Annexes

ATELIERS – PROJET DE TERRITOIRE PETR PAYS DE SARREBOURG
Forum 1 : 2 oct. 2015 – Espace Léon IX à DABO

Diagnostic - Présentation de l'analyse AFOM du territoire - Projection à 10-15 ans

Groupe de thématiques 1: Environnement, gestion durable des ressources, urbanisme durable, agriculture, terroir, transition énergétique

ENJEUX	AXES DE DEVELOPPEMENT		ACTIONS
Aménagement du territoire – urbanisme durable	Développer / conforter les bourgs centres et les bourgs relais pour un maillage équilibré du territoire , favorisant également le développement des communes rurales et des secteurs « reculés » (objectif 70 000 habitants)	Maintenir/développer les commerces de proximité pour les habitants et les touristes Maintenir des petites industries dans « l'arrière pays » (voir volet développement économique) Maintenir / développer des emplois dans « l'arrière pays » (voir volet emploi-formation)	
	Développer des espaces à urbaniser pour accueillir de nouvelles populations		
	Réduire les consommations foncières	Travailler prioritairement sur les friches (reconversion des friches industrielles, artisanales, commerciales, militaires, agricoles, urbaines et rurales, ...)	Réaliser un inventaire exhaustif et qualitatif (SCoT)
	Promouvoir un urbanisme « authentique » : mise en valeur du patrimoine bâti	Valoriser les caractéristiques urbaines et villageoises locales (architectures et typologies militaire, médiévale, renaissante, particularités villageoises, ...) (voir volet habitat)	
Environnement – patrimoine naturel – paysages – gestion durable des ressources – développement durable – biodiversité	Préserver les patrimoines naturels	Paysages – sites remarquables – eau – forêts – milieux naturels	
	Paysages : préserver leur qualité et leur diversité – aménagements/ réaménagements paysagers	Maintien des prairies, bocages, vergers => l'arbre hors la forêt Ouvertures paysagères	
	Assurer une bonne gestion des ressources naturelles	Eau	La gestion de l'eau entre dans la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations attribuée aux communautés de communes (GEMAPI)
	Intégrer la notion de développement durable dans tous les projets		

Agriculture	Promouvoir une agriculture raisonnée		
	Promouvoir les produits locaux (circuits courts) Fiche-action n°2 LEADER : Développement des circuits courts alimentaires		Actions visant le développement de systèmes de vente en circuits courts Organisation de manifestations de producteurs Création d'une offre touristique sur des sites agricoles Circuits thématiques de découverte des fermes Formation des agriculteurs à l'accueil du public Etudes préalables à toutes formes de diversification agricole Etudes pour la création d'ateliers de découpe et de transformation Communication sur les produits locaux Actions favorisant l'intégration de produits locaux dans la restauration Actions visant le développement de bistrots de Pays
	Organiser une filière « bio » performante et accessible		
	Encourager à la création de coopératives agricoles		
Un territoire acteur de la transition énergétique et de la croissance verte	Promouvoir et optimiser les ressources énergétiques nouvelles et locales	Biomasse, solaire, éolien	
	Agir sur le volet habitat (voir également volet habitat)		

Groupe de thématiques 2 : Services et équipements aux habitants, logement, mobilité, cohésion sociale, vie locale (sports, culture, loisirs) et vie associative

ENJEUX	AXES DE DEVELOPPEMENT		ACTIONS
Accessibilité du territoire Infrastructures, déplacements, mobilité	Développer le numérique / Permettre le développement des réseaux de très haut débit (THD) jusque dans les logements		
	Développer des infrastructures (voies de communication) Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN4		
	Mettre en place un réseau de transport structuré et adapté aux nouvelles demandes et nouveaux besoins	En lien avec les grands pôles de la Grande Région, notamment avec l'Alsace	
		A l'intérieur du territoire, au sein des communautés de communes	Mise en place d'un Périmètre de Transport Urbain (PTU) unique pour élargir le dispositif existant à l'échelle de l'arrondissement)
			Création de transports intercommunaux de petite capacité (notamment lors de regroupements) = TAD ?
	Favoriser le covoiturage Fiche-action n°1 LEADER : Création de nouveaux produits touristiques		
	Favoriser les déplacements à vélo sur des itinéraires sécurisés et étendus à l'échelle du territoire		
	Réutiliser le transport fluvial pour le fret ?		
Services et équipements aux habitants	Dynamiser/ développer les services de proximité et adaptés aux besoins des habitants	Services à la personne, population résidentielle	
	Favoriser l'accès aux services pour tous les habitants Assurer une répartition équilibrée de ses services	Petite enfance	Crèches Structures d'accueil de proximité, locaux, encadrement
	Coordonner et mutualiser les services	Personnes âgées	Repas à domicile Maintien à domicile Equipements d'accueil (handicapés, désorientés)

			Création de « cités » seniors
	Assurer une bonne couverture en matière de santé, afin de bien répondre aux besoins ⇒ Lutter contre la désertification médicale	Santé	Réseaux et pôles médicaux
	Explorer les pistes de développement dans le domaine médico-social		
Vie associative – vie locale-culture	Apporter un appui aux associations	Assurer la relève des cadres associatifs – Encourager le bénévolat	Formation des bénévoles
		Favoriser la mise en réseau des associations (notamment celles qui se rapprochent de par leur objet)	
	Mutualiser et optimiser les ressources associatives (humaines, personnels spécialisés, matérielles, communication) pour favoriser l'animation du territoire (cohésion sociale)	Mutualiser l'encadrement sportif (regroupement)	
	Identité culturelle : Développer une promotion culturelle du territoire en prenant en compte les identités de chaque secteur - Renforcer la politique culturelle	Maintenir le tissu de festivals	
	Fiche-action n° 3 LEADER : Promotion des savoir-faire et des produits culturels		Mise en place d'un centre de création artistique pour les jeunes (musiques nouvelles, ...) Organisation de stages de découvertes et de pratiques d'activités culturelles Organisation d'événements culturels Création de produits touristiques culturels
Habitat – logement – patrimoine bâti	Mettre en place une politique d'amélioration, de réhabilitation et de rénovation de l'habitat Création de logements – Développement de logements collectifs en milieu rural Promouvoir l'équilibre en matière d'habitat, notamment d'habitat social	Amélioration de la performance énergétique des logements Valoriser l'habitat urbain et collectif dans les secteurs ruraux du territoire <i>Préservation du patrimoine historique, des bâtiments de caractère et du petit patrimoine urbain et rural (fontaines, lavoirs, guéoirs, etc...)</i>	Création d'une plateforme de rénovation énergétique Mise en place d'un Plan Local pour l'Habitat (PLH) Mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat et d'un programme de rénovation des façades

Groupe de thématiques 3 : Développement économique, infrastructures et déplacements, valorisation du potentiel local, emploi, formation

ENJEUX	AXES DE DEVELOPPEMENT		ACTIONS
Développement et mutation économiques	Soutenir et accompagner le développement des entreprises existantes <i>Fiche-action n° 3 LEADER : Promotion des savoir-faire et des produits culturels</i>	Favoriser les produits locaux Développer des commerces dont l'offre répond à la demande Développer le travail à domicile en auto-entreprise Favoriser le développement de l'économie résidentielle Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	Faire un état des lieux des entreprises existantes <i>Actions participant au recensement des savoir-faire anciens, traditionnels et à leur valorisation</i> Organisation de stages de découvertes et de pratiques d'activités artisanales et d'art
	Favoriser et accompagner la création d'entreprises / Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises		Mise en place d'un schéma de zones d'activités économiques
			Développer de nouvelles zones d'activités pour attirer les projets d'entreprises (implantations, extensions)
	Encourager et accompagner l'innovation et la compétitivité / développer de nouvelles filières économiques <i>Fiche-action n° 3 LEADER : Promotion des savoir-faire et des produits culturels</i>	Reconstituer le filière bois Explorer la filière aquacole	<i>Actions participant au recensement des savoir-faire nouveaux et innovants (en lien avec l'écologie) et à leur valorisation</i>
	Travailler sur l'attractivité et l'environnement économiques du territoire :(zones, terrains, services aux entreprises, logements, communication) Structurer le développement économique autour de la RN4	Partager l'implantation des zones d'activités (plus de solidarité)	Mutualiser la gestion des zones d'activités à l'échelle de l'arrondissement
	Développer la prospection économique (chercher les entreprises de demain)		Mettre en place un outil de prospection économique
	Promouvoir le territoire sur le plan économique « Faire du Pays de Sarrebourg un territoire d'accueil des entreprises »		Mettre en place un outil de promotion dynamique
	<i>Maintenir des petites industries dans « l'arrière pays » (voir volet aménagement du territoire)</i>		

	<i>Maintenir/développer les commerces de proximité pour les habitants et les touristes (voir volet aménagement du territoire)</i>		
Emploi-formation	Améliorer/ adapter l'offre de formation :	Augmenter le niveau de formation	Création d'un établissement d'enseignement supérieur
		Mettre en place des formations adaptées aux besoins des entreprises existantes et de celles qui seraient amenées à s'implanter sur le territoire (former dans les secteurs demandeurs)	
		Délocaliser sur le territoire les offres de formation	
		Préserver les sections de formation peu répandues ⇒ Proposer un hébergement pour accueillir le public éloigné ⇒	
	Promouvoir les filières courtes en alternance	Revenir au « BEP – Apprentis » (apprentissage)	
	Sécuriser les emplois existants : gestion des compétences	Adaptation/ élévation des compétences par rapport à certains métiers en évolution (bâtiment, environnement durable)	
	Renforcer le rôle de la Maison de l'Emploi	Intégrer totalement la Maison de l'Emploi dans les dispositifs liés à l'emploi, afin qu'elle soit davantage moteur d'une dynamique de communication	
	<i>Maintenir / développer des emplois dans « l'arrière pays » (voir volet aménagement du territoire)</i>		

Groupe de thématiques 4 : Attractivité du territoire, tourisme, patrimoine naturel et humain

ENJEUX	AXES DE DEVELOPPEMENT		ACTIONS
Attractivité du territoire	Travailler sur la labellisation de nombreux produits		
	Créer des ambassadeurs du territoire		
	Travailler tous les projets dans une optique de marketing territorial		
Economie touristique	Développer les attraits du territoire : mise en valeur et attractivité touristique du territoire : Fiche-action n°1 LEADER : Création de nouveaux produits touristiques Fiche-action n° 3 LEADER : Promotion des savoir-faire et des produits culturels Fiche-action n° 5 LEADER : Maillage de l'offre touristique et communication collective	Mettre en valeur les sites naturels et les sites patrimoniaux (forêts, eau, sentiers de randonnées, voies vertes, pistes cyclables, voies navigables, ...)	Routes à thèmes Création de circuits géographiques et/ou thématiques Création d'équipements et d'outils touristiques, notamment numériques autour de la valorisation de patrimoines spécifiques Création de points d'accueil mutualisé (vente, exposition, stage, formation) Actions participant au recensement des savoir-faire anciens, traditionnels, nouveaux et innovants (en lien avec l'écologie) Et à leur valorisation Création d'une signalétique commune Création et implantation de bornes d'interprétation ou autres outils numériques pour favoriser la découverte des patrimoines
		Travailler sur une identité touristique	
		Améliorer la communication pour mieux promouvoir le territoire	Valoriser à travers la mise en place d'une signalétique les voies bleues, vertes et rouges (patrimoine) du territoire Compléter le maillage territorial des pistes cyclables afin d'avoir un réseau cohérent Actions visant le développement de modes de circulation douce entre les hébergements et les sites et entre les différents sites + solutions alternatives de mobilité (covoiturage, location véhicules électriques)

	Offre touristique en termes de produits : Renforcer/améliorer/valoriser l'offre existante Développer de nouveaux produits touristiques ⇒ Prolonger le séjour des clients, les fidéliser et attirer de nouvelles clientèles Fiche-action n°1 LEADER : Création de nouveaux produits touristiques	Soutenir et développer le tourisme fluvial : mise en valeur touristique des canaux Améliorer la qualité de la gestion des sites touristiques et des services Développer les offres de services touristiques autour des étangs (ex. pêche, sports nautiques) Chercher des complémentarités entre les activités, les territoires, notamment pour pallier au caractère saisonnier de l'actuelle offre touristique	Proposer des circuits Ouverture des forêts (domaniales) aux touristes Mise en place d'un programme de modernisation et de valorisation des sites touristiques Réalisation d'un état des lieux de l'offre existante, des taux de remplissage et de la demande des clientèles Création d'offres « nature » autour et à partir des voies d'eau, des étangs, de la montagne, de la forêt, et des activités de pleine nature Création d'une offre « bien-être » durable au cœur de la nature
	Offre touristique en termes d'accueil : améliorer l'accueil touristique Fiche-action n° 4 LEADER : Amélioration de l'accueil des clientèles	Professionnalisation des acteurs du tourisme	Accueil, langues étrangères Formation des acteurs touristiques (formation à l'accueil, aux activités de pleine nature, mais aussi aux techniques journalistiques et à la rédaction d'articles, notamment pour les supports numériques) Ouverture à de nouveaux publics
			Création de postes mutualisés entre plusieurs associations pour optimiser l'ouverture des sites et l'accueil du public
			Organisation d'enquêtes auprès des visiteurs Suivi « qualité » des prestations et mutualisation des résultats de ce suivi (système d'appréciation des prestations par les visiteurs) Réalisation d'études de marché pour mieux connaître les clientèles Etudes marketing : types de clientèles, zones géographiques prioritaires,...
		Assurer un meilleur accueil des bus	
	Offre touristique en termes d'hébergement : Augmenter la capacité d'accueil touristique et améliorer l'existant Fiche-action n°1 LEADER : Création de nouveaux produits touristiques Fiche-action n° 4 LEADER : Amélioration de l'accueil des clientèles	Développer l'hébergement (hébergement de qualité)	Réaliser un inventaire de l'existant Création de gîtes, gîtes de groupes, etc... Création d'hébergements éco-responsables s'inscrivant dans l'image « nature » du territoire
		Aider à la modernisation et au développement de l'offre hôtelière	Développement d'hôtels d'accueil supérieurs à 50 lits Des hébergements de meilleure qualité en lien avec l'image nature du territoire (rénovations écologiques, utilisation matériaux locaux,...)

	Mettre en œuvre une politique touristique à l'échelle du territoire : gouvernance touristique Fiche-action n°5 LEADER : Maillage de l'offre touristique et communication collective	Pour organiser le tourisme en fonction des nouvelles compétences territoriales Pour mieux organiser la promotion de l'économie touristique	Développement de produits collectifs - Elaboration d'une offre 4 saisons - Proposition d'une offre de découverte variée (packages, produits clés en main) - Mise en place d'outils ludiques permettant de faire circuler les visiteurs d'un lieu à un autre (chasse au trésor, passeports) Promouvoir le territoire et communiquer vers l'extérieur - Mise en place d'opérations de communication collectives - Création de supports de découverte du territoire - Mise en place d'animations commerciales structurantes autour des savoir-faire et produits locaux
		Pour structurer l'économie touristique de telle sorte qu'une complémentarité se mette en place entre les sites, les animations, les hébergements et la gastronomie) => Fédérer les acteurs => Mise en réseau des sites touristiques => Mise en synergie des actions des OT	Mailler les acteurs du territoire : - Création d'un réseau de personnes qualifiées - Organisation d'éducteurs - Formation de guides territoriaux - Mutualisation des expériences
		Centralisation des offices de tourisme tout en conservant les « vitrines »	Création d'un office de tourisme de pôle à l'échelle de l'arrondissement = structure d'accueil qui intègre les OT intercommunaux avec un maillage territorial avec convention de délégation de mission